



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION MINISTERIELLE PREVOYANCE SOCIALE

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE REGLEMENT POUR

2015

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission

Chaque programme constitutif de la mission détaille ensuite les parties suivantes :

Le bilan stratégique du programme détaille :

- la présentation du programme
- l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.

Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire détaille :

- le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.

Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs détaillent :

- la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.

L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année détaille :

- ✓ la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.

Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année détaille :

- ✓ la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition, et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

TABLE DES MATIERES

REPUBLIQUE GABONAISE	1
AVANT-PROPOS	2
MISSION : PREVOYANCE SOCIALE	5
BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	6
PRESENTATION DE LA MISSION	6
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	16
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	16
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	17
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION	18
PROGRAMME PROTECTION ET PROMOTION DE LA FAMILLE	19
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	20
PRESENTATION DU PROGRAMME	20
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	24
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	35
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	35
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	36
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	37
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	37
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	37
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	38
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	38
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	39
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	42
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	43
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	44
PROGRAMME SOLIDARITE NATIONALE	47
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	48
PRESENTATION DU PROGRAMME	48
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	53
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	64
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	64
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	65
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	66
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	66
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	67
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	68
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	68
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	68
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	70
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	72
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	73
PROGRAMME : PROTECTION SOCIALE	76

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	77
PRESENTATION DU PROGRAMME	77
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	80
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	88
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	88
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	89
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	90
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	90
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	90
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	91
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	91
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	91
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	94
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	94
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	95

MISSION : PREVOYANCE SOCIALE

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Le Ministre en charge de la mission est le **VICE PREMIER MINISTRE, MINISTRE DE LA SANTE, DE LA PREVOYANCE SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE.**

La mission est également portée par le **VICE PREMIER MINISTRE, MINISTRE DE LA SANTE, DE LA PREVOYANCE SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE.**

PRESENTATION DE LA MISSION

PERIMETRE DE LA MISSION

La mission de prévoyance sociale recouvre un ensemble de politiques à caractère socio-économiques, dont l'intérêt est de porter aide et assistance aux populations exposées à des risques d'exclusions familiales et sociales, maintenir la cohésion sociale et préserver la dignité de chaque individu.

Il s'agit, d'une part, de lutter contre diverses formes d'inégalités sociales, sources de marginalisation et, d'autre part, d'assurer la protection et la promotion de la famille.

Cette mission est en cohérence avec les missions gouvernementales suivantes :

- Education Populaire ;
- Education Nationale, Enseignement Technique et Formation Professionnelle ;
- Santé ;
- Petites et Moyennes Entreprises et Commerce ;
- Justice.

La mission comporte 3 programmes :

Le **programme « Protection et Promotion de la Famille »** qui a pour objectifs d'assurer la promotion des droits des femmes, de l'équité et du genre, la protection du conjoint survivant et de l'orphelin ainsi que la protection de la famille et de l'enfant.

Le **programme « Solidarité Nationale »** qui vise notamment à lutter contre les fléaux sociaux tels que les phénomènes des apatrides et des jeunes en situation de détresse sociale et d'exclusion, à améliorer les conditions de vie des personnes vivant avec un handicap et à promouvoir et assister les associations du secteur social, les organisations non gouvernementales et les fondations.

Le **programme "Protection Sociale"** qui vise à impulser et coordonner les actions de couverture des risques sociaux et économiques en matière de sécurité sociale et de garantie sociale.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

La "Prévoyance Sociale" est désormais régie par le décret n° 0336/PR/MFAS du 28 Février 2013 portant attributions et organisation du Ministère de la famille et des affaires sociales. Ce décret sera accompagné des textes d'application, notamment les textes organiques spécifiques à chaque Direction Générale en cours d'élaboration.

La mission comprend également les textes législatifs et réglementaires suivants :

- Loi 19/95 du 13 février 1996 portant organisation de la protection sociale des personnes handicapées ;
- La loi 19/2004 du 21 septembre 2004 relative à la prévention et à la lutte contre le trafic des enfants en République gabonaise ;
- La loi n°034/2007 portant ratification de l'ordonnance n°0022/PR 2007 instituant un régime obligatoire d'assurance maladie et de garantie sociale en République Gabonaise ;
- La loi n°0035/2007 portant ratification de l'ordonnance n°0023/PR/2007 du 21 août 2007 fixant le régime des prestations familiales des gabonais économiquement faibles ;
- Le décret n°000518/PR/MTEPS du 11 juillet 2008 fixant les modalités d'attribution du statut de gabonais économiquement faible ;
- Le décret n°0252/PR/MFAS du 19 juin 2012 portant organisation du régime de mise en œuvre de l'aide sociale en République Gabonaise ;
- Le décret n°0705/PR/MFAS du 17 juillet 2013 fixant les statuts du Fonds National d'Aide Sociale ;
- Le décret 0792/PR/MSASSF du 12 novembre 2010 déterminant les modalités d'attribution de l'aide sociale en République gabonaise.

La mise en œuvre de la politique sociale par le Ministère de la Santé, de la Prévoyance Sociale et de la Solidarité Nationale s'effectue à deux niveaux, interne et externe.

Au niveau interne, le Ministère a entrepris l'actualisation de son texte organique, y compris celui des Directions Générales en cours d'élaboration. Cette démarche est motivée non seulement par l'augmentation des prestations servies aux usagers, mais également par la nécessité de stabiliser l'architecture administrative d'un département ministériel qui n'a que trop souffert des rattachements, attributions et dénominations diverses au cours des dernières années qui ont fini par occulter la visibilité et la lisibilité de son action.

Le résultat de cette démarche a permis la promulgation du décret n° 0336/PR/MFAS le 28 Février 2013 qui réorganise certains services du Ministère en même temps qu'il en crée de nouveaux, notamment au cabinet du Ministre et au Secrétariat Général avec la création des directions centrales.

Au niveau externe, deux réformes importantes doivent être mentionnées :

La première réforme concerne la Budgétisation par Objectifs de Programmes (BOP), suite à l'extension de la démarche de performance à toute l'administration gabonaise. Dans cette optique, le Ministre de la Prévoyance Sociale et de la Solidarité Nationale a procédé, avec l'aide du Ministère du Budget et d'AFRITAC Centre, à la stabilisation de la matrice budgétaire (Mission -Programme -Action).

La seconde réforme s'inscrit dans le cadre des conclusions des Assises Sociales qui se sont tenues au mois d'avril 2014 à Libreville à la suite de l'élaboration de la stratégie d'investissement humain. Au cours de ces travaux, le Président de la République, Chef de l'Etat, a annoncé la programmation pluriannuelle d'un budget de 250 milliards de francs CFA destinée à financer la stratégie nationale intégrée susceptible de réduire de manière sensible la pauvreté et la précarité au sein des populations économiquement faibles.

Le programme triennal 2015-2017 prévoit en effet un financement annuel de 85 milliards de francs CFA pour les deux volets de la stratégie d'investissement humain qui concerne le Ministère de la Prévoyance Sociale et de la Solidarité Nationale.

Pour assurer la mise en œuvre réussie de cette stratégie nationale qui s'articule autour de quatre (4) volets et concerne une dizaine de départements ministériels, le Ministère de la Prévoyance Sociale et de la Solidarité.

Pour assurer la mise en œuvre réussie de cette stratégie nationale qui s'articule autour de quatre (4) volets et concerne une dizaine de départements ministériels, le Ministère de la Prévoyance Sociale et de la Solidarité Nationale envisage de renforcer les compétences de ses agents à travers des formations adaptées et l'amélioration de leurs conditions de travail. Dans cette perspective, des applications, des outils de gestion et de suivi des activités du Pacte social seront élaborés pour en assurer la pleine réalisation.

OBJECTIF N°1 : AVOIR REUSSI A PRENDRE EN CHARGE LES FAMILLES ECONOMIQUEMENT FAIBLES (FEF)

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel attendu 1** : 7 000 FEF (filles-mères et autres familles vulnérables) auront bénéficié d'un accès aux filets sociaux (transferts sanitaire, alimentaire, formations professionnelles, frais de scolarité, de garderie et de layettes, subvention eau et électricité, ...)
- **Résultat annuel attendu 2** : 120 filles-mères auront bénéficié des AGR et d'un package minimum d'installation

Résultats annuels effectivement atteints

- **Résultat annuel N°1** : 0 FEF (filles-mères et autres familles vulnérables) auront bénéficié d'un accès aux filets sociaux (transferts sanitaire, alimentaire, formations professionnelles, frais de scolarité, de garderie et de layettes, subvention eau et électricité, ...)
- **Résultat annuel N°2** : 0 filles-mères auront bénéficié des AGR et d'un package minimum d'installation

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de FEF ayant bénéficié d'un accès aux filets sociaux (filles mères et autres familles vulnérables)	Nbre	ND	ND	7 000	ND	7 000	100	115 000
Nombre de filles ayant bénéficié d'une AGR et d'un package minimum d'installation	Nbre	ND	ND	120	ND	120	360	2000
Nombre de demandes de filles mères enregistrées	Nbre	ND	ND	ND	43	ND	ND	ND
Nombre de dossiers des enfants des mères célibataires enregistrés	Nbre	ND	ND	ND	156	ND	ND	ND

Source des données : Direction Générale de la Famille

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

La prévision initiale pour l'année 2015 était de 7000 FEF qui bénéficieraient d'un accès aux filets sociaux (filles mères et autres familles vulnérables) et de 120 filles mères qui bénéficieraient d'une AGR et d'un package minimum d'installation.

Résultat annuel N°1 : en réalité, 0 FEF (filles-mères et autres familles vulnérables) a bénéficié d'un accès aux filets sociaux. Cependant, dans le cadre de la prise en charge et l'accompagnement des mères célibataires, la DGPF a enregistré 156 dossiers des enfants de 73 mères célibataires et les a transmis à la CNAMGS pour bénéficier des filets sociaux : prise en charge scolaire, alimentaire etc.

Résultat annuel N°2 : 120 filles-mères devaient bénéficier des AGR et d'un package minimum d'installation.

Dans ce cadre, la DGF a procédé à l'enregistrement des diverses demandes d'aide, des demandes d'appui aux AGR et à la mise à jour du fichier. A cet effet, 43 filles mères ont été enregistrées. Quant à leur package minimum d'installation le suivi de dossier ne s'est pas fait.

Pour 2016, le nombre de FEF a été ramené à 100

OBJECTIF N°2 : ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES CONJOINTS SURVIVANTS EN LES RENDANT TOUJOURS PLUS ACTEURS

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : 300 Conjointes survivants auront accédé à une activité génératrice de revenus
- Résultat annuel attendu 2 : 1 000 conjointes survivants auront bénéficié de l'accès aux filets sociaux

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 0 Conjointes survivants auront accédé à une activité génératrice de revenus
- Résultat annuel N°2 : 800 Conjointes Survivants sur les 1 000 prévus, ont reçu une allocation de la part de la CNAMGS

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de CS ayant accédé à une AGR	NBRE	ND	ND	300	ND	-300	ND	ND
Nombre de demandes enregistrées	NBRE	ND	ND	ND	286	ND	ND	ND
Nombre conjointes survivants ayant bénéficié des filets sociaux	NBRE	ND	ND	1 000	800	-200	ND	ND

Source des données : Direction Générale de la Protection de la Veuve et de l'Orphelin

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Il a été prévu en 2015, de faire accéder 300 Conjointes survivants à une activité génératrice de revenus et 1 000 conjointes survivants aux filets sociaux.

Résultat annuel N°1

Dans le cadre des AGR la DGPVO a ouvert un fichier spécifique à l'enregistrement des demandes d'accès aux AGR. A cet effet, l'octroi des AGR étant conditionné par l'appartenance à une association et n'étant pas de la compétence de la DGPVO, **286 dossiers** ont été enregistrés et orientés vers le FNAS ou la Direction Générale des Associations pour compétence, selon le statut du CS sollicitant (appartenant ou pas à une association). Nous n'avons pas de suite quant à l'aboutissement des dossiers.

Résultat annuel N°2

En cours d'année la DGPVO procède à l'enregistrement quotidien des CS sollicitant un appui multiforme. Après enregistrement, la DGPVO oriente les dossiers à la CNAMGS dans le cadre de la mise à jour du fichier des CS existant au sein de leur service et pour octroi des filets sociaux. A cet effet, la DGPVO a enregistré **800 CS**. Dans le cadre des échanges avec l'opérateur, lequel a compétence de liquider les filets sociaux, la prévision de 1 000 Conjointes Survivantes bénéficiaires des filets sociaux en 2015 a été revue à la hausse, soit 1 500, intégrant aussi des CS enregistrés par l'opérateur dans les autres localités de la province de l'Estuaire. Dans l'espèce, lors de la première phase d'octroi, seul 800 CS ont bénéficié des allocations dit « allocations veuves », faisant partie des filets sociaux. La deuxième phase d'octroi a été mise en attente, mais semble hypothéquée compte tenu du temps et de la clôture de l'exercice budgétaire.

Pour 2016, les résultats ont été revus à la baisse. On aura donc comme résultat : uniquement 150 conjointes survivants qui auront bénéficié d'une aide spécifique.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel attendu 1** : 500 femmes auront accédé à une activité génératrice de revenus(AGR) ;
- **Résultat annuel attendu 2** : 500 femmes célibataires avec enfant à charge auront bénéficié d'une formation professionnelle ;
- **Résultat annuel attendu 3** : 500 femmes célibataires avec enfant à charge économiquement faibles ont accédé aux filets sociaux.

Résultats annuels effectivement atteints

- **Résultat annuel N°1** : 0 femmes ont accédé à une activité génératrice de revenue
- **Résultat annuel N°2** : : 100 femmes ont été sélectionnées après visite des sites et reçues en entretien
- **Résultat annuel attendu 3** : 0 femmes célibataires avec enfant à charge économiquement faibles ont accédé aux filets sociaux.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 - Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de femme ayant accédé à une AGR	Nombre	ND	ND	500	0	- 500	800	3000
Nombre de femmes célibataire avec enfant charge ayant bénéficié d'une formation professionnelle	Nombre	ND	ND	500	NC*	ND	800	15 000
Nombre de femmes ont été sélectionnées après visite des sites	Nombre	ND	ND	ND	100	ND	ND	ND
femmes célibataire avec enfant à charge ayant accédé aux filets sociaux	Nombre	ND	ND	500	NC*	ND	8000	15000

**NC = Non Communiqué

Source des données : Direction de la Promotion de la Femme

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1

Le nombre de femmes avait été réduit à 100 au lieu de 500. Cependant, l'atteinte de ce résultat dépendait de l'organisation du Grand Prix du Président de la République. Or pour 2015, cette activité n'a pas été budgétisée. Le grand prix organisé en 2015 était plutôt celui prévu en 2014, organisé en différé. Dans ce cadre, **10** femmes ont bénéficié du financement, de leurs activités dans les domaines de l'agriculture et la transformation des produits agricoles. Il s'agit de la lauréate nationale (01), des **6** prix d'encouragement et des **3** prix du thème secondaire.

En outre, des séances de travail avaient eu lieu entre la DGPF, le Fond National d'Aide Sociale (FNAS) et **50** femmes en vue d'un éventuel financement des AGR. Mais cela n'a pas abouti pour des raisons techniques.

Aussi, la célébration des Journées Nationale de la Femme, la Fête des Mères et la Journée Mondiale de la Femme Rurale contribuent largement à l'atteinte de l'objectif pluriannuel d'où l'importance de les célébrer en vue du renforcement du pouvoir économique et de l'autonomisation de la femme.

Résultat annuel N°2

Il est à noter qu'en 2015, au lieu de 500 femmes, la cible avait été ramené en cours d'année à 100 mères célibataires économiquement faibles. Cette diminution s'explique par la difficulté de mobilisation des fonds devant permettre la mise en œuvre de l'activité,

Aussi, il fallait d'abord identifier la cible « mère célibataire » sur des critères préalablement définis. Et l'Estuaire a été la province pilote. Au total **250** mères célibataires économiquement faibles, ont été identifiées (disponibilité du fichier à la DGPF).

De ces 250 mères célibataires, 100 ont été sélectionnées et retenues après visite des sites et reçues en entretien pour bénéficier des formations. Seules **73** d'entre elles, avaient des dossiers complets, qui ont été transmis à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMS), opérateur financier du programme « accompagnement des mères célibataires », cible identifiée dans la Stratégie d'Investissement Humain du Gabon. Les 27 autres mères célibataires, fautes d'immatriculation à la CNAMGS, n'ont pu être retenues.

Nous précisons, que le travail préalable avait été réalisé à savoir : la sensibilisation, le choix des filières(avec l'avis de la cible), l'identification des structures de formation, les coûts des formations, l'identification des structures pour insertion après formation etc.

Résultat annuel N°3

500 femmes célibataires avec enfant à charge économiquement faibles devaient accéder aux filets sociaux. Ce résultat est lié au résultat annuel 2 car il s'agit d'un package. En effet, ce sont les 73 mères célibataires ci-dessus indiquées qui devaient aussi bénéficier des filets sociaux. A ce jour, nous n'avons aucune suite.

Par ailleurs, pour 2016 les résultats ont été revus afin d'être plus réalistes. On aura donc :

- Résultat annuel attendu 1 : 100 mères célibataires avec enfants à charge auront bénéficié d'une formation professionnelle et d'un package minimum d'installation
- Résultat annuel attendu 2 : 100 mères célibataires avec enfants à charge auront bénéficié d'une aide spécifique (transferts sanitaire, alimentaire, formations professionnelles, frais de scolarité, subvention eau et électricité,)

OBJECTIF N°4 : AVOIR REUSSI A PRENDRE EN CHARGE LES PERSONNES AGEES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel attendu 1** : 2 000 personnes âgées en situation d'exclusion ou de détresse enregistrées ;
- **Résultat annuel attendu 2** : 2 000 personnes âgées enregistrées ayant bénéficié d'un plan d'action personnalisé ont accédé aux filets sociaux.

Résultats annuels effectivement atteints

- **Résultat annuel N°1** : 1 431 personnes âgées en situation d'exclusion ou de détresse enregistrées ;
- **Résultat annuel N°2** : 0 personne âgée enregistrée n'a bénéficié d'un plan d'action personnalisé.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre des personnes âgées en situation d'exclusion ou de détresse enregistrées	NBRE	ND	ND	2000	1 431	-569	3 000	56 000
Nombre de personnes âgées enregistrées ayant bénéficié d'un plan d'action personnalisé	NBRE	ND	ND	2000	0	-2 000	3 000	56 000

Source des données : DGF

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

En 2015, il a été prévu l'enregistrement de 2 000 personnes âgées en situation d'exclusion ou de détresse et que 2 000 personnes âgées enregistrées auront bénéficié d'un plan d'action personnalisé.

Résultat annuel N°1 :

Sur 1431 personnes âgées enregistrées, hommes et femmes, de toutes provinces confondues, tous immatriculées à la CNAMGS, 580 ont présenté un dossier complet et 851 remplissant le critère d'âge (60 ans et plus) n'avaient pas des dossiers physiques complets.

Résultat annuel N°2

Bien que les dossiers aient été traités et transmis à l'opérateur pour paiement, les filets sociaux n'ont pas été octroyés à cette cible.

Par ailleurs, **pour 2016 les cibles ont été revues à la baisse pour le résultat 1**. On aura 1000 personnes âgées à enregistrer au lieu de 2000 personnes.

L'atteinte de l'objectif pluriannuel semble être difficile du fait d'un dialogue de gestion peu transparent.

OBJECTIF N°5 : AVOIR REUSSI A AMELIORER LES CONDITIONS D'EXISTENCE DES POPULATIONS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : 50 enfants victimes de trafic retirés du circuit et rapatriés
- Résultat annuel N°2 : 300 enfants des rues pris en charge par l'Etat (santé, hébergement, éducation, accompagnement juridique)
- Résultat annuel N°3 : 1 numéro vert est installé à LBV
- Résultat annuel N°4 : 1 étude sur les causes des grossesses précoces

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 33 enfants victimes de trafic retirés du circuit et rapatriés
- Résultat annuel N°2 : 276 enfants des rues pris en charge par l'Etat (santé, hébergement, éducation, accompagnement juridique)
- Résultat annuel N°3 : 50% du taux d'avancement dans la **mise en place d'un N° vert** à LBV
- Résultat annuel N°4 : 0 étude sur les causes des grossesses précoces

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de la réalisation des trois enquêtes	%	ND	ND	100	0	100	100%	100%
Nombre de plans de contingence sectoriel	Nombre	ND	ND	0	0	0	2	3
Taux d'avancement dans la mise en place d'un N° vert à LBV	%	ND	ND	100%	50	50%	100%	100%
Taux de réalisation des études d'ingénierie (géotechnique, impact environnemental...)	%	ND	ND	100%	0	100%	100%	100%
Nombre d'enfants victimes de trafic retirés du circuit et rapatriés ;	N	ND	ND	50	33	17	100	300
Nombre d'enfants des rues pris en charge par l'Etat (santé, hébergement, éducation et juridique).	N	ND	ND	300	276	24	150	800

Source des données : Les données proviennent des rapports d'activités et fiches d'intervention des directions générales, des services déconcentrés, des associations, ONG et Fondations, des partenaires au développement, des rapports d'études, séminaires et colloques

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : 33 enfants victimes des trafics retirés du circuit :

Au sujet du nombre d'enfants victimes de trafic retirés du circuit et rapatriés, le centre de transit Arc en Ciel a mené différentes actions qui ont permis d'obtenir les résultats suivants même si l'objectif fixé n'a pas été totalement atteint à savoir : 33 enfants victimes de trafic retirés du circuit et rapatriés durant l'année 2015.

Résultat annuel N°2 : 276 enfants des rues pris en charge par l'Etat

En 2015, les indicateurs concernant les enfants de rues pris en charge par les structures montrent que 276 enfants parmi lesquels 8 filles ont été pris en charge et bénéficient des aides multiformes au niveau du centre de transit Arc en Ciel de Libreville. L'atteinte de cet objectif est en bonne voie.

Les écarts enregistrés entre les prévisions et les réalisations s'élèvent à 17 pour les enfants victimes de traite et 24 pour les enfants des rues. Ces écarts, négligeables montrent que les activités mises en œuvre ont produit des résultats proches des prévisions.

Résultat annuel N°3 : Pour le **numéro vert à installer** à Libreville, l'insuffisance des crédits pour financer cette activité nous a conduit à orienter les fonds du titre 3 (1 450 000 f CFA) mis à la disposition du bop à l'élaboration des TDR de l'étude de faisabilité y relatifs et à l'entretien des bureaux d'où les **50%**.

Résultat annuel N°4 : une étude sur les grossesses précoces devait se faire. Cependant, elle n'a pas pu être menée. D'autres activités ont été jugées prioritaires compte tenu de l'insuffisance des moyens.

Par ailleurs, afin d'être plus réaliste pour l'année 2016, la cible des indicateurs :

- **Nombre d'enfants victimes de trafic retirés du circuit et rapatriés a été revue à la baisse (elle passe de 200 à 100).**
- **Nombre d'enfants des rues pris en charge par l'Etat, santé, hébergement, éducation et juridique (elle passe de 700 à 150).**

OBJECTIF N°6 : AVOIR REUSSI A ASSURER L'INSERTION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP NOTAMMENT PAR L'APPLICATION EFFECTIVE DES TEXTES EXISTANT SUR LEUR PROTECTION SOCIALE

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : 13000 personnes en situation de handicap bénéficient d'une aide à l'insertion;
- Résultat annuel N°2 : Une (1) étude sur les obstacles à l'accès aux droits et aux services essentiels;
- Résultat annuel N°3 : Elaboration d'un (1) plan d'action nationale sur la promotion des droits des personnes handicapés.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 5870 personnes en situation de handicap identifiées et bénéficiaires d'une aide à l'insertion
- Résultat annuel N°2 : 9% de l'étude sur les obstacles es réalisée (pourcentage plan d'action)
- Résultat annuel N°3 : 0 plan d'action nationale sur la promotion des droits des personnes handicapés élaboré

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de personnes vivant avec un handicap et vivant dans des foyers économiquement faible (FEF) bénéficiaires d'une aide	N	ND	ND	13 000	5 870	- 130	7 800	13000
Taux d'avancement de l'étude du milieu pour l'identification des personnes vivant avec un handicap	%	ND	ND	ND	ND	ND	100%	100%
Taux d'avancement de l'étude sur les obstacles à l'application de la CRDPH	%	ND	ND	100%	9%	- 91%	100%	100%
Taux d'avancement de l'élaboration du plan d'action nationale sur la promotion des droits des personnes handicapées	%	ND	ND	100%	0%	- 100%	100%	100%

Sources documentaires: Rapports d'activités et d'enquêtes des centres et services sociaux de la DGAS

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : 5870 personnes identifiées et bénéficient d'une aide à l'insertion :

13 000 personnes devraient avoir bénéficié d'une aide à l'insertion quelle qu'en soit la nature.

Mais, au terme de l'année, 5 870 personnes ont bénéficié d'une aide dont 5830 pour le secours permanent et 40 pour le logement social. Pour atteindre ce résultat, des actions d'identification ont été mises en place ; plus précisément l'administration des fiches d'enregistrement, leur ventilation dans les différentes provinces pour la collecte des données centralisées par le service des Centres Spécialisés pour Inadaptés, puis transmises à l'opérateur. Ces activités ont été financées par les crédits inscrits en transfert et mis à la disposition de l'opérateur CNAMGS.

Résultat annuel N°2 : L'étude sur les obstacles à l'accès aux droits et aux services essentiels a été réalisée à hauteur de 9% correspondant à la mise en place de l'équipe projet, la production des TDR et des outils de collecte de données. L'activité n'a pas pu se poursuivre parce que d'autres priorités ont été définies en cours d'année. La plupart des études ont été gelées.

Résultat annuel N°3 : L'élaboration du plan d'action national sur le handicap résulte de l'étude sur les obstacles à l'application de la CRDPH. Les TDR ont été élaborés et le consultant recruté. En revanche, l'étude qui devrait conduire à l'atelier de validation n'a pas eu lieu.

Au regard des résultats, nous pouvons dire que l'objectif n'est pas en bonne voie.

OBJECTIF N°7: AVOIR REUSSI A RENFORCER LES CAPACITES OPERATIONNELLES DES STRUCTURES DE PRISE EN CHARGE DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNERABILITE ET D'EXCLUSION SOCIALE

Rappel des résultats attendus

- 50% structures de prise en charge aux capacités humaines, matérielles et financières renforcées ;
- 8 000 jeunes de 18 à 25 ans vivants seuls ou dans les FEF bénéficiaires d'une aide ;
- 55% de structures de prise en charge budgétisées en 2015.
- Nombre d'enfants abandonnés placés en institution ;

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 25% des structures aux capacités opérationnelles renforcées dont l'ENEDA, les UO services sociaux et les UO centres sociaux ;
- Résultat annuel N°2 : 0 jeunes de 18 à 25 ans vivants seuls ou dans les FEF bénéficiaires d'une aide;
- Résultat annuel N°3 : 50 % de structures de prise en charge budgétisées (mise en place des UO)

- Résultat annuel N°4 : 81 enfants placés au CAPEDS

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
% de structures de prise en charge aux capacités renforcées;	%	0	0	50%	25%	- 25%	75%	100%
pourcentage des personnes prises en charges par les structures	%	NC	NC	55%	0	- 55%	75%	100%
Nombre de jeunes de 18-25 ans vivant seuls ou dans les FEF ayant bénéficié d'une aide par mécanisme d'intervention et par localité;	Nombre	NC	NC	8 000	0	- 800	8 000	8000
% de structures de prise en charge budgétisées	%	67%	67%	67%	50%	- 17%	100%	100%
taux d'avancement de la mise en place d'un SAMU sociale	%	0	0	100%	0%	- 100%	100%	100%

Source des données : Rapports de supervision et de suivi évaluation, des rapports d'enquêtes des coordinateurs provinciaux et des services sociaux de la DGAS

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat 1 : 25% des structures aux capacités opérationnelles renforcées dont l'ENEDA, les UO services sociaux et les UO centres sociaux

Les structures de base ont reçu des dotations financières pour le fonctionnement, certaines de ces structures n'avaient jamais été budgétisées.

Ces capacités auraient pu être davantage renforcées si les structures du SAMU social avaient été mises en place (résultat 1).

Résultat 2 : 8000 jeunes de 18 à 25 ans vivants seuls ou dans les FEF devaient bénéficier d'une aide. Bien que nous n'ayons aucun retour sur le nombre d'enfants de 18 à 25 ans ayant bénéficiés d'une aide, 700 dossiers de jeunes ont été traités au niveau de la DGAS et transmis à la CNAMGS pour financement.

Résultat 3 : 50 % de structures de prise en charge budgétisées (mises en place des UO) sans tenir compte du montant insuffisant ou non des crédits alloués, plus de 50 % des structures de prise en charge ont été budgétisées.

Résultat 4 : 81 enfants sont placés au CAPEDS

En 2015, 81 enfants ont été placés au CAPEDS d'Angondje. (Résultat 4). Il s'agit des enfants abandonnés dans la rue ou dans les quartiers, recueillis par les services sociaux, et placés provisoirement au centre d'accueil. Ces enfants bénéficient d'un encadrement.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LF pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
22.752	Protection et Promotion de la Famille	32 693 017 769	30 247 706 294	- 2 445 311 475	32 693 017 769	30 247 706 294	- 2 445 311 475
22.752.1	Famille et Enfants	30 509 079 652	29 199 368 151	- 1 309 711 501	30 509 079 652	29 199 368 151	- 1 309 711 501
22.752.2	Personnes âgées	724 297 317	325 933 793	- 398 363 524	724 297 317	325 933 793	- 398 363 524
22.752.3	Appui au Conjoint Survivant et Orphelins	887 573 300	415 355 350	- 472 217 950	887 573 300	415 355 350	- 472 217 950
22.752.4	Promotion de la Femme et du Genre	572 067 500	307 049 000	-265 018 500	572 067 500	307 049 000	- 265 018 500
22.759	Solidarité Nationale	8 329 713 390	7 219 328 555	- 1 110 384 835	8 329 713 390	7 219 328 555	- 1 110 384 835
22.759.1	Soutien en faveur des personnes en situation de vulnérabilité	2 203 771 400	1 767 102 231	-436 669 169	2 203 771 400	1 767 102 231	- 436 669 169
22.759.2	Aide à l'insertion des personnes vivant avec un handicap	1 944 668 000	1 596 068 851	-348 599 149	1 944 668 000	1 596 068 851	- 348 599 149
22.759.3	Renforcement de la cohésion sociale	46 065 990	826 354 998	780 289 008	46 065 990	826 354 998	780 289 008
22.759.4	Soutien et développement des associations et des réseaux de l'Action Sociale	4 135 208 000	3 029 802 475	- 1 105 405 525	4 135 208 000	3 029 802 475	- 1 105 405 525
22.766	Protection Sociale	25 722 824 200	288 095 509	- 25 434 728 691	25 722 824 200	288 095 509	-25 434 728691
22.766.1	Couverture Sociale	25 722 824 200	288 095 509	- 25 434 728 691	25 722 824 200	288 095 509	-25 434 728691
22.766.2	Promotion des mutuelles	-	-	-	-	-	-
Total pour la mission		66 745 555 359	37 755 130 358	- 28 990 425 001	66 745 555 359	37 755 130 358	-28 990 425001

Explication des principaux écarts :

Inscrit à hauteur de **66 745 555 359 FCFA** en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) dans la Loi de Finances Rectificative 2015, le budget de la mission a été exécuté à hauteur de **37 755 130 358 FCFA**, soit un taux d'exécution **57%**.

Toutefois, l'écart entre l'exécution et le niveau autorisé, estimé à **28 990 425 001 FCFA**, peut globalement se justifier par :

- La non levée de la réserve obligatoire (**1 390 255 838 FCFA**) ;
- La double inscription des crédits de la CNAMGS en LFR ;
- L'instabilité de l'application Vectis ;
- Les lourdeurs administratives notamment le non-respect des délais d'exécution par étape ;
- Le retard pris dans l'engagement des dossiers de dépense.

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LF pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
22.752	Protection et Promotion de la Famille	32 693 017 769	30 247 706 294	- 2 445 311 475	32 693 017 769	30 247 706 294	- 2 445 311 475
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	26 509 549 000	26 529 515 000	19 966 000	26 509 549 000	26 529 515 000	19 966 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	293 404 252	288 618 516	- 4 785 736	293 404 252	288 618 516	- 4 785 736
	Titre 4. Dépenses de transfert	5 690 064 517	3 429 572 778	- 2 260 491 739	5 690 064 517	3 429 572 778	- 2 260 491 739
	Titre 5. Dépenses d'investissement	200 000 000	-	- 200 000 000	200 000 000	-	- 200 000 000
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
22.759	Solidarité Nationale	8 329 713 390	7 219 328 555	- 1 110 384 835	8 329 713 390	7 219 328 555	- 1 110 384 835
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	503 463 000	496 065 500	- 7 397 500	503 463 000	496 065 500	- 7 397 500
	Titre 3. Dépenses de biens et services	361 868 400	243 450 915	- 118 417 485	361 868 400	243 450 915	- 118 417 485
	Titre 4. Dépenses de transfert	7 464 381 990	5 858 556 534	- 1 605 825 456	7 464 381 990	5 858 556 534	- 1 605 825 456
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	621 255 606	621 255 606	-	621 255 606	621 255 606
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
22.766	Protection Sociale	25 722 824 200	288 095 509	- 25 434 728 691	25 722 824 200	288 095 509	- 25 434 728 691
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	25 259 694 000	5 853 000	- 25 253 841 000	25 259 694 000	5 853 000	- 25 253 841 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	85 309 300	199 842 759	114 533 459	85 309 300	199 842 759	114 533 459
	Titre 4. Dépenses de transfert	377 820 900	82 399 750	- 295 421 150	377 820 900	82 399 750	- 295 421 150
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
22	Prévoyance sociale	66 745 555 359	37 755 130 358	- 28 990 425 001	66 745 555 359	37 755 130 358	- 28 990 425 001
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	52 272 706 000	27 031 433 500	- 25 241 272 500	52 272 706 000	27 031 433 500	- 25 241 272 500
	Titre 3. Dépenses de biens et services	740 581 952	731 912 190	- 8 669 762	740 581 952	731 912 190	- 8 669 762
	Titre 4. Dépenses de transfert	13 532 267 407	9 370 529 062	- 4 161 738 345	13 532 267 407	9 370 529 062	- 4 161 738 345
	Titre 5. Dépenses d'investissement	200 000 000	621 255 606	421 255 606	200 000 000	621 255 606	421 255 606
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

L'écart constaté de **28 990 425 001 FCFA** entre le montant LFR et le montant exécuté peut se justifier par :

- la réserve obligatoire incluse dans l'ensemble de la mission qui est de **1 390 255 838 FCFA** ;
- Au titre 2 : la double inscription des crédits de l'Opérateur CNAMGS dans les programmes Protection Sociale et Protection et Promotion de la Famille ;
- Au titre 4 : les virements effectués dans les actions 1 et 2 du programme Solidarité Nationale au profit de la mission Santé ;
- les difficultés administratives rencontrées par les programmes.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION

Missions		Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Mouvements : débit (b)	Mouvements : crédit (c)	Exécutions 2015 (d)
22	Prévoyance sociale	66 745 555 359	- 30 611 292 288	1 620 867 287	37 755 130 358
22.752	Protection et promotion de la famille	32 693 017 769	- 2 527 928 189	82 616 714	30 247 706 294
22.759	Solidarité Nationale	8 329 713 390	- 2 534 101 949	1 423 717 114	7 219 328 555
22.766	Protection sociale	25 722 824 200	- 25 549 262 150	114 533 459	288 095 509
22.773	Pilotage et Soutien à la politique de protection sociale	-	-	-	-
Total		66 745 555 359	- 30 611 292 288	1 620 867 287	37 755 130 358

Explication du total des mouvements:

La mission Prévoyance Sociale a bénéficié d'une dotation de **66 745 555 359 FCFA** et exécutée à hauteur de **37 755 130 358 FCFA**, soit un taux d'exécution de **57%**.

Cette exécution moyenne est liée à des mouvements de sorties à hauteur de **30 611 292 288 FCFA** au profit des autres missions contre **1 620 867 287 FCFA** au bénéfice de la mission.

Les mouvements observés dans la mission se déclinent comme suit par programme :

- pour ce qui est du programme « **Protection et Promotion de la Famille** », sur un total de **82 616 714 FCFA** en crédit, une fongibilité entre action a été appliquée pour un montant d'environ **64 000 000 FCFA** dans le cadre des missions statutaires. Le différentiel et tous les mouvements en débit ont été affectés au profit d'autres programmes ;
- programme « **Solidarité Nationale** » : sur un montant total de **2 534 101 949 FCFA** sortis du programme, environ **2 000 000 000 FCFA** ont été virés au profit d'un programme de la mission Santé, dans le cadre de la campagne de sensibilisation sur la polio. Le différentiel ainsi que les mouvements en crédits sont comptés dans les opérations de clôtures ;
- en ce qui concerne le programme « **Protection Sociale** » : **25 549 262 150 FCFA** ont été déduit du programme il s'agit notamment, des crédits de l'opérateur CNAMGS doublement inscrit au sein de la mission soit **25 253 841 000 FCFA**, le différentiel ayant été mis au profit des autres missions. Les mouvements en crédit sont des opérations de fongibilité du titre 4 vers le titre 3 en vue de renforcer l'action **Couverture sociale** pour un montant de **69 433 459 FCFA** et d'alimenter l'action **Promotion des Mutuelles** qui n'avait pas été budgétisée en LFR pour un montant de **45 100 000 FCFA**.

PROGRAMME PROTECTION ET PROMOTION DE LA FAMILLE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme Protection et Promotion de la Famille (PPF) conçoit, met en œuvre et évalue la politique publique de lutte contre la pauvreté et les inégalités. Il doit également assurer la prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité.

Les directions générales chargées de mettre en œuvre le PPF sont la Direction Générale de la Famille (DGF), la Direction Générale de la Protection de la Veuve et de l'Orphelin (DGPVO) et la Direction Générale de la Promotion de la Femme (DGPF).

Le responsable du programme PPF était le **Directeur Général de la Promotion de la Femme Mme Caroline ONDO remplacée en cours d'année 2015 suite à une nomination par le Directeur Général de la Famille Mme Micheline OTOUNGA KOUBJE.**

Le programme PPF met en œuvre la politique publique de la famille, la promotion des droits de la femme et du Genre, du Conjoint Survivant et orphelin, de l'enfant ainsi que des personnes âgées, conformément aux différents textes en vigueur au Gabon.

Ainsi, le programme « Protection et Promotion de la famille » répond au souci d'améliorer le statut et les conditions de vie des populations vulnérables (familles, jeunes filles-mères, jeunes pères, enfants de familles économiquement faibles, conjoints survivants, orphelins et personnes âgées), et de promouvoir le statut de la femme gabonaise au sein de la société.

Les populations en situation d'exclusion sociale ne font pas partie du champ du programme il s'agit notamment : des personnes handicapées, des enfants abandonnés, les enfants des rues, les élèves et les étudiants isolés, les indigents, les apatrides et les personnes victimes de fléaux.

Le programme PPF doit être en cohérence avec les programmes :

- Solidarité Sociale ;
- Protection sociale ;
- Prévention et sécurité sanitaire.

Le programme "Promotion et Protection de la Famille " se décline en quatre actions :

- Famille et enfant ;
- Personnes âgées ;
- Appui aux conjoints survivants et orphelins ;
- Promotion de la femme et du Genre.

Les opérateurs et partenaires qui rentrent dans le champ du programme pour sa mise en œuvre sont : la Fondation Sylvia BONGO ONDIMBA, l'observatoire National des Droits de l'Enfant (ONDE), l'Observatoire pour la Défense des Droits de l'Enfant de la Femme et de la Parité (ODEFPA), la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS), l'Observatoire National de Protection des Droits de la Famille (ONPDF).

Pour une cohérence avec les normes définies sur le plan international, le programme PPF établit des partenariats avec les organismes internationaux tels que : UNICEF, UNFPA, PNUD, OMS, UA, UE, etc.

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme PPF regroupe les actions suivantes :

- Famille et enfant ;
- Personnes âgées ;
- Appui aux conjoints survivants et orphelins ;
- Promotion de la femme et du Genre.

ACTION N° 1 : Famille et enfant

L'action "Famille et enfant" assure la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique publique de la famille et de l'enfant. A cet effet, elle propose toute les mesures ou les actions propres à favoriser la promotion, la consolidation l'épanouissement et l'amélioration de la couverture sociale de la famille. Initie et conduit des études prospectives en matière de stratégie et de politique de protection de la famille.

Les catégories de population prises en charge sont :

- la petite enfance ;
- Les jeunes filles mères représentant le gros du pourcentage des familles monoparentales ;
- les familles vulnérables.

La mise en cohérence de la politique de protection sociale est réalisée à travers l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales de la famille et de protection de l'enfant à savoir :

- la promotion des actions tendant à susciter et d'éveiller l'esprit d'entraide familial et le sens des valeurs morales dans la famille ;
- la conception et/ou l'appui d'action relevant du domaine du planning familial et de la protection maternelle et infantile ;
- la conception des programmes d'information, de sensibilisation, d'éducation et de formation en milieu urbain et rural dans les secteurs d'activités impliquant la famille et toutes ses composantes ;
- les enquêtes sur les familles ;
- l'organisation de séminaires et colloques ;
- la construction des haltes garderies et cases communautaires, structures d'éducation préscolaire en faveur des enfants issus des couches les plus vulnérables.

L'action "famille et enfant" est assurée par la Direction Générale de la Famille. A cet égard, elle conçoit, met en œuvre, suit et évalue la politique publique de la famille, conformément aux textes en vigueur.

Une cellule d'écoute est chargée d'orienter, de guider, de conseiller les familles en détresse et les victimes de violence ainsi que du suivi de leur prise en charge.

Au niveau déconcentré, la Direction Générale de la Famille est représentée dans les différentes provinces du Gabon par 9 Services Provinciaux.

ACTION N° 2 : Personnes âgées

Cette action contribue à la prise en charge globale des personnes âgées. La Direction Générale de la Famille participe à l'opérationnalisation de cette politique publique.

Au niveau déconcentré, la Direction Générale de la Famille est représentée dans les différentes provinces du Gabon par 9 Services Provinciaux de la Famille.

ACTION N° 3 : Appui aux conjoints survivants et orphelins

Cette action contribue à l'assistance juridico administrative et psycho-sociale du Conjoint Survivant et de l'orphelin. Elle a également pour objectif l'éducation, la formation, la sensibilisation, la vulgarisation des droits et devoirs du Conjoint Survivant et de l'orphelin, la tenue d'un fichier national, la lutte contre la spoliation la révision et l'élaboration des textes réglementaires et législatifs en faveur du Conjoint survivant et orphelins ainsi que leur prise en charge.

Cette assistance consiste à accompagner les conjoints survivants et les orphelins dans la résolution des conflits liés à la succession et dans la lutte contre la précarité de cette catégorie de population en détresse.

Cette action est mise en œuvre par la Direction Générale de la Protection de la veuve et de l'Orphelin au niveau central et dans les neuf provinces par les services provinciaux de la famille.

ACTION N° 4 : Promotion de la femme et du Genre

La Direction Générale de la Promotion de la Femme a pour mission de mettre en œuvre la politique gouvernementale en matière de promotion de la femme et du Genre. A ce titre, elle initie et prend des mesures pour promouvoir les droits de la femme et faciliter la prise en compte de l'approche Genre dans les politiques et programmes parmi lesquelles :

- l'initiation d'actions destinées à améliorer la condition de la femme ;
- la coordination et l'assistance à la femme dans l'élaboration et la réalisation des projets socio-économiques et culturels ;
- l'appui à l'insertion socio professionnelle des mères célibataires ;
- l'appui psychologique et juridique des femmes ;
- l'appui à l'accès aux minima sociaux en faveur des mères célibataires ;
- l'examen des textes juridiques existants et les propositions de révision de ces derniers en cas de dispositions discriminatoires ;
- la lutte contre la déperdition scolaire féminine ;
- les études sur les conditions de travail des femmes en milieu rural et urbain ;
- la mise à jour de la documentation sur les filières et les professions correspondants à la femme ;
- les propositions de mesure visant à prendre en compte l'emploi de la femme au foyer ;
- la lutte contre le désœuvrement de la femme.

L'action de Promotion de la Femme et du Genre est mise en œuvre par la Direction Générale de la Promotion de la Femme au niveau central et les neufs (09) Services Provinciaux de la Famille.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Les éléments de contexte qui impactent le programme sont principalement les suivants :

- la multiplication des situations de fragilité liées à l'augmentation du coût de la vie et à l'affaiblissement du modèle familial traditionnel ;
- le nombre important d'administrations impliquées dans des actions visant à éviter l'exclusion sociale des publics fragilisés ;
- une administration de la Famille qui a fait l'objet de restructurations successives ;
- un appui technique significatif apporté par des organisations internationales à l'instar de l'UNICEF et du FNUAP ;
- une internationalisation et une médiatisation de plus en plus forte des questions liées à la place de la femme et du Genre dans la société.

Les usagers attendent de l'action du programme une prise en charge effective des situations de fragilité socio-économiques par des services sociaux de proximité et d'écoute, de même qu'une information de base sur les aides et les dispositifs existants.

Les partenaires (organisations internationales et associations) intervenant dans le champ du programme attendent pour leur part une coordination et des actions concertées efficaces avec les services de l'Etat.

Enfin, les autorités politiques attendent de l'action du programme :

- le respect des engagements internationaux pris par le Gabon en faveur de la protection des personnes en situation de fragilité (OMD) ;
- la lutte contre l'inégalité sociale ;
- une plus forte protection de la femme et promotion de son rôle dans la société ;
- le développement d'une politique d'autonomisation des usagers.

Plusieurs points forts peuvent d'ores et déjà être mis à l'actif du programme :

- un effort pour rapprocher les services sociaux de base des populations, en zone urbaine et rurale ;
- la mise en place d'un cadre juridique plus protecteur (filles-mères, veuves, orphelins, femmes, personnes âgées) ;

- des résultats réels obtenus dans la prise en charge des filles-mères et en matière de protection de la veuve et de l'orphelin
- l'organisation d'évènements nationaux pour mettre en valeur la place de la femme dans la société
- la mise en place des dispositifs d'aide de la CNAMGS, outil de financement unique des aides ponctuelles aux exclus.

Parmi les manques et difficultés à traiter prioritairement, il faut mentionner :

- l'écart entre les actions réalisées / les résultats obtenus et les besoins des populations cibles ;
- le caractère embryonnaire du système d'information sur programme ;
- la faiblesse du réseau associatif dans le champ du programme ;
- l'absence de cohérence des actions conduites par les différents acteurs impliqués, y compris au sein même de l'administration ;
- la faiblesse dans le suivi et l'exécution des politiques existantes dans le champ du programme ;
- l'absence d'évaluation des dispositifs et actions mis en œuvre.

ENJEUX

- **Enjeu 1** : Réussir à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des politiques familiales et d'inclusions sociales claires et cohérentes, en étroite coordination avec les autres administrations et les partenaires
- **Enjeu 2** : Promouvoir et renforcer la justice sociale des familles au Gabon
- **Enjeu 3** : Eviter que les familles, enfants et adultes fragilisés par les accidents de la vie ne tombent dans une situation d'exclusion et de détresse sociale ; les rendre acteurs des projets impulsés par l'administration
- **Enjeu 4** : Promouvoir le statut social, économique et politique de la femme dans la société gabonaise
- **Enjeu 5** : Promouvoir intégration de l'approche dans les politiques socioéconomiques

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : ETRE PARVENU A UNE BONNE CONNAISSANCE DES BENEFICIAIRES DE L'ACTION DU PROGRAMME

OBJECTIF N°2 : AVOIR REUSSI A ELABORER LES DIFFERENTES POLITIQUES NATIONALES DANS LE CHAMP DU PROGRAMME ET AVOIR ACTUALISE LES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES QUI LE NECESSITENT

OBJECTIF N°3 : AVOIR REUSSI A PRENDRE EN CHARGE LES FAMILLES ECONOMIQUEMENT FAIBLES (FEF)

OBJECTIF N°4 : ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES CONJOINTS SURVIVANTS EN LES RENDANT TOUJOURS PLUS ACTEURS

OBJECTIF N°5 : ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ORPHELINS EN LES RENDANT TOUJOURS PLUS ACTEURS

OBJECTIF N°6 : SOUTENIR LES ENFANTS DES FAMILLES ECONOMIQUEMENT FAIBLES (FEF)

OBJECTIF N°7 : AVOIR REUSSI A FAIRE PRENDRE EN COMPTE L'APPROCHE « GENRE »

OBJECTIF N°8 : AVOIR DEVELOPPE LES COMPETENCES DES AGENTS DANS LES DOMAINES D'ACTION DU PROGRAMME

OBJECTIF N°9 : ETRE PARVENU A DEVELOPPER L'AUTONOMIE SOCIO-ECONOMIQUE DES FEMMES

OBJECTIF N°10 : AVOIR REUSSI A PRENDRE EN CHARGE LES PERSONNES AGEES

OBJECTIF N°1 : ETRE PARVENU A UNE BONNE CONNAISSANCE DES BENEFICIAIRES DE L'ACTION DU PROGRAMME

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- 3 dossiers de synthèse documentaires à élaborer sur les bénéficiaires
- 1 enquête et étude réalisées sur les filles mères

Résultats annuels effectivement atteints

- **Résultat annuel N°1** : 0 dossiers de synthèse documentaires sur les bénéficiaires élaborés
- **Résultat annuel N°2** : 0 enquête et étude réalisées sur les filles mères

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de dossiers de synthèse documentaires élaborés sur les bénéficiaires	Nombre	ND	ND	3	0	-3	3	3
Taux d'avancement de l'enquête sur les filles mères	%	ND	ND	50%	0	50%	50%	100%
Nombre de fichiers sur les bénéficiaires	nombre	ND	ND	ND	5	ND	ND	ND

Source des données : DGF, DGPVO, DGPV

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

En 2015, les résultats prévisionnels attendus étaient de 03 dossiers de synthèses à réaliser et de 50% d'avancement des travaux sur l'enquête sur les filles mères. Malheureusement, les résultats n'ont pas été atteints.

Résultat annuel N°1 : en réalité, 3 dossiers de synthèse documentaires sur les bénéficiaires devaient être élaborés, ce résultat n'a pas été atteint. Cependant, plusieurs actions ont été menées dans ce sens dont l'accent mis sur la mise à jour des fichiers et de leur amélioration afin de faire valoir des variables permettant une meilleure connaissance des cibles pour une prise en charge efficiente.

Ainsi, une classification a été faite selon :

- ✓ L'enregistrement par année, par cible, par tranche d'âge ;
- ✓ Les prestations proposées/offertes
- ✓ Les prestations sollicitées (diverses aides, appuis, accompagnements, ...) ;
- ✓ La catégorie socioprofessionnelle ;
- ✓ Le niveau d'étude ;

Pour chacune des directions qui composent le programme on a effectué :

- ✓ **Pour la DGF** :
 - La mise à jour et suivi des rapports d'activités des dossiers d'enregistrement de plaintes, des conciliations et de versement des pensions alimentaires des Familles à la cellule d'écoute ;
 - L'élaboration et suivi d'un fichier de synthèse sur les personnes âgées ;
 - Le rapport d'activité des structures d'accueil des enfants de 0 à 5 ans dans les Haltes Garderies.

✓ **Pour la DGPVO** :

Le renforcement de la structure du fichier des cibles en intégrant des variables exposant les caractéristiques particulières de chaque cible selon l'objet des demandes. Ainsi, il a été procédé à une classification des Conjoints Survivants et Orphelins par des catégories. Aussi, on peut noter la mise en place d'une base de

données des Orphelins et autres Enfants Vulnérables (OEV) et l'accent mis sur la rédaction des rapports de chaque activité même permanente présentant des données statistiques, comme les conciliations familiales.

Nous pouvons également compter l'étude sur la cartographie du système préscolaire menée au cours de l'année.

Résultat N°2

Aucune activité n'a été réellement menée pour l'atteinte de ce résultat au cours de cette année. En effet, la lourdeur de la procédure de décaissements des fonds entre l'Opérateur et les entités du programme ainsi que la non mise à disposition des fonds, dans les délais requis, ne nous ont pas permis d'effectuer avec efficacité les différentes missions d'identification des cibles.

OBJECTIF N°2 : AVOIR REUSSI A ELABORER LES DIFFERENTES POLITIQUES NATIONALES DANS LE CHAMP DU PROGRAMME ET AVOIR ACTUALISE LES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES QUI LE NECESSITENT

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- 2 politiques nationales à élaborer :
 - Elaboration de la première partie du Code de la famille et de l'action sociale :
 - Elaboration des normes et procédures de prise en charge des Orphelins et autres enfants vulnérables (OEV)

Résultats annuels effectivement atteints

- **Résultat annuel N°1** : 30% du taux d'avancement du projet du code de la famille et 90% de taux d'avancement de l'élaboration des normes et procédures de prise en charge des Orphelins et autres enfants vulnérables (OEV) ;

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement du projet de Code de la Famille et de l'action Sociale	%	NC	NC	50%	30%	-20%	100%	~100%
Elaboration des normes et procédures de prise en charge des Orphelins et autres enfants vulnérables (OEV)	%	NC	NC	100%	90%	-10%	100%	100%
Taux d'avancement dans la mise en place de la commission	%	NC	NC	NC	100%	0	100%	100%
Nombre de guide juridique	NBRE	NC	NC	NC	90%	0	100%	100%
Taux d'avancement de l'étude sur la cartographie du système préscolaire		NC	NC	NC	100%	0	100%	100%

Source des données : Direction Générale de la Famille- Direction Générale de la Protection de la Veuve et de l'Orphelin

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

La prévision initiale pour l'année 2015 était de deux (02) politiques nationales à élaborer à savoir :

- l'élaboration de la première partie du code de la famille et de l'action sociale
- l'élaboration des normes et procédures de prise en charge des orphelins et autres enfants vulnérables (OEV).

Résultat annuel N°1 :

Le Code de la Famille et de l'action sociale a été élaboré à 30% de la prévision de départ qui était estimé à 50%. A cet effet, nous pouvons noter :

- l'élaboration et la validation des tdr ;
- la mise en place d'un arrêté portant désignation des membres du comité de pilotage et du comité technique pour l'élaboration du code de la famille ;
- une revue documentaire ;
- le choix d'un consultant ;
- l'élaboration d'une première ébauche du code de la Famille.

En 2015, le manuel de procédure de prise en charge des Orphelins et autres Enfants Vulnérables(OEV) a été élaboré à hauteur de 90%. A ce titre :

- un consultant a été recruté ;
- un atelier de validation de la méthodologie et des outils a été tenu ;
- un atelier de validation du premier draft du manuel a été tenu. au sortir de cet atelier, un comité de relecture a été mise en place.

Par ailleurs, d'autres actions qui contribuent à l'atteinte de l'objectif ont été menées au sein du programme. Parmi les quelles :

- l'élaboration d'un Guide Juridique pratique pour la vulgarisation du Droit successoral et l'adoption de plusieurs textes règlementaires tels que :
 - la loi n°0014/2014 du 07 janvier 2015 modifiant certaines dispositions de la première partie du code civile ;
 - la loi n° 002/2015 du 25 juin 2015 modifiant et abrogeant certaines dispositions de la deuxième partie du code civil ;
 - la loi n°010/2014 du 1^{er} octobre 2014 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°6/75 du 25 novembre 1975 portant Code de Sécurité Sociale.

- La décennie :

La mise en place de la commission nationale de la décennie de la femme gabonaise n'avait pas été identifiée comme résultat à atteindre pour le compte de l'année 2015. Toutefois, la décision prise par le chef de l'état, au cours du mois de mars 2015, de faire de la période 2015-2025 décennie de la femme gabonaise nous a obligé à définir un résultat déterminant pour l'opérationnalisation de celle-ci.

Ainsi, les termes de référence de cette décennie, comportant les axes stratégiques à atteindre ainsi que les objectifs visés ont été définis et adoptés en conseil des ministres. Suite à cette adoption, un arrêté portant composition et nomination des membres de la commission nationale consultative de la décennie de la femme gabonaise a été pris par le premier vice premier ministre.

Une cérémonie de lancement et d'installation des membres de ladite commission a été organisée et a nécessité la mobilisation de divers secteurs.

Par ailleurs une revue documentaire sectorielle a été réalisée.

Les résultats escomptés au terme de cette revue documentaire nous permettrons d'obtenir un plan d'action pour la promotion et l'amélioration des droits de la femme.

OBJECTIF N°3 : AVOIR REUSSI A PRENDRE EN CHARGE LES FAMILLES ECONOMIQUEMENT FAIBLES (FEF)

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel attendu 1** : 7 000 FEF (filles-mères et autres familles vulnérables) auront bénéficié d'un accès aux filets sociaux (transferts sanitaire, alimentaire, formations professionnelles, frais de scolarité, de garderie et de layettes, subvention eau et électricité, ...)
- **Résultat annuel attendu 2** : 120 filles-mères auront bénéficié des AGR et d'un package minimum d'installation

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 0 FEF (filles-mères et autres familles vulnérables) auront bénéficié d'un accès aux filets sociaux (transferts sanitaire, alimentaire, formations professionnelles, frais de scolarité, de garderie et de layettes, subvention eau et électricité, ...)
- Résultat annuel N°2 : 0 filles-mères auront bénéficié des AGR et d'un package minimum d'installation

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de FEF ayant bénéficié d'un accès aux filets sociaux (filles mères et autres familles vulnérables)	Nbre	ND	ND	7 000	ND	7 000	100	115 000
Nombre de filles ayant bénéficié d'une AGR et d'un package minimum d'installation	Nbre	ND	ND	120	ND	120	360	2000
Nombre de demandes de filles mères enregistrées	Nbre	ND	ND	ND	43	ND	ND	ND
Nombre de dossiers des enfants des mères célibataires enregistrés	Nbre	ND	ND	ND	156	ND	ND	ND

Source des données : Direction Générale de la Famille

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

La prévision initiale pour l'année 2015 était de 7000 FEF qui bénéficierait d'un accès aux filets sociaux (filles mères et autres familles vulnérables) et de 120 filles mères qui bénéficierait d'une AGR et d'un package minimum d'installation.

Résultat annuel N°1 : en réalité, 0 FEF (filles-mères et autres familles vulnérables) a bénéficié d'un accès aux filets sociaux. Cependant, dans le cadre de la prise en charge et l'accompagnement des mères célibataires, la DGPF a enregistré 156 dossiers des enfants de 73 mères célibataires et les a transmis à la CNAMGS pour bénéficier des filets sociaux : prise en charge scolaire, alimentaire etc.

Résultat annuel N°2 : 120 filles-mères devaient bénéficier des AGR et d'un package minimum d'installation.

Dans ce cadre, la DGF a procédé à l'enregistrement des diverses demandes d'aide, des demandes d'appui aux AGR et à la mise à jour du fichier. A cet effet, 43 filles mères ont été enregistrées. Quant à leur package minimum d'installation le suivi de dossier ne s'est pas fait.

Pour 2016, le nombre de FEF a été ramené à 100

OBJECTIF N°4 : ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES CONJOINTS SURVIVANTS EN LES RENDANT TOUJOURS PLUS ACTEURS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : 300 Conjointes survivants auront accédé à une activité génératrice de revenus
- Résultat annuel attendu 2 : 1 000 conjoints survivants auront bénéficié de l'accès aux filets sociaux

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 0 Conjointes survivants auront accédé à une activité génératrice de revenus
- Résultat annuel N°2 : 800 Conjointes Survivants sur les 1 000 prévus, ont reçu une allocation de la part de la CNAMGS

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de CS ayant accédé à une AGR	NBRE	ND	ND	300	ND	-300	ND	ND
Nombre de demandes enregistrées	NBRE	ND	ND	ND	286	ND	ND	ND
Nombre conjoints survivants ayant bénéficié des filets sociaux	NBRE	ND	ND	1 000	800	-200	ND	ND

Source des données : Direction Générale de la Protection de la Veuve et de l'Orphelin

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Il a été prévu en 2015, de faire accéder 300 Conjointes survivantes à une activité génératrice de revenus et 1 000 conjoints survivants aux filets sociaux.

Résultat annuel N°1

Dans le cadre des AGR la DGPVO a ouvert un fichier spécifique à l'enregistrement des demandes d'accès aux AGR.

A cet effet, l'octroi des AGR étant conditionné par l'appartenance à une association et n'étant pas de la compétence de la DGPVO, **286 dossiers** ont été enregistrés et orientés vers le FNAS ou la Direction Générale des Associations pour compétence, selon le statut du CS sollicitant (appartenant ou pas à une association). Nous n'avons pas de suite quant à l'aboutissement des dossiers.

Résultat annuel N°2

En cours d'année la DGPVO procède à l'enregistrement quotidien des CS sollicitant un appui multiforme. Après enregistrement, la DGPVO oriente les dossiers à la CNAMGS dans le cadre de la mise à jour du fichier des CS existant au sein de leur service et pour octroi de filets sociaux. A cet effet, la DGPVO a enregistré **800 CS**.

Dans le cadre des échanges avec l'opérateur, lequel a compétence de liquider les filets sociaux, la prévision de 1 000 Conjointes Survivantes bénéficiaires des filets sociaux en 2015 a été revue à la hausse, soit 1 500, intégrant aussi des CS enregistrés par l'opérateur dans les autres localités de la province de l'Estuaire. Dans l'espèce, lors de la première phase d'octroi, seul 800 CS ont bénéficié des allocations dit « allocations veuves », faisant partie des filets sociaux. La deuxième phase d'octroi a été mise en attente, mais semble hypothéquée compte tenu du temps et de la clôture de l'exercice budgétaire.

Pour 2016, les résultats ont été revus à la baisse. On aura donc comme résultat : uniquement 150 conjoints survivants qui auront bénéficié d'une aide spécifique.

OBJECTIF N°5 : ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES ORPHELINS EN LES RENDANT TOUJOURS PLUS ACTEURS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : 300 orphelins identifiés vivant dans des Familles Economiquement Faibles auront bénéficié des filets sociaux
- Résultat annuel attendu 2 : 300 orphelins auront obtenu un diplôme ou une qualification

Résultats annuels effectivement atteints

- **Résultat annuel N°1** : 0 orphelins identifiés vivant dans des Familles Economiquement Faibles auront bénéficié des filets sociaux
- **Résultat annuel N°2** : 47 orphelins en fin de cycle ou classe d'examen

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'orphelins identifiés vivant dans des Familles Economiquement Faibles auront bénéficié des filets sociaux	Nbre	ND	ND	300	ND	-300	150	2 000
Nombre d'orphelins identifiés	Nbre	ND	ND	ND	598	ND	ND	ND
Nombre d'orphelins ayant obtenu à l'issu de l'accompagnement relatif à l'appui scolaire un diplôme ou une qualification	Nbre	ND	ND	300	ND	-300	150	700
Nombre d'orphelin en fin de cycle	Nbre	ND	ND	ND	47	ND	ND	ND

Source des données : DGPVO

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Il a été prévu en 2015, de faire accéder 300 Orphelins des Familles Economiquement Faibles aux filets sociaux et permettre à 300 Orphelins d'obtenir à l'issu de l'accompagnement relatif à l'appui scolaire un diplôme ou une qualification.

Résultat annuel N°1 : 300 orphelins identifiés vivant dans des Familles Economiquement Faibles devaient bénéficier des filets sociaux pour l'année 2015.

En cours d'année la DGPVO procède à l'enregistrement quotidien des Orphelins sollicitant un appui multiforme.

Après enregistrement, la DGPVO oriente les dossiers à la CNAMGS dans le cadre de la mise à jour du fichier des Orphelins existant au sein de leur service et pour octroi des filets sociaux. A cet effet, la DGPVO a enregistré 598 Orphelins. Dans le cadre des échanges avec l'opérateur, lequel a compétence de liquider les filets sociaux en général, l'appui scolaire et à la formation en particulier, la prévision de 300 Orphelins bénéficiaires des filets sociaux en 2015 a été revue à la hausse, intégrant aussi des Orphelins enregistrés par l'opérateur dans les autres localités de la province de l'Estuaire. A cet effet, lors de la première phase d'octroi, seul 139 Orphelins ont bénéficié de l'appui scolaire, faisant partie des filets sociaux.

Résultat annuel N°2 :

La DGPVO a procédé à l'identification des Orphelins en fin de cycle, susceptible d'obtenir un diplôme ou une qualification à l'issu de l'accompagnement. A cet effet, 47 Orphelins en fin de cycle ont été identifiés dans les établissements.

La prise en charge scolaire et à la formation étant de la compétence de la CNAMGS, l'obtention du diplôme ou de la qualification est conditionnée par le paiement des frais relatifs à la scolarité et/ou à la formation par celle-ci. Aussi, il est à noter que, vue les lourdeurs remarquées dans les procédures de paiement des frais, le nombre de 300 Orphelins s'est avéré difficile à atteindre.

Pour 2016, les cibles ont été ramenées à 150

OBJECTIF N°6 : SOUTENIR LA REUSSITE PRESCOLAIRE DES ENFANTS DE FAMILLES ECONOMIQUEMENT FAIBLES (FEF)

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : 5 000 enfants des FEF auront bénéficié d'un accompagnement spécifique

Résultats annuels effectivement atteints

- **Résultat annuel N°1 :** 5300 enfants des FEF ont été inscrits et ont bénéficié d'un accompagnement spécifique.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'enfants de FEF ayant bénéficiés d'un accompagnement spécifique	Nbre	ND	ND	5 000	5300	+300	100	20 500

Source des données : DGF

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Il a été prévu en 2015, de faire accéder 5 000 Enfants des Familles Economiquement Faibles à un accompagnement spécifique.

Résultat annuel N°1 : 5000 enfants des FEF devaient bénéficier d'un accompagnement.

Dans le cadre du fonctionnement de l'action Famille, chaque structure sous tutelle en charge de la scolarité de la petite enfance (Halte-Garderie) transmet un rapport d'activité faisant ressortir le nombre des enfants des filles-mères inscrit ainsi que les différents services qu'ils ont bénéficié en cours d'année. A cet effet, 5300 enfants ont été inscrits et ont bénéficié d'un accompagnement spécifique.

La difficulté majeure rencontrée est relative aux moyens de communication ou de transmission de rapport étant donné que la majorité des structures sont en province. Cette difficulté est à l'origine de la prise de connaissance tardive du nombre de cible donc à la centralisation des données.

Pour 2016, la cible a été ramenée à 100

OBJECTIF N°7 : AVOIR REUSSI A FAIRE PRENDRE EN COMPTE L'APPROCHE « GENRE »

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel attendu 1** : 6 Administrations auront pris en compte l'approche Genre.
- **Résultat annuel attendu 2** : régression de 10% des violences faites aux femmes.

Résultats annuels effectivement atteints

- **Résultat annuel N°1** : 0 administration n'a pris en compte l'approche genre
- **Résultat annuel N°2** : 0% de régression des violences faites aux femmes

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'administrations prenant en compte l'approche genre	NBRE	ND	ND	6	0	-6	10	10
Taux de régression des violences faites aux femmes	%	ND	ND	40%	10%	-30%	30%	30%
Nombre de rapport produits	Nbre	ND	ND	ND	1	ND	ND	ND

Source des données : DGPF/EDS 2012

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultats 1 et 2 :

En terme de résultat, il était question d'outiller 6 administrations pilotes au mécanisme de prise en compte du genre notamment, dans la formulation et l'élaboration de politiques et programmes prenant en compte le genre. D'autre part, des actions de sensibilisation et de formation sur les Violences Basées sur le Genre devraient permettre de réduire de 10% les violences faites aux femmes. Pour cela aucun résultat n'a été obtenu bien que l'administration en charge de l'objectif à tout mis en œuvre de son côté pour atteindre ces résultats (TDR ; PROJET ELABORE ; EQUIPE PROJET CONSTITUE) aucune action n'a été mis en œuvre, les difficultés rencontrées et imprévus durant

l'année ont été la non disponibilité de fonds pour entreprendre les activités ; aucune actualisation des cibles en cours d'année.

Toutes les activités inscrites dans ce cadre n'ont jamais débuté.

Par ailleurs, il convient de signaler que la vulgarisation des droits de la femme et des recommandations du comité CEDEF n'avait pas au préalable été identifiée comme résultat à atteindre au cours de l'année 2015. Toutefois, après réception de la date de présentation et d'examen du 6eme Rapport périodique du Gabon fixée du 15 au 23 Février 2015 par le comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) nous avons été contraint de mener des activités en relation avec la dite présentation. Il s'agit notamment de la réalisation du rapport annexe faisant suite aux questions formulées par le comité CEDEF à l'issue de la lecture du 6eme rapport périodique présenté. Au terme de ce rapport annexe, une mission a été effectuée sur GENEVE en vue de présenter et de soutenir les efforts entrepris par le GABON dans la mise en œuvre de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

De retour de mission, la commémoration de la Journée Internationale de la Femme a porté sur la vulgarisation des recommandations du comité CEDEF à l'ensemble de l'administration concernée par les questions relevées.

Ainsi, des TDR relatif au projet de vulgarisation de la convention (CEDEF) ont été réalisées. Pour cause de clôture budgétaire, ce projet n'a malheureusement pas été réalisé. Il en est de même pour la réalisation des activités relatives à la commémoration de la Journée Internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes pour laquelle le budget a fait l'objet d'inscription dans le cadre du plan d'urgence du Ministère.

En outre, pour être plus réaliste, ces résultats ont été revus pour l'année 2016. On aura donc :

- Résultat annuel attendu 1 : 1 stratégie de lutte contre les violences basée sur le « Genre » est élaborée
- Résultat annuel attendu 2 : 200 acteurs de prise en charge formés (police, gendarmerie, médecin, juges travailleurs sociaux...)
- Résultat annuel 3 : 18 médecins assermentés (délivrance du certificat médical à réquisition)
- Résultat annuel attendu 4 : 6 administrations former à l'approche « Genre »

OBJECTIF N°8 : AVOIR DEVELOPPE LES COMPETENCES DES AGENTS DANS LES DOMAINES D'ACTION DU PROGRAMME

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : 10 agents auront bénéficié d'une action de formation.

Résultats annuels effectivement atteints

Résultat annuel N°1 : 50 agents formateurs formés

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'agents formateurs formés	NBRE	ND	ND	10	50	30	10	ND
Nombre de séminaires organisés	Nbre	ND	ND	ND	2	ND	ND	ND

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

En 2015, 10 agents devaient bénéficier d'une action de formation. Mais, avec l'appui des partenaires au développement il a été organisé des séminaires éducatifs dont le but était de donner aux participants les outils de suivi et de prise en charge des populations cibles. Ainsi, 50 agents ont bénéficié d'une action de formation comme expliqué ci-dessous.

Deux séminaires de formations ont été organisés au sein du programme :

- 1 séminaire d'information et de formation organisé sur l'Assistance Judiciaire ;
- 1 séminaire d'information et de formation organisé sur la protection de l'enfant

En effet, afin de mettre en place des services de qualités aux usagers, des séances de renforcement de capacité des agents dans l'action du programme ont été prévues. Ainsi, un séminaire de formation et d'information sur l'assistance judiciaire a été organisé par la DGPVO et a vu la participation de plusieurs experts dont un avocat, un huissier de justice, le Procureur de la République, un agent du barreau et du parquet. Au cours de ce séminaire, plusieurs agents ont participé et ont été édifiés sur les procédures à suivre à chaque étape de l'assistance judiciaire.

Il en avait été de même pour la protection de l'enfant. Un séminaire de renforcement de capacité des agents a été organisé par la DGF, en collaboration avec l'UNICEF. Ce séminaire a vu la participation des responsables et agents de plusieurs administrations (Intérieur, Défense Nationale, Economie Numérique, Communication, Santé, Affaires Sociales, Bien-être, Justice, ONG et Associations). Le but était d'édifier les participants sur les techniques de protection de l'enfant afin qu'ils puissent se les approprier et les appliquer dans leur milieu respectif, pour la protection de l'enfant.

En outre, l'accès complexe au financement des activités pousse à remettre à plus tard l'organisation des séances de renforcement de capacité des agents. La revue et la correction de ces points permettront l'organisation de plusieurs séances de renforcement de capacité et de formation ce qui permettra l'amélioration de l'atteinte de cet objectif pluriannuel.

OBJECTIF N°9 : ETRE PARVENU A DEVELOPPER L'AUTONOMISATION ECONOMIQUE DE LA FEMME

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel attendu 1** : 500 femmes auront accédé à une activité génératrice de revenus(AGR) ;
- **Résultat annuel attendu 2** : 500 femmes célibataires avec enfant à charge auront bénéficié d'une formation professionnelle ;
- **Résultat annuel attendu 3** : 500 femmes célibataires avec enfant à charge économiquement faibles ont accédé aux filets sociaux.

Résultats annuels effectivement atteints

- **Résultat annuel N°1** : 0 femmes ont accédé à une activité génératrice de revenue
- **Résultat annuel N°2** : : 100 femmes ont été sélectionnées après visite des sites et reçues en entretien
- **Résultat annuel attendu 3** : 0 femmes célibataires avec enfant à charge économiquement faibles ont accédé aux filets sociaux.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de femme ayant accédé à une AGR	Nombre	ND	ND	500	0	500	800	3000
Nombre de femmes célibataire avec enfant charge ayant bénéficié d'une formation professionnelle	Nombre	ND	ND	500	NC*	ND	800	15 000
Nombre de femmes ont été sélectionnées après visite des sites	Nombre	ND	ND	ND	100	ND	ND	ND
femmes célibataire avec enfant à charge ayant accédé aux filets sociaux	Nombre	ND	ND	500	NC*	ND	8000	15000

**NC = Non Communiqué

Source des données : Direction de la Promotion de la Femme

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1

Le nombre de femmes avait été réduit à 100 au lieu de 500. Cependant, l'atteinte de ce résultat dépendait de l'organisation du Grand Prix du Président de la République. Or pour 2015, cette activité n'a pas été budgétisée. Le grand prix organisé en 2015 était plutôt celui prévu en 2014, organisé en différé. Dans ce cadre, **10** femmes ont bénéficié du financement, de leurs activités dans les domaines de l'agriculture et la transformation des produits agricoles. Il s'agit de la lauréate nationale (01), des **6** prix d'encouragement et des **3** prix du thème secondaire.

En outre, des séances de travail avaient eu lieu entre la DGPF, le Fond National d'Aide Sociale (FNAS) et 50 femmes en vue d'un éventuel financement des AGR. Mais cela n'a pas abouti pour des raisons techniques.

Aussi, la célébration des Journées Nationale de la Femme, la Fête des Mères et la Journée Mondiale de la Femme Rurale contribuent largement à l'atteinte de l'objectif pluriannuel d'où l'importance de les célébrer en vue du renforcement du pouvoir économique et de l'autonomisation de la femme.

Résultat annuel N°2

Il est à noter qu'en 2015, au lieu de 500 femmes, la cible avait été ramenée en cours d'année à 100 mères célibataires économiquement faibles. Cette diminution s'explique par la difficulté de mobilisation des fonds devant permettre la mise en œuvre de l'activité,

Aussi, il fallait d'abord identifier la cible « mère célibataire » sur des critères préalablement définis. L'Estuaire a été la province pilote. Au total 250 mères célibataires économiquement faibles, ont été identifiées (disponibilité du fichier à la DGPF).

De ces 250 mères célibataires, 100 ont été sélectionnées et retenues après visite des sites et reçues en entretien pour bénéficier des formations. Seules 73 d'entre elles, avaient des dossiers complets, qui ont été transmis à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMS), opérateur financier du programme « accompagnement des mères célibataires », cible identifiée dans la Stratégie d'Investissement Humain du Gabon.

Les 27 autres mères célibataires, fautes d'immatriculation à la CNAMGS, n'ont pu être retenues. Nous précisons, que le travail préalable avait été réalisé à savoir : la sensibilisation, le choix des filières(avec l'avis de la cible), l'identification des structures de formation, les coûts des formations, l'identification des structures pour insertion après formation etc.

Résultat annuel N°3

500 femmes célibataires avec enfant à charge économiquement faibles devaient accéder aux filets sociaux. Ce résultat est lié au résultat annuel 2 car il s'agit d'un package. En effet, ce sont les 73 mères célibataires ci-dessus indiquées qui devaient aussi bénéficier des filets sociaux. A ce jour, nous n'avons aucune suite.

L'atteinte de l'objectif pluriannuel semble être difficile du fait d'un dialogue de gestion peu transparent.

Par ailleurs, pour 2016 les résultats ont été revus pour être plus réalistes. On aura donc :

- Résultat annuel attendu 1 : 100 mères célibataires avec enfants à charge auront bénéficié d'une formation professionnelle et d'un package minimum d'installation
- Résultat annuel attendu 2 : 100 mères célibataires avec enfants à charge auront bénéficié d'une aide spécifique (transferts sanitaire, alimentaire, formations professionnelles, frais de scolarité, subvention eau et électricité.)

OBJECTIF N°10 : AVOIR REUSSI A PRENDRE EN CHARGE LES PERSONNES AGEES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel attendu 1** : 2 000 personnes âgées en situation d'exclusion ou de détresse enregistrées ;
- **Résultat annuel attendu 2** : 2 000 personnes âgées enregistrées ayant bénéficié d'un plan d'action personnalisé ont accédé aux filets sociaux.

Résultats annuels effectivement atteints

- **Résultat annuel N°1** : 1 431 personnes âgées en situation d'exclusion ou de détresse enregistrées ;
- **Résultat annuel N°2** : 0 personne âgée enregistrée n'a bénéficié d'un plan d'action personnalisé.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre des personnes âgées en situation d'exclusion ou de détresse enregistrées	NBRE	ND	ND	2000	1 431	-569	3 000	56 000
Nombre de personnes âgées enregistrées ayant bénéficié d'un plan d'action personnalisé	NBRE	ND	ND	2000	0	-2 000	3 000	56 000

Source des données : DGF

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

En 2015, il a été prévu l'enregistrement de 2 000 personnes âgées en situation d'exclusion ou de détresse et que 2 000 personnes âgées enregistrées auront bénéficié d'un plan d'action personnalisé.

Résultat annuel N°1 :

Sur 1431 personnes âgées enregistrées, hommes et femmes, de toutes provinces confondues, tous immatriculées à la CNAMGS, 580 ont présenté un dossier complet et 851 remplissant le critère d'âge (60 ans et plus) n'avaient pas des dossiers physiques complets.

Résultat annuel N°2

Bien que les dossiers aient été traités et transmis à l'opérateur pour paiement, les filets sociaux n'ont pas été octroyés à cette cible.

Par ailleurs, **pour 2016 les cibles ont été revues à la baisse pour le résultat 1**. On aura 1000 personnes âgées à enregistrer au lieu de 2000 personnes.

L'atteinte de l'objectif pluriannuel semble être difficile du fait d'un dialogue de gestion peu transparent.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LF pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
22.752.1	Famille et Enfants	30 509 079 652	29 199 368 151	- 1 309 711 501	30 509 079 652	29 199 368 151	- 1 309 711 501
	Titre 1. Charges financières de la dette			-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	26 455 717 000	26 487 761 500	32 044 500	26 455 717 000	26 487 761 500	32 044 500
	Titre 3. Dépenses de biens et services	187 595 452	238 167 666	50 572 214	187 595 452	238 167 666	50 572 214
	Titre 4. Dépenses de transfert	3 665 767 200	2 473 438 985	- 1 192 328 215	3 665 767 200	2 473 438 985	- 1 192 328 215
	Titre 5. Dépenses d'investissement	200 000 000	-	- 200 000 000	200 000 000	-	- 200 000 000
	Titre 6. Autres dépenses			-	-	-	-
22.752.2	Personnes âgées	724 297 317	325 933 793	- 398 363 524	724 297 317	325 933 793	- 398 363 524
	Titre 1. Charges financières de la dette			-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
	Titre 3. Dépenses de biens et services	-	-	-	-	-	-
	Titre 4. Dépenses de transfert	724 297 317	325 933 793	- 398 363 524	724 297 317	325 933 793	- 398 363 524
	Titre 5. Dépenses d'investissement			-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses			-	-	-	-
22.752.3	Appui au Conjoint Survivant et Orphelins	887 573 300	415 355 350	- 472 217 950	887 573 300	415 355 350	- 472 217 950
	Titre 1. Charges financières de la dette			-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	28 272 000	22 990 000	- 5 282 000	28 272 000	22 990 000	- 5 282 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	59 301 300	37 165 350	-22 135 950	59 301 300	37 165 350	-22 135 950
	Titre 4. Dépenses de transfert	800 000 000	355 200 000	- 444 800 000	800 000 000	355 200 000	- 444 800 000
	Titre 5. Dépenses d'investissement			-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses			-	-	-	-
22.752.4	Promotion de la Femme et du Genre	572 067 500	307 049 000	- 265 018 500	572 067 500	307 049 000	- 265 018 500
	Titre 1. Charges financières de la dette			-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	25 560 000	18 763 500	- 6 796 500	25 560 000	18 763 500	- 6 796 500
	Titre 3. Dépenses de biens et services	46 507 500	13 285 500	-33 222 000	46 507 500	13 285 500	-33 222 000
	Titre 4. Dépenses de transfert	500 000 000	275 000 000	- 225 000 000	500 000 000	275 000 000	- 225 000 000
	Titre 5. Dépenses d'investissement			-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses			-	-	-	-
22.752	Protection et Promotion de la Famille	32 693 017 769	30 247 706 294	- 2 445 311 475	32 693 017 769	30 247 706 294	- 2 445 311 475
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	26 509 549 000	26 529 515 000	19 966 000	26 509 549 000	26 529 515 000	19 966 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	293 404 252	288 618 516	- 4 785 736	293 404 252	288 618 516	-4 785 736
	Titre 4. Dépenses de transfert	5 690 064 517	3 429 572 778	- 2 260 491 739	5 690 064 517	3 429 572 778	- 2 260 491 739
	Titre 5. Dépenses d'investissement	200 000 000	-	- 200 000 000	200 000 000	-	- 200 000 000
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Initialement autorisé à **32 693 017 769 FCFA** en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) dans la Loi de Finances Rectificative 2015, le budget du programme a été exécuté à hauteur de **30 247 706 294 FCFA** (soit environ **93%** du montant autorisé).

L'écart entre les engagements consommés et le niveau autorisé, estimé à **2 445 311 475 FCFA**, peut se justifier par :

- Le niveau de la réserve obligatoire estimée à **583 676 664 FCFA** ;
- La mise à disposition tardive des crédits (vers la fin du premier trimestre) ;
- La présence du titre 5 qui est en réalité un investissement du « programme solidarité nationale »
- L'instabilité de l'application Vectis ;
- Les lourdeurs administratives (le dépôt tardif de l'arrêté portant désignation des acteurs de la ligne managériale, le non-respect des délais d'exécution par étape, le paiement tardif des fournisseurs, ...)

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Mouvements : débit (b)	Mouvements : crédit (c)	Exécutions 2015 (d)
22.752	Protection et Promotion de la Famille	32 693 017 769	- 2 527 928 189	82 616 714	30 247 706 294
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	26 509 549 000	- 12 078 500	32 044 500	26 529 515 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	293 404 252	- 55 357 950	50 572 214	288 618 516
	Titre 4. Dépenses de transfert	5 690 064 517	- 2 260 491 739	-	3 429 572 778
	Titre 5. Dépenses d'investissement	200 000 000	- 200 000 000	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-

Tableau récapitulatif des mouvements entre actions et titres

Les mouvements en débit et en crédit du programme, peuvent se justifier comme suit :

- **Titre 2** : le programme a bénéficié d'un transfert de **32 044 500 FCFA** pour abonder les crédits dédiés au paiement de la MONP du programme. Les **12 078 500 FCFA** inscrits au débit ont été prélevés au profit d'autres programmes.
- Les mouvements observés au **titre 3** en débit et en crédit correspondent à l'application de la fongibilité entre action au sein du programme. Ces mouvements ont été effectués dans le cadre d'une mission statutaire des Autorités du Ministère, sur une décision pour frais de mission et de subsistance.
- En ce qui concerne le **titre 4**, il s'agit ici des opérations de clôtures au niveau du Ministère du budget.
- Quant au **titre 5**, ces crédits avaient été inscrit par erreur au sein du programme il s'agit des crédits d'investissement du programme Solidarité Nationale pour la mise en œuvre du projet « **enfants sans actes de naissance** ».

Annulations

Aucune annulation de crédits n'a été effectuée dans le cadre du programme.

Reports

Le programme n'a eu aucun report durant l'année.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2013	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2015	Mouvements d'effectifs en 2015			Effectifs au 31.12. 2015
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	NC	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	NC	126	163	0	0	0	163
Permanents	NC	126	0	0	0	0	163
Non permanents	NC	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	NC	320	342	0	0	0	342
Permanents	NC	320	342	0	0	0	342
Non permanents	NC	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	NC	45	45	0	0	0	45
Permanents	NC	45	45	0	0	0	45
Non permanents	NC	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	NC	491	550	0	0	0	550
Main d'œuvre non permanente	NC	208	213	0	0	0	213
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	NC	699	763	0	0	0	763

Explication des évolutions :

Durant l'année 2015, les effectifs n'ont pas évolué.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur : ONPDF

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2013	Effectifs au 31.12.2014	Effectifs au 31.12.2015	Ecart entre fin 2014 et fin 2015
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	0	0	0	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	4	8	15	+7
Total pour l'opérateur	4	8	15	7
Total pour le programme	4	8	15	7

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

L'évolution des effectifs s'est faite en fonction de l'équipement de l'ONPDF, d'une part, des lenteurs de l'adoption toujours attendue des statuts de l'ONPDF, d'autre part ; ce qui explique la faiblesse de la part de l'Etat dans l'évolution des emplois de l'opérateur : seuls les deux cadres dirigeants ont été nommés en conseil des ministres et une assistante de direction fonctionnaire perçoit une indemnité compensatrice, n'étant pas employée de l'ONPDF.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	26 509 549 000	26 509 549 000	26 529 515 000	26 529 515 000	19 966 000	19 966 000
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2 consommés	26 509 549 000	26 509 549 000	26 529 515 000	26 529 515 000	19 966 000	19 966 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

En réalité, après avoir déduit la subvention de la CNAMGS estimée à peu près à **25 254 078 000 FCFA**, la masse salariale de la **MONP** du programme revient à **1 275 437 000 FCFA**.

Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère reste à **compléter par le représentant de l'ONPDF Monsieur le Secrétaire permanent**.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre3 prévus dans la LF		Crédits de titre3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION1: Famille et enfants	187 595 452	187 595 452	238 167 666	238 167 666	50 572 214	50 572 214
Assistance, écoute aux familles	168 787 666	168 787 666	168 787 666	168 787 666	-	-
Travaux du Comité de coordination de l'élaboration du Code de la Famille	18 807 786	18 807 786	5 500 000	5 500 000	-13 307 786	-13 307 786
Décision mission statutaire	-	-	63 880 000	63 880 000	63 880 000	63 880 000
ACTION2: Personnes Âgées	-	-	-	-	-	-
ACTION3: Appui aux Conjoints Survivants et aux Orphelins	59 301 300	59 301 300	37 165 350	37 165 350	-22 135 950	-22 135 950
Elaboration d'un Guide juridique	15 000 000	15 000 000	8 000 000	8 000 000	- 7 000 000	- 7 000 000
Conciliations familiales	10 000 000	10 000 000	6 038 746	6 038 746	- 3 961 254	- 3 961 254
Organisation de la Journée Mondiale des Orphelins du SIDA	4 801 300	4 801 300	3 911 544	3 911 544	- 889 756	- 889 756
Mise à jour du Fichier des Conjoints Survivants et des Orphelins	4 000 000	4 000 000	3 532 000	3 532 000	- 468 000	- 468 000
Création d'une base de données pour les OEV	6 000 000	6 000 000	3 163 688	3 163 688	- 2 836 312	- 2 836 312
Identification des Orphelins en vue de l'Appui à la scolarisation	6 500 000	6 500 000	2 000 000	2 000 000	- 4 500 000	- 4 500 000
Elaboration des TDR relatif à la Mise en place d'une Brigade d'intervention urgente contre la spoliation	6 000 000	6 000 000	5 200 686	5 200 686	-799 314	-799 314
Elaboration des TDR relatif à l'ouverture des cellules d'écoute dans les Arrondissements	7 000 000	7 000 000	5 318 686	5 318 686	- 1 681 314	- 1 681 314
ACTION4: Promotion de la femme et du Genre	46 507 500	46 507 500	13 285 500	13 285 500	-33 222 000	-33 222 000
Identification et accompagnement des mères célibataires	20 000 000	20 000 000	4 075 000	4 075 000	-15 925 000	-15 925 000
Organisation des Journées (nationale)	5 000 000	5 000 000	2 745 000	2 745 000	- 2 255 000	- 2 255 000
commémoration de la journée internationale de la femme	6 507 500	6 507 500	4 062 500	4 062 500	- 2 445 000	- 2 445 000
Définition des termes de référence de la décennie de la femme	-	-	453 000	453 000	453 000	453 000
Commémoration de la Journée Internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes	10 000 000	10 000 000	500 000	500 000	- 9 500 000	- 9 500 000
Elaboration TDR Projet de sensibilisation sur les Violences faites aux Femmes	5 000 000	5 000 000	1 450 000	1 450 000	- 3 550 000	- 3 550 000
Total des crédits de titre3 consommés	293 404 252	293 404 252	288 618 516	288 618 516	- 4 785 736	- 4 785 736

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

ACTION 1 : Famille et enfants

La consommation des crédits a servi pour la plupart aux dépenses liées aux activités telles que :

- Assistance-écoute aux familles (activités de la cellule d'écoute), dont l'enregistrement de plaintes sur les abandons familiaux, l'organisation des conciliations familiales et des versements des pensions alimentaires des parents démissionnaires, l'accompagnement à l'épanouissement des Familles à travers les sensibilisations, information, éducation ;
- L'étude sur la cartographie du système préscolaire au Gabon

Afin de se conformer au plan d'engagement présenté par la DCAF, les engagements ont été effectués par rapport au pourcentage du montant budgétaire disponible et seule l'unité opérationnelle Protection de la Famille a pu exécuter ces crédits selon le profil de la dépense suivant :

Fourniture de bureau diverses = 7 500 000 F CFA
Fourniture informatique = 6 000 000 F CFA
Papeterie = 3 000 000 F CFA
Carburant = 2 000 000 F CFA
Soit un total de **18 500 000 F CFA au niveau du bop central.**

Il est à noter qu'il y a des ordonnances qui n'ont pas encore fait l'objet de règlement. Ainsi, sur un montant de 18 500 000 F CFA d'ordonnances visés, seules **7 499 990 FCFA** ont été réglées.

Aussi, au niveau déconcentré, les services provinciaux de la famille qui sont chargés d'assurer la continuité du BOP central sur le territoire national en termes d'assistance-écoute aux familles (activités de la cellule d'écoute), dont l'enregistrement de plaintes sur les abandons familiaux, l'organisation des conciliations familiales et des versements des pensions alimentaires des parents démissionnaires ainsi que dans l'accompagnement à l'épanouissement des familles.

Pour la réalisation de ces activités, **158 287 666 FCFA** ont été mis à disposition pour le fonctionnement (achat de fournitures de bureaux et informatiques) de 9 BOP déconcentrés et 65 unités opérationnelles.
Par ailleurs, sur une décision de la hiérarchie, **63 880 000 FCFA** ont servi à régler les frais de mission statutaires au profit de la trésorerie centrale

Soit un total global de : **238 167 666 FCFA**

ACTION 2 : Personnes Âgées

Cette action ne bénéficie pas des crédits en titre 3. Etant portée par le bop Famille, les services composant ces unités opérationnelles sont alimentés par l'action 1 famille et enfant.

ACTION 3 : Appui aux Conjoints Survivants et aux Orphelins

Les crédits de cette action ont été utilisés d'une part pour la réalisation des activités permanentes telles que les conciliations familiales, l'accompagnement administratif et juridique, la production des actes d'attestation, les correspondances administratives, Et d'autre part, pour la mise en œuvre de certaines activités spécifiques telles que la mise à jour du Fichier des Conjoints Survivants et des Orphelins, la création d'une base de données pour les OEV, l'identification des Orphelins en vue de l'Appui à la scolarisation et l'élaboration des TDR effectuées dans les deux Unités Opérationnelles.

Par ailleurs, en dehors des dépenses relatives à la Journée Mondiale des Orphelins du SIDA qui a été célébré à KANGO, les dépenses ont été effectuées en gros.

- **Journée Mondiale des Orphelins du SIDA (7 mai, à Kango et au Laboratoire Sainte Marie) ;**
 - Transport = 450 000 F CFA
 - Logistique KANGO (sonorisation 1 et location chaises) = 190 000 F CFA
 - Communication presse = 300 000 F CFA ;
 - Fourniture pour secrétariat = 1 121 800 F CFA
 - Banderoles = 80 000 X3 = 240 000 F CFA
 - Cocktail = 1 000 000 F CFA ;
 - Restauration et Rafrachissement = 348 000 F CFA
 - Sonorisation 2 = 150 000 F CFA
 - Logistique Libreville (Chaises, tentes, juponnage, tréteau) = 111 744 F CFA.

- **Unité opérationnelle Enquêtes et Statistiques**

- Papeterie = 2 000 000F CFA ;
- Imprimés spéciaux = 2 000 000F CFA ;
- Fournitures Informatiques = 2 000 000F CFA ;
- Entretien équipement = 600 000F CFA ;
- E&R Climatisation = 2 000 000F CFA ;
- Fourniture de bureau diverse = 2 000 000F CFA

- **Unité opérationnelle Assistance Veuve et Orphelin**

- Fournitures de bureaux diverses = 12 000 000F CFA
- Papeterie = 4 500 000
- Fournitures informatiques = 6 153 806F CFA

Soit un total global de : **37 165 350 FCFA**

ACTION 4 : Promotion de la Femme et du Genre

En ce qui concerne cette action, les activités qui ont été menées sont :

- l'identification et l'accompagnement des mères célibataires (activité permanente) ;
- l'organisation de la célébration **des journées nationales**, qui a nécessité que des missions de terrains soient effectuées ;
- la commémoration de la journée internationale de la femme à travers la vulgarisation des recommandations du comité CEDEF à l'ensemble de l'administration concernée par les questions relevées y compris les préparatifs à l'organisation de la journée mondiale de la femme rurale et la mission de suivi-évaluation et contrôle des lauréates du grand prix du président ;
- la définition des termes de référence de la décennie de la femme ;
- la commémoration de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes ;
- l'élaboration des TDR du projet de sensibilisation sur les violences faites aux femmes.

Pour toutes ces activités, le budget de **13 285 500 FCFA** a servi au déploiement des collaborateurs sur le terrain pour les frais de transport, à l'achat du matériel informatique (clés USB, encre) et les fournitures de bureau diverses : papeterie. Toutes ces dépenses ont été effectuées de façon groupée pour l'ensemble des services composant les UO.

Ainsi nous avons :

- **3 500 000 FCFA** en papeterie ;
- **4 500 000FCFA** en fournitures informatiques ;
- **1 500 000f FCFA** en carburant ;

En ce qui concerne la mission préparatoire de la Journée Mondiale de la Femme Rurale, quatre agents sont allés à EKOUK. Le cout total de la mission s'élève à **3 785 500 FCFA** dont :

- **2 245 000 FCFA** pour les frais de mission
- **1 540 500 FCFA** pour la location du Véhicule.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : Famille et Enfants	3 665 767 200	3 665 767 200	2 473 438 985	2 473 438 985	- 1 192 328 215	- 1 192 328 215
Elaboration Code de la Famille	319 297 311	319 297 311	215 442 600	215 442 600	- 103 854 711	- 103 854 711
transfert ONPDF	1 890 853 638	1 890 853 638	1 275 834 184	1 275 834 184	- 615 019 454	- 615 019 454
filets sociaux	1 455 616 251	1 455 616 251	982 162 201	982 162 201	-473 454 050	-473 454 050
ACTION 2 : Personnes Âgées	724 297 317	724 297 317	325 933 793	325 933 793	- 398 363 524	- 398 363 524
filets sociaux	724 297 317	724 297 317	325 933 793	325 933 793	-398 363 524	-398 363 524
ACTION 3 : Appui aux Conjointes Survivants et Orphelins	800 000 000	800 000 000	355 200 000	355 200 000	- 444 800 000	- 444 800 000
filets sociaux	800 000 000	800 000 000	355 200 000	355 200 000	-444 800 000	-444 800 000
ACTION 4 : Promotion de la Femme et du Genre	500 000 000	500 000 000	275 000 000	275 000 000	- 225 000 000	- 225 000 000
ONU FEMME	90 909 091	90 909 091	50 000 000	50 000 000	- 40 909 091	- 40 909 091
filets sociaux	409 090 909	409 090 909	225 000 000	225 000 000	- 184 090 909	- 184 090 909
Total des crédits de titre 4 consommés	5 690 064 517	5 690 064 517	3 429 572 778	3 429 572 778	2 260 491 739	2 260 491 739

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

ACTION 1 : Famille et Enfants

- L'élaboration du Code des Personnes âgées et de la famille **215 442 600 FCFA** pour :
 - la phase de démarrage : frais appui technique et achat fourniture de bureau ;
 - les frais de transport du consultant (AKLI Reine)
 - les frais de transport à Cotonou et frais de mission du consultant national
 - les règlements de la première tranche des experts internationaux ;
 - les frais de règlement de la première tranche du consultant national ;
 - les frais de règlement de la deuxième tranche du consultant national ;
 - les Règlement de la deuxième tranche des experts internationaux ;
- Transfert pour ONDF pour son fonctionnement et la mise en œuvre de la politique publique : **1 275 834 184** dont **400 000 000FCFA** pour son fonctionnement ;
- Filets sociaux : **982 162 201FCFA**

ACTION 2 : Personnes Âgées

Aucune activité menée en faveur des personnes âgées. Les crédits utilisés dans cette action ont servi aux financements des filets sociaux soit : **325 933 793 FCFA**.

ACTION 3 : Appui aux Conjointes Survivants et Orphelins

Tous les crédits ont été utilisés au compte des filets sociaux soit : **355 200 000FCFA**

Action 4 : Pour le titre 4, deux (2) Transferts majeurs ont été effectués pour un total de **275 000 000FCFA** à savoir :

- les filets sociaux : **225 000 000FCFA**
- les cotisations internationales au profit de l'ONU FEMME : **50 000 000FCFA**

Le programme n'avait pas d'investissement en 2015.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR ONPDF

Présentation de l'opérateur

Statuts de L'Observatoire National de Protection des Droits de la Famille :

L'Observatoire est un service public à autonomie de gestion ; c'est un organe consultatif à compétence nationale et exclusive qui assure, sans préjudice des compétences dévolues aux autres administrations par les textes en vigueur, la collecte, la centralisation, l'analyse et la diffusion des informations et données relatives aux situations des droits de l'enfant, du conjoint survivant, de l'orphelin, des personnes vivant avec un handicap, de l'équité et du genre ainsi qu'aux politiques menées en faveur de ces populations cibles.

Missions de L'Observatoire National de Protection des Droits de la Famille:

Missions de service public :

- ▶ **rassembler, au moyen d'une veille permanente**, les données relatives aux situations des droits de la famille, de la protection de la famille, des droits de l'enfant, de l'enfance inadaptée, du conjoint survivant, de l'orphelin, des personnes âgées, des personnes vivant avec un handicap, de l'équité, du genre ;
- ▶ **Contribuer** au développement de la connaissance de ces phénomènes, tant sur les plans quantitatifs que qualitatifs ;
- ▶ **Faire réaliser** des travaux d'études, de recherche, d'analyse, de prospective et d'évaluation ;
- ▶ **Coordonner et suivre, en tant qu'Observatoire national, les actions des observatoires sectoriels œuvrant dans son champ de compétence et placés sous son autorité ;**
- ▶ **Diffuser** l'ensemble des informations recueillies sous des formes appropriées à destination du Gouvernement et de l'ensemble du public ;
- ▶ **Contribuer, par son caractère transversal** d'opérateur de l'État, les données quantitatives et qualitatives centralisées en son sein, à la lisibilité de la Stratégie nationale d'Investissement Humain articulée autour de l'ambition d'une réduction de la pauvreté et de la précarité, d'une part, et à l'anticipation de l'action gouvernementale dans les politiques publiques en matière d'aide sociale, d'autre part.

Missions de développement :

- ▶ **Doter les structures annexes, au sein d'administrations publiques ou de leurs démembrements territoriaux, en équipements technologiques de communication pour la collecte des données devant alimenter le système d'information sociale de l'Observatoire ;**
- ▶ **Établir** des partenariats avec des organismes nationaux ou étrangers remplissant des missions similaires et des partenaires au développement ;

Travail avec l'opérateur

Crédits consommés en 2015 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2015		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		164.549.046
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	785.000.000	286.897.608
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	530.000.000	106.951.717
Total de la contribution financière de l'Etat	1.315.000.000	558.398.371

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat : Réduction drastique du budget de l'Etat

- formalisation d'un Contrat Annuel de Performance (CAP) entre l'Etat et l'opérateur : OUI

- concertation sur les TDR pour l'élaboration du code de la famille ; responsabilité de l'opérateur dans le recrutement des consultants
- les autres actions ont été organisées à l'initiative de la tutelle, l'opérateur servant de caisse de liquidation des dépenses ;
- le travail collaboratif entre les agents de l'état et les agents de l'opérateur pourrait être de meilleure tenue, sans la suspicion permanente sur l'utilisation des crédits du Programme « logés » dans les livres de l'opérateur

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1.1 : Créer une base de données sur les bénéficiaires du programma					
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :					
Objectif 1 : Etre parvenu à une bonne connaissance des bénéficiaires du programme					
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart	Commentaires
Indicateur 1 : répertoire des indicateurs de l'action sociale créé		100%	100%	0	
Indicateur 2 : un consultant recruté pour appuyer l'ONPDF dans la réalisation des enquêtes et la collecte de données sur les indicateurs de l'action sociale		100%	100%	0	
Indicateur 3 : Nombre d'enquêtes réalisées sur les bénéficiaires du programme		3	1	-2	Budget non disponible
Indicateur 4 : Base de données disponible		50%	25%	50%	Calendrier budgétaire en déphasage

Objectif O/P1.2 : Elaborer le Code de la Famille et de l'action sociale					
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :					
Objectif 2 : Avoir réussi à élaborer les différentes politiques nationales et avoir actualisé les textes législatifs et réglementaires					
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart	Commentaires
Indicateur 5 : Une équipe de consultants pour la réalisation du Code de la Famille et de l'action sociale est recrutée		100%	100%	0	A compléter
Indicateur 6 : Enquête nationale réalisée		1	1	0	A compléter

Objectif O/P 1.3 : Elaborer les normes et procédures de prises en charge des conjoints survivants					
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :					
Objectif 2 : Avoir réussi à élaborer les différentes politiques nationales et avoir actualisé les textes législatifs et réglementaires					
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart	Commentaires
Indicateur 7 : Consultant recruté pour l'élaboration des normes et procédures		100%	100%	0	A compléter
Indicateur 8 : Etude des normes et procédures disponible		1	1	0	A compléter

Objectif O/P1.4 : Elaborer le Plan d'action de la Promotion de la femme et du Genre					
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :					
Objectif 2 : Avoir réussi à élaborer les différentes politiques nationales et avoir actualisé les textes législatifs et réglementaires					
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart	Commentaires
Indicateur 9: consultant recruté		100%	S.O.		Initiative RPROG
Indicateur 10 : Plan d'action réalisé		50%	S.O.		

Objectif O/P1.5 : Appuyer l'organisation des Journées des Familles, père, mère et enfant					
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :					
Objectif 3 : Etre parvenu à prendre en charge les Familles Economiquement Faibles (FEF)					
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart	Commentaires
Indicateur 11 : Nombre de causeries réalisées sur les droits des familles (Journées des familles, père, mère et enfant).		4	S.O		Initiative RPROG

Objectif O/P1.6 : Appuyer l'organisation de la Journée Internationale de la Veuve					
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :					
Objectif 3 : Etre parvenu à prendre en charge les conjoints survivants					
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart	Commentaires
Indicateur 12 : Nombre de causeries réalisées sur les droits des conjoints survivants (Journée Internationale de la Veuve).		6	S.O		Initiative RPROG

Objectif O/P1.7 : Appuyer l'organisation du Concours du Grand Prix du président de la République					
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :					
Objectif 7 : Etre parvenu à l'autonomisation socio-économique des femmes					
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart	Commentaires
Indicateur 13 : Nombre de récompenses octroyées		5	S.O		Initiative RPROG

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique				
Programme	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés
JIV 2015		4.000.000	0	0
Elaboration normes et procédures		17.027.000	0	0
Code de la Famille		83 544 665	0	0
Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique	390 545 183	104 571 665	0	0

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

La non disponibilité de la trésorerie et le décalage entre le calendrier administratif et le calendrier budgétaire n'ont pas permis la réalisation des engagements pris par le RPROG. Par ailleurs, des objectifs tels que **Appuyer l'organisation du Concours du Grand Prix du président de la République (O/P1.7) ou Appuyer l'organisation des Journées des Familles, père, mère et enfant (O/P1.5)** sont réalisés à l'initiative de la tutelle, l'opérateur n'intervenant, le cas échéant, que si le budget alloué transite par l'Agence comptable de l'ONPDF ; ce qui a été le cas pour la Journée de lancement de la JIV, sans implication de l'ONPDF dans la planification ni l'organisation de l'événement. C'est ce qui justifie la mention « Sans Objet » dans la colonne des résultats.

Résultats de l'Etat par rapport aux engagements pris

Aucun engagement n'a été pris par l'Etat, en dehors de la subvention budgétaire.

PROGRAMME SOLIDARITE NATIONALE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme Solidarité Nationale s'inscrit dans le cadre de la politique d'action sociale mise en œuvre par le Ministère de la Santé de la Prévoyance Sociale et de la Solidarité Nationale pour lutter contre la fracture sociale et la marginalisation des personnes nécessiteuses. S'appuyant sur une vision à moyen terme du développement social, il inclut la Direction Générale des Affaires Sociales (DGAS), la Direction Générale du Bien-être (DGBE) et la Direction Générale de la Promotion des Associations du Secteur de l'Action Sociale et de la Famille (DGPASAF).

Il met l'accent aussi bien sur l'identification, l'insertion et/ou la réinsertion des enfants, des jeunes et des adultes nécessiteux, la nécessité d'aider les personnes en situation de handicap à vivre dignement au sein de la société, que sur la lutte contre les facteurs structurels qui engendrent et perpétuent la marginalisation de ces groupes. En outre, le programme est dédié à l'amélioration des conditions d'existence des populations et à l'instauration d'une justice sociale.

L'action du programme permet de conforter les mécanismes de transfert direct de ressources publiques aux personnes nécessiteuses, garantir à ces dernières la pleine jouissance de leurs droits, d'améliorer l'accès aux services sociaux et de contribuer à la création de richesse.

De façon plus précise, le programme Solidarité Sociale a pour cibles les personnes handicapées, les enfants et jeunes nécessiteux (enfants des rues, enfants victimes de violence, jeunes en situation de délinquance ou condamnés, etc.), personnes dépourvues d'acte de naissance, personnes économiquement faibles, personnes exposées et/ou victimes des catastrophes ou des calamités naturelles.

L'intervention médicale, la protection et promotion de la famille sont exclues du domaine de compétence du programme.

Placé sous la responsabilité du **Directeur Général de la Promotion des Associations du Secteur de l'Action Sociale et de la Famille**, la réalisation du programme Solidarité Nationale nécessite l'appui des associations, ONG et Fondations du secteur de l'action sociale et de la famille, du Fonds National d'Aide Sociale (FNAS), la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS), et l'Observatoire National de la Promotion des Droits de la Famille (ONPDF), des partenaires au développement (PNUD, UNICEF, OMS, FNUAP, le Fonds mondial de lutte contre le VIH, le paludisme, la tuberculose, la Croix Rouge, FAO, OIT, WWF, Conseil de l'Europe, etc.).

Le programme est en corrélation avec ceux d'autres départements ministériels, notamment :

- Agriculture et élevage :
 - apprentissage et formation aux métiers de maraîchage ;
 - pisciculture, horticulture et culture vivrière ;
- Formation professionnelle: insertion des jeunes (apprentissage et formation aux petits métiers) ;
- Education Nationale scolarisation et prise en charge des élèves handicapés ;
- Santé : prévention des risques sanitaires, offre et accès aux soins, accès aux médicaments et aux produits spécifiques ;
- Education populaire : formation à la citoyenneté et alphabétisation ;
- Enseignement supérieur : prise en charge des étudiants isolés ou vivant dans un foyer économiquement faible ... ;
- Justice ;
- Intérieur : gestion des catastrophes ;
- Droits Humains et Egalité des Chances et des Gabonais à l'Etranger ;
- Affaires étrangères.

Pour ce qui est des projets et réformes en cours, pourraient être cités :

- le Cadre Institutionnel ;
- le Manuel de Procédure d'établissement des actes de naissance en République Gabonaise

Le programme « Solidarité Nationale » comprend quatre actions :

- Soutien en faveur des personnes en situation de vulnérabilité ;
- Aide à l'insertion des personnes vivant avec un handicap ;
- Renforcement de la cohésion sociale ;
- Soutien et Développement des associations et des réseaux de l'Action Sociale.

ACTION N° 1 : SOUTIEN EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNERABILITE

Cette action recouvre un champ englobant l'ensemble des activités aux niveaux individuel, du groupe et de la communauté qui seront mises en œuvre par la DGAS. A cet effet, elle dispose aux niveaux central, provincial et départemental des établissements spécialisés et de centres sociaux. Par ailleurs, les services sociaux en milieu spécialisé appuient l'action des professionnels d'autres secteurs sur toute l'étendue du territoire notamment l'éducation, l'enseignement supérieur, la santé, la justice, des collectivités locales par la prise en charge des populations en difficultés sociales.

Le soutien en faveur des personnes en situation de vulnérabilité et d'exclusion sociale consiste à réduire la vulnérabilité des groupes cibles en contribuant à leur autonomisation ou à leur insertion. Cette action vise entre autres les personnes adultes, les jeunes, élèves et étudiants.

La réduction de la vulnérabilité des personnes se fait en mettant l'accent sur la satisfaction de leurs besoins. Les interventions portent sur l'accueil, l'écoute, la médiation, l'accompagnement, la réinsertion sociale, le montage et examen des dossiers après enquête sociale. Ils seront transmis aux différentes Commissions pour l'octroi des aides et secours divers tels que les transferts financiers aux jeunes, les trousseaux de rentrée scolaire, les subventions sanitaires, l'accompagnement juridique, l'accueil dans les établissements spécialisés ou dans les familles. Il sera au préalable organisé une identification des cibles.

ACTION N° 2 : AIDE A L'INSERTION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

Cette action recouvre les activités visant l'autonomisation, l'insertion, la réinsertion, la réadaptation, l'éducation des personnes vivant avec un handicap. Il est aussi question de leur assurer une variété d'aides sous forme de transfert alimentaire, de transferts d'appoints, de subventions sanitaires, d'aides techniques ou technologiques.

Cette action vise également à offrir une prise en charge dans des établissements spécialisés et assurer le paiement pour services rendus aux auxiliaires de vie.

Il s'agira également de garantir l'application effective des textes existants sur leur protection. Elle couvre également la collecte et le traitement des demandes d'aide de toute nature émanant des personnes éligibles, en vue de l'octroi des aides et secours divers.

Pour mener cette action la DGAS dispose des centres sociaux sur toute l'étendue du territoire, des écoles spécialisées telle que l'École Nationale des Enfants Déficiants Auditifs (ENEDA) et d'un personnel qualifié pour la prise en charge du handicap.

ACTION N° 3 : RENFORCEMENT DE LA COHESION SOCIALE

L'action "Renforcement de la cohésion sociale" assure la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques en matière de bien-être de tous, y compris les générations futures et le progrès social dans les diverses composantes : sociales, sanitaires, éducationnelles, culturelles, urbaines, rurales et environnementales. A cet effet, elle met en œuvre toute mesure ou action propre à promouvoir l'amélioration des conditions d'existence des populations, la consolidation de la cohésion sociale et l'instauration d'une justice sociale. Elle a également pour objectif l'éducation, la sensibilisation et la vulgarisation des droits et devoirs des populations cibles ainsi que la réalisation des études prospectives.

Les catégories de population prises en charge sont, entre autres.

- la population générale en ce qui concerne l'environnement social (cadre, qualité de vie et dimensions de bien-être);
- les apatrides ou personnes dépourvues d'acte de naissance;
- les enfants, jeunes et adultes exposés ou victimes des fléaux sociaux notamment le phénomène des Sans Domicile Fixe (SDF), celui des Enfants de la Rue (EDR), la délinquance juvénile et sénile, les grossesses précoces, la sexualité précoce, les violences faites aux enfants/jeunes, la déperdition scolaire et l'illettrisme, l'exploitation et le trafic des personnes, spécifiquement des enfants, l'alcoolisme, la drogue et la toxicomanie, les enfants en conflit avec la loi, l'abandon notamment celui des enfants, les enfants mendiants, la pédophilie, la cybercriminalité, etc.
- Les populations exposées ou victimes des risques sanitaires ;
- les populations exposées ou victimes des catastrophes et/ou des calamités naturelles.

La mise en cohérence de la politique de prévoyance sociale et de Solidarité Sociale est réalisée, entre autres, à travers :

- la promotion de l'insertion sociale des apatrides par l'accompagnement tout au long du processus d'établissement de l'acte de naissance;
- l'écoute, l'assistance, le conseil, l'orientation, la médiation, l'accompagnement et l'octroi des aides et secours divers directes ou par l'intermédiaires des opérateurs et/ou partenaires, notamment les aides ponctuelles, le soutien alimentaire, les subventions sanitaires, les transferts monétaires, les trousseaux de rentrée scolaire, l'accompagnement juridique aux enfants et jeunes en conflit avec la loi, l'accueil dans les établissements spécialisés, le placement dans les familles d'accueil et le cas échéant, la réinsertion dans les familles d'origine;
- la constitution de bases de données des victimes des fléaux ;
- la contribution à la gestion des catastrophes ;
- la construction des centres de vie et des centres d'éducation spécialisée en faveur des enfants et jeunes exposés ou victimes des fléaux ;
- la construction des structures de logements transitoires des victimes de catastrophes ;
- l'élaboration de normes en matière de prise en charge des populations cibles;
- la conception et mise en œuvre des programmes d'information, d'éducation, de communication destinées aux populations et la mobilisation communautaire ;
- l'élaboration et le suivi les indicateurs de bien-être et de progrès social en collaboration avec les collectivités locales, les universités, les hôpitaux et autres ;
- la contribution à l'autonomisation des populations cibles pour l'amélioration de leurs conditions de vie ;
- la conception et mise en œuvre des actions pour le bien-être de tous ;
- l'organisation des actions éducatives de lutte contre les risques sanitaires. ;
- le plaidoyer pour l'amélioration des conditions d'existence des populations cibles.

Cette action est mise en œuvre par la Direction Générale du Bien-Etre.

ACTION N°4 : SOUTIEN ET DEVELOPPEMENT DES ASSOCIATIONS ET DES RESEAUX DE L'ACTION SOCIALE

Cette action recouvre les activités d'identification, d'appui au diagnostic fonctionnel des associations, ONG et Fondations du Secteur de l'Action Sociale et de la Famille. Il s'agit également, de renforcer les capacités techniques, matérielles et financières de ces groupements, à travers des plaidoyers multiformes auprès des partenaires étatiques et multilatéraux. Leur organisation en réseaux de développement social et économique constitue le principal objectif visé par cette démarche. L'accompagnement de ces groupements dans le cadre de leurs projets respectifs permet de les situer au niveau des partenaires incontournables de l'Etat.

Cette action est mise en œuvre par la Direction Générale de la Promotion des Associations du Secteur de l'Action sociale et de la Famille.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Les éléments de contexte qui impactent le programme sont principalement les suivants :

- la multiplication des situations de détresse liées à l'augmentation du coût de la vie, à la fragilisation du modèle familial traditionnel, à l'affaiblissement des réseaux de solidarité naturels ;
- l'essor du réseau associatif et le nombre important de projets ponctuels et de toute nature mises en œuvre par le réseau ; la fragilité aussi de ces associations dont beaucoup ne développent pas une action dans la durée ;

- le nombre important d'administrations impliquées dans des actions visant à l'insertion professionnelle et la réinsertion familiale et sociale des personnes en détresse sociale ;
- une administration des affaires sociales qui a fait l'objet de restructurations successives ;
- la montée significative des fléaux ;
- l'existence des apatrides ;
- Le non application des textes relatifs à la promotion des droits des personnes vivant avec un handicap.

Les usagers attendent du programme une amélioration de leurs conditions d'existence et une justice sociale, une prise en charge effective des situations d'exclusion de détresse sociale, des services sociaux proches et à leur écoute, ainsi que la diffusion d'une information de base sur les aides et les dispositifs existants.

Les partenaires au développement, les ONG et les associations souhaitent s'impliquer davantage dans la mise en œuvre de la politique de Solidarité Sociale et le respect des engagements internationaux pris par le Gabon. De manière plus spécifique, les associations attendent un soutien technique et financier aux projets et initiatives qu'elles mettent en œuvre.

Les autorités politiques, pour leur part, attendent du programme qu'il contribue au traitement et à la réduction des situations d'extrême pauvreté et de précarité et qu'il exprime la volonté de développer une politique d'autonomisation des usagers, plutôt que des actions d'assistantat ponctuelles.

Des points forts peuvent d'ores et déjà être mis à l'actif du programme :

- un effort pour rapprocher les services sociaux de base des populations, en zones urbaines et rurales ;
- des premiers résultats obtenus sur l'aide aux personnes handicapées, aux jeunes exclus ;
- la mise en place du FNAS, de l'ONPDF et de la CNAMGS : instruments de financement ;
- l'implication des populations dans la prise en compte de leurs préoccupations ;
- un appui technique significatif apporté par des organisations internationales ;
- l'existence d'un plan d'action de coresponsabilité pour l'enregistrement des naissances au Gabon ;
- le recensement des associations, ONG et Fondations ;

Parmi les manquements et difficultés à traiter prioritairement, il faut mentionner :

- l'écart entre les actions réalisées, les résultats obtenus et les besoins des populations cibles ;
- le caractère embryonnaire du système d'information du programme ;
- le cadre juridique désuet ;
- le chevauchement de compétences, l'absence de cohérence des actions conduites par les différents acteurs impliqués, y compris au sein même de l'administration et la rétention de l'information ;
- l'absence d'évaluation des dispositifs et actions mis en œuvre et de moyens de répression ;
- la mauvaise utilisation des deniers publics.

ENJEUX

- Enjeu 1 : Réussir à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des politiques d'insertion et de réinsertion claires et cohérentes, en étroite coordination avec les autres administrations et les partenaires
- Enjeu 2 : Réussir à réinsérer professionnellement les jeunes de 18 à 25 ans,
- Enjeu 3 : Réussir à assurer aux jeunes l'aide de rentrée scolaire, le transfert financier, et la subvention sanitaire;
- Enjeu 4 : Réussir à autonomiser les adultes en situation d'exclusion et de détresse ;
- Enjeu 5: Réussir à réinsérer les personnes vivant avec un handicap ;
- Enjeu 6 : Rendre les personnes acteurs des projets visant à favoriser leur insertion et réinsertion dans la société ;
- Enjeu 7 : Permettre aux apatrides de devenir des citoyens ;
- Enjeu 8 : Lutter contre les fléaux ;
- Enjeu 9 : Protéger et éduquer les enfants des rues.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : ETRE PARVENU A UNE BONNE CONNAISSANCE DES BENEFICIAIRES DE L'ACTION DU PROGRAMME

OBJECTIF N°2 : AVOIR REUSSI A ELABORER LES DIFFERENTES POLITIQUES NATIONALES DANS LE CHAMP DU PROGRAMME ET A ELABORER OU ACTUALISER LES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES QUI LE NECESSITENT

OBJECTIF N°3 : AVOIR REUSSI A AMELIORER LES CONDITIONS D'EXISTENCE DES POPULATIONS

OBJECTIF N°4 : AVOIR REUSSI A ASSURER L'INSERTION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP NOTAMMENT PAR L'APPLICATION EFFECTIVE DES TEXTES EXISTANTS SUR LA PROTECTION SOCIALE

OBJECTIF N°5 : AVOIR REUSSI A STRUCTURER ET METTRE EN PLACE UN RESEAU DES ASSOCIATIONS, ONG ET FONDATIONS

OBJECTIF N°6 : AVOIR REUSSI A RENFORCER LES CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DES ASSOCIATIONS, ONG ET FONDATIONS

OBJECTIF N°7 : AVOIR REUSSI A ETABLIR L'ACTE DE NAISSANCE DE TOUTES LES PERSONNES QUI EN SONT DEPOURVUES

OBJECTIF N°8 : AVOIR REUSSI A RENFORCER LES CAPACITES DES STRUCTURES DE PRISE EN CHARGE DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNERABILITE ET D'EXCLUSION SOCIALE.

OBJECTIF N°9 : AVOIR DEVELOPPE LES COMPETENCES METIER DES AGENTS DANS LES DOMAINES D'ACTION DU PROGRAMME

OBJECTIF N°1 : ETRE PARVENU A UNE BONNE CONNAISSANCE DES BENEFICIAIRES DE L'ACTION DU PROGRAMME

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : Le rapport d'étude sur les besoins des élèves et étudiants fréquentant les services sociaux en milieu scolaire et universitaire est produit ;
- Résultat annuel attendu 2 : un fichier de 6000 jeunes élèves et étudiants vivant seuls ou dans un FEF disponible ;
- Résultat annuel attendu 3 : un fichier de 500 personnes vivant avec un handicap disponible ;
- Résultat annuel attendu 4 : 400 enfants des rues répertoriés.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : le rapport sur les besoins des élèves et étudiants produit à 15%
- Résultat annuel N°2 : 1 fichier de 700 jeunes vivants dans un FEF disponible
- Résultat annuel N°3 : 1 fichier de 418 personnes vivant avec un handicap disponible
- Résultat annuel N°4 : 276 enfants des rues répertoriés

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans l'étude des besoins des élèves et étudiants fréquentant les services sociaux en milieu scolaire et universitaire	N	NC	NC	100%	0	15%	100%	100%
Nombre de jeunes isolés ou vivant dans un FEF bénéficiaires d'une aide à l'insertion professionnelle	N	NC	NC	6000	700	- 5300	8000	10 000
Nombre de personnes vivant avec un handicap, bénéficiaires de l'aide à l'insertion sociale identifié	N	NC	NC	500	418	- 82	13 760	26 760
Taux d'avancement de réalisation de la base de données et de documents sur les fileaux sociaux et sur le bien-être des populations.	%	ND	ND	ND	ND	ND	100%	100%
Nombre d'enfants des rues répertoriés	N	NC	NC	300	276	- 24	100	400

Source des données : Les données proviennent des rapports d'activités des directions générales et autres administrations, des services déconcentrés, des associations, ONG et Fondations, des partenaires au développement, des rapports d'études, séminaires et colloques.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 :15% des résultats attendus ont été atteint

Le rapport d'études sur les besoins des élèves et étudiant fréquentant les services sociaux n'a pas été produit. Toutefois, certaines actions ont été menées. Il s'agit de la mise en place de l'équipe projet, la production des TDR et l'élaboration des outils de collecte de données. La collecte des données n'a pas été réalisée faute de ressources financières.

Résultat annuel N°2 : Un fichier de 700 jeunes vivants dans un FEF

Sur 6000 prévus, 700 élèves et étudiants vivant dans des FEF ont été enregistré au niveau des structures de base soit le dixième des résultats attendus. Les agents des services sociaux en milieu scolaires et universitaires ont été fortement mobilisés sous la supervision du chef de service des centres sociaux. Un mécanisme d'identification a été mise en place (fiche d'enregistrement, ventilation dans les différentes structures de base, collecte des données, centralisation par le service des centres sociaux et transmission à l'opérateur). Cette activité initialement prévue pour se dérouler sur l'ensemble du territoire n'a pu être menée qu'au niveau de la coordination de l'Estuaire. La mise en œuvre de l'activité dans les autres provinces s'est heurtée à plusieurs difficultés notamment le manque de mobilisation des ressources financières nécessaires.

Résultat annuel N°3 : Un fichier de 418 personnes vivant avec un handicap

Sur 500 prévus, 418 personnes vivant avec un handicap ont été enregistrés et le fichier est disponible

Le niveau de réalisation est de 83 %. Les agents des services et centres sociaux au niveau national ont été fortement mobilisés avec l'appui du chef de Service des Centres Spécialisés pour Inadaptés.

Un mécanisme d'identification a été mise en place (fiche d'enregistrement, ventilation dans les différentes structures de base, collecte des données, centralisation par le service des centres sociaux et transmission à l'opérateur).

L'atteinte de ce résultat a été possible parce que l'identification des personnes vivant avec un handicap s'inscrit dans le cadre des activités courantes des services de base.

Résultat annuel N°4 : 276 enfants des rues sont répertoriés

Sur 400 prévus, 276 enfants des rues ont été enregistrés, notamment dans les structures spécialisées du ministère en charge de la prévoyance sociale et de la solidarité nationale qui ont procédé à l'enregistrement des enfants reçus dans leurs structures respectives. L'ensemble de ces données a été transmis aux services de la DGAS. Le niveau de réalisation est de 69 %.

Concernant les personnes vivant avec un handicap, une activité non inscrite à l'objectif a été réalisée. En effet, parmi les personnes identifiées comme vivant avec un handicap, 40 ont bénéficié d'un logement social.

OBJECTIF N°2 : AVOIR REUSSI A ELABORER LES DIFFERENTES POLITIQUES NATIONALES DANS LE CHAMP DU PROGRAMME ET A ELABORER OU ACTUALISER LES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES QUI LE NECESSITENT

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- deux (2) politiques élaborées
- un (1) texte sur le code civil à actualiser et un cadre juridique pour les centres et familles d'accueil des enfants des rues élaboré ;

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : Le code de l'enfant est élaboré à plus de 50 %
- Résultat annuel N°2 : 0 texte sur le code civil à actualiser et un cadre juridique pour les centres et familles d'accueil des enfants des rues élaboré

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans l'élaboration du code de l'enfant	%	NC	NC	100%	50%	- 50%	100%	100%
Taux d'avancement et d'actualisation des textes	%	NC	NC	50%	50%	0%	100%	100%

Source des données : Les données proviennent des rapports d'activités des directions générales et autres administrations, des services déconcentrés, des associations, ONG et Fondations, des partenaires au développement, des rapports d'études, séminaires et colloques.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : Le code de l'enfant est élaboré à plus de 50 %

Au nombre des politiques à élaborer figure le code de l'enfant. Le niveau de réalisation de l'objectif prévu en début d'année 2015 (50%) a été atteint en fin d'année. En 2016, les activités de finalisation du code de l'enfant devraient pouvoir arriver à leur terme, de telle sorte qu'en fin d'exercice 2016 le code de l'enfant soit disponible. Un montant de 6. 500 000 F des crédits consommés (atelier de validation, impression, fournitures de bureau ...) ont servi à la réalisation de cette activité.

Résultat annuel N°2 : bien que le texte sur le code civil n'est pas été actualisé et qu'un cadre juridique pour les centres et familles d'accueil des enfants des rues n'a pas été élaboré, le texte de la Direction Générale des Affaires sociales (décret portant réorganisation de la DGAS) a été adopté en conseil des Ministres.

OBJECTIF N°3 : AVOIR REUSSI A AMELIORER LES CONDITIONS D'EXISTENCE DES POPULATIONS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : 50 enfants victimes de trafic retirés du circuit et rapatriés
- Résultat annuel N°2 : 300 enfants des rues pris en charge par l'Etat (santé, hébergement, éducation, accompagnement juridique)
- Résultat annuel N°3: 1 numéro vert est installé à LBV
- Résultat annuel N°4 : 1 étude sur les causes des grossesses précoces

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 33 enfants victimes de trafic retirés du circuit et rapatriés
- Résultat annuel N°2 : 276 enfants des rues pris en charge par l'Etat (santé, hébergement, éducation, accompagnement juridique)
- Résultat annuel N°3: 50% du taux d'avancement dans la **mise en place d'un N° vert** à LBV
- Résultat annuel N°4 : 0 étude sur les causes des grossesses précoces

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de la réalisation des trois enquêtes	%	ND	ND	100	0	- 100	100%	100%
Nombre de plans de contingence sectoriel	Nombre	ND	ND	0	0	0	2	3
Taux d'avancement dans la mise en place d'un N° vert à LBV	%	ND	ND	100%	50	- 50%	100%	100%
Taux de réalisation des études d'ingénierie (géotechnique, impact environnemental...)	%	ND	ND	100%	0	100%	100%	100%
Nombre d'enfants victimes de trafic retirés du circuit et rapatriés ;	N	ND	ND	50	33	- 17	100	300
Nombre d'enfants des rues pris en charge par l'Etat (santé, hébergement, éducation et juridique).	N	ND	ND	300	276	- 24	150	800

Source des données : Les données proviennent des rapports d'activités et fiches d'intervention des directions générales, des services déconcentrés, des associations, ONG et Fondations, des partenaires au développement, des rapports d'études, séminaires et colloques

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : pour 2015, 33 enfants victimes des trafics ont été retirés du circuit :

Au sujet du nombre d'enfants victimes de trafic retirés du circuit et rapatriés, le centre de transit Arc en Ciel a mené différentes actions qui ont permis d'obtenir les résultats suivants même si l'objectif fixé n'a pas été totalement atteint.

Résultat annuel N°2 : pour 2015, 276 enfants des rues ont été pris en charge par l'Etat

En 2015, les indicateurs concernant les enfants de rues pris en charge par les structures montrent que 276 enfants parmi lesquels 8 filles ont été pris en charge et bénéficient des aides multiformes au niveau du centre de transit Arc en Ciel de Libreville. L'atteinte de cet objectif est en bonne voie.

Résultat annuel N°3 : le numéro vert à installer à Libreville n'est pas encore opérationnel. Toutefois, les TDR de l'étude de faisabilité a été élaboré, l'entretien des bureaux finalisé.

Résultat annuel N°4 : aucune étude sur les grossesses n'a été menée.

Par ailleurs, afin d'être plus réaliste pour l'année 2016, la cible des indicateurs :

- Nombre d'enfants victimes de trafic retirés du circuit et rapatriés a été revue à la baisse (elle passe de 200 à 100).
- Nombre d'enfants des rues pris en charge par l'Etat, santé, hébergement, éducation et juridique (elle passe de 700 à 150).

OBJECTIF N°4 : AVOIR REUSSI A ASSURER L'INSERTION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP NOTAMMENT PAR L'APPLICATION EFFECTIVE DES TEXTES EXISTANT SUR LEUR PROTECTION SOCIALE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- 13 000 personnes en situation de handicap bénéficient d'une aide à l'insertion ;
- Une (1) étude sur les obstacles à l'accès aux droits et aux services essentiels ;
- Elaboration d'un (1) plan d'action nationale sur la promotion des droits des personnes handicapés.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 5870 personnes en situation de handicap identifiées et bénéficiaires d'une aide à l'insertion
- Résultat annuel N°2 : 9% de l'étude sur les obstacles es réalisée (pourcentage plan d'action)
- Résultat annuel N°3 : 0 plan d'action nationale sur la promotion des droits des personnes handicapés élaboré

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de personnes vivant avec un handicap et vivant dans des foyers économiquement faible (FEF) bénéficiaires d'une aide	N	ND	ND	13 000	5 870	- 7 130	7 800	13000
Taux d'avancement de l'Etude du milieu pour identification des personnes vivant avec un handicap	%	ND	ND	ND	ND	ND	100%	100%
Taux d'avancement de l'étude sur les obstacles à l'application de la CRDPH	%	ND	ND	100%	9%	- 91%	100%	100%
Taux d'avancement de l'élaboration du plan d'action nationale sur la promotion des droits des personnes handicapées	%	ND	ND	100%	0%	- 100%	100%	100%

Sources documentaires: Rapports d'activités et d'enquêtes des centres et services sociaux de la

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : 5870 personnes identifiées et bénéficient d'une aide à l'insertion :

13 000 personnes devraient avoir bénéficié d'une aide à l'insertion quelle qu'en soit la nature.

Mais, au terme de l'année, 5 870 personnes ont bénéficié d'une aide dont 5830 pour le secours permanent et 40 pour le logement social. Pour atteindre ce résultat, des actions d'identification ont été mises en place ; plus précisément l'administration des fiches d'enregistrement, leur ventilation dans les différentes provinces pour la collecte des données centralisées par le service des Centres Spécialisés pour Inadaptés, puis transmises à l'opérateur. Ces activités ont été financées par les crédits inscrits en transfert et mis à la disposition de l'opérateur CNAMGS.

Résultat annuel N°2 : L'étude sur les obstacles à l'accès aux droits et aux services essentiels a été réalisée à hauteur de 9% correspondant à la mise en place de l'équipe projet, la production des TDR et des outils de collecte de données. L'activité n'a pas pu se poursuivre parce que d'autres priorités ont été définies en cours d'année. La plupart des études ont été gelées.

Résultat annuel N°3 : L'élaboration du plan d'action national sur le handicap résulte de l'étude sur les obstacles à l'application de la CRDPH. Les TDR ont été élaborés et le consultant recruté. En revanche, l'étude qui devrait conduire à l'atelier de validation n'a pas eu lieu.

Au regard des résultats, nous pouvons dire que l'objectif n'est pas en bonne voie.

OBJECTIF N°5 : AVOIR REUSSI A STRUCTURER ET METTRE EN PLACE UN RESEAU DES ASSOCIATIONS, ONG ET FONDATIONS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- 2 événements fédérateurs organisés ;
- 7 projets réalisés en mode multi-structures ;
- 67 % de participation aux événements fédérateurs ;
- 42% de projets réalisés en mode multi-structures ;

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 2 événements fédérateurs organisés ;
- Résultat annuel N°2 : 0% projets réalisés en mode multi-structures
- Résultat annuel N°3 : 45.55% de participation aux événements fédérateurs
- Résultat annuel N°4 : 0% de projets réalisés en mode multi-structures

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'organisations inscrites au site internet partagé	Nbre	ND	ND	ND	ND	ND	500	600
Nombre de connexions au site internet partagé	N	ND	ND	ND	ND	ND	1 500 000	1 590 000
Nombre d'événements fédérateurs organisés	N	ND	ND	2	2	0	1	3
Nombre de projets réalisés en mode multi-structures	N	ND	ND	7	0	- 7	4	11
Taux moyen de participation aux événements fédérateurs	%	14	14	67	45,55	- 21,5	33%	100%
% de projets réalisés en mode multi-structures	%	ND	ND	42	0	- 42	57	100

Source des données : Divers rapports d'activités

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : en 2015, 2 évènements fédérateurs ont été organisés. Les séances de sensibilisation sur les AGR, l'aide à la création des associations ont été organisées dans les provinces du Haut-Ogooué, notamment (Franceville, Okondja, Léconie, Bongoville, Ngouoni, Moanda, Mounana), de l'Ogooué-Lolo (Lastoursville, Matsatsa, Koula-Moutou), de l'Ogooué-Ivindo (Ovan, Makokou), la Nyanga (Tchibanga, Mayumba), de la Ngounié (Ndendé, Fougamou, Lébamba, Mouila). Par ailleurs, une formation en montage et gestion de petits commerces a été organisée à l'endroit des femmes commerçantes de Franceville. La réalisation de cette activité a été rendu possible grâce à la contribution du partenaire « croix rouge gabonaise » qui a financé en grande partie les dépenses liées à la mise en œuvre des actions **à hauteur de 70 000 000FCFA environ inscrit (en titre4) en plus des 18 000 000FCFA du titre 3.**

Résultat annuel N°2 : 7 projets réalisés en mode multi-structures ont été inscrits dans le PAP 2015. Le résultat Atteint est de 0%, car les crédits demandés pour cette activité ont été supprimés lors des arbitrages budgétaires survenus après la loi de finance rectificative, alors que les engagements pris dans le PAP n'ont pas été modifiés.

Résultat annuel N°3 : La vérification de ce résultat soulève une difficulté qui nous a échappée lors de l'élaboration du PAP 2015. Etant donné que la base de calcul des 67 % des évènements fédérateurs auxquels les associations y prennent part n'était pas déterminée, en pratique, ce résultat est vague. Par conséquent, il peut être défini comme le nombre d'associations qui ont pris part aux évènements fédérateurs organisés en 2015. 385 associations participé à la sensibilisation sur les AGR dans les provinces du Haut-Ogooué, de l'Ogooué-Lolo, de l'Ogooué-Ivindo, de la Nyanga, de la Ngounié, du Moyen-Ogooué et 20 à avoir pris part à la formation sur le montage et la gestion de petits commerces organisée à Franceville, Okondja. Cela fait au total 405 associations sur 889 recensées en 2013. Rapporté au nombre total d'associations, cela fait un taux de 45,55%.

Résultat annuel N°4 : 42% de projets réalisés en mode multi-structures inscrits dans le PAP 2015. Le résultat Atteint est de 0%. Ce résultat est rattaché au résultat n°2. Les crédits demandés pour cette activité ont été supprimés lors des arbitrages budgétaires survenus après la loi de finance rectificative, alors que les engagements pris dans le PAP n'ont pas été modifiés.

L'atteinte de l'objectif pluriannuel n'est pas en bonne voie, parce que le niveau de ressources mises à la disposition de la Direction Générale de la Promotion des associations est insuffisant. La structuration et la mise en réseau sont des actions de terrain, qui nécessitent une grande mobilité ; donc des moyens roulants. Cette direction générale n'en possède aucun.

Par ailleurs pour être en phase avec la réalité rencontrée durant l'année, les résultats annuels ont été complètement revus pour le PAP 2016. On aura ainsi :

- **2 réseaux d'associations créés ;**
- **120 dossiers d'associations transmis au ministère de l'intérieur pour formalisation**

OBJECTIF N°6: AVOIR REUSSI A RENFORCER LES CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DES ASSOCIATIONS, ONG ET FONDATIONS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- 33% de structures ayant bénéficié d'un diagnostic-plan d'appui
- 50% de structures dont les acteurs ont bénéficié d'une action de formation
- 1 000 partenariats technico-financiers signés par les structures avec des organismes nationaux et internationaux
- 25 structures bénéficiaires d'un diagnostic-plan d'appui
- 500 structures bénéficiaires d'une action de formation
- 500 Projets Agricultures, Elevage et Pêche
- 20 Projets Tourisme et Artisanat
- 20 Projets Services et Petites Transformation

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 33% de structures ayant bénéficié d'un diagnostic-plan d'appui
- Résultat annuel N°2 : 5,1% de structures dont les acteurs ont bénéficié d'une action de formation

- Résultat annuel N°3 : 25 partenariats technico-financiers signés par les structures avec des organismes nationaux et internationaux
- Résultat annuel N°4 : 25 structures ont bénéficié d'un diagnostic-plan d'appui
- Résultat annuel N°5 : 51 structures bénéficiaires d'une action de formation
- Résultat annuel N°6 : 7 Projets Agricultures et Pêche financés
- Résultat annuel N°7 : 0 Projets Tourisme et Artisanat
- Résultat annuel N°8 : 18 Projets Services et Petites Transformation

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de structures ayant bénéficié d'un diagnostic-plan d'appui	%	ND	ND	33%	33%	0	77%	100
Taux de structures dont les acteurs ont bénéficié d'une action de formation	%	ND	ND	50%	5,1	- 44,9	75%	1 000
Nombre de partenariats technico-financiers signés par les structures avec des organismes nationaux et internationaux	Nombre	ND	ND	1000	25	- 975	1540	2000
Nombre de structures bénéficiaires d'un diagnostic-plan d'appui	Nombre	ND	14	25	18	- 7	600	1330
Nombre de structures bénéficiaires d'une action de formation	Nombre	ND	ND	500	51	- 449	ND	ND
Nombre de Projets Agricultures et Pêche	Nombre	ND	ND	500	7	- 493	100	ND
Nombre de projets Tourisme et Artisanat mis en œuvre par les structures	Nombre	ND	ND	20	0	- 20	40	450
Nombre de projets Services et Petites Transformation mis en œuvre par les structures	Nombre	ND	ND	20	18	- 2	40	750

Source des données : Les données proviennent des rapports d'activités et fiches d'intervention des directions générales, des services déconcentrés, des associations, ONG et Fondations, des partenaires au développement, des rapports d'études, séminaires et colloques

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1, 3 et 4 : 25% représentent les 25 structures qui ont bénéficié d'un diagnostic-plan d'appui

Les 25 structures concernées par ce résultat atteint sont spécifiquement celles dont les projets ont été financés dans le cadre des AGR. Le diagnostic-plan d'appui a permis aux structures de bien monter leurs projets. Ainsi, 25 projets dans le domaine des services et petites transformation ont été approuvés par la commission technique et financés par la BGD. Ce sont ces mêmes structures qui ont également signé un partenariat avec la BGD

Résultat annuel N° 2 et 5 : il avait été prévu que 50%des structures bénéficieraient d'une action de formation. Et ce pourcentage devait représenter 500 structures bénéficiaires d'une action de formation.

Au cours de l'année, plusieurs formations ont eu lieu à l'initiative de la Direction des associations et du FNAS. Au total 51 structures (dans la province du Haut Ogooué) ont effectivement bénéficiées d'une action de formation organisée par la Direction des Association. Le Nombre de structure ayant bénéficiée d'une action de formation du FNAS reste à compléter par ce dernier.

Résultat annuel N°6 : 500 Projets Agricultures, Elevage et Pêche devaient être financés en 2015.

Environ 450 projets ont été collectés, examinés en interne par les services du FNAS et les partenaires techniques (cabinets agréés). La finalisation de ces projets a été entravée par des contraintes liées à la spécificité dudit domaine, notamment l'acquisition préalable des titres fonciers, l'investissement assez lourd en matière de construction des bâtiments ou hangars et le cout élevé des intrants. Le plafonnement de la subvention à hauteur de **5 000 000FCFA** ne permet pas de couvrir les dépenses inhérentes à l'installation d'une exploitation de l'élevage qui nécessite un apport personnel. Néanmoins, 5 projets en maraichage (petites agricultures) et 2 projets de pêche artisanale ont été retenus et financés à hauteur de **21 500 000 FCFA**.

Résultat annuel N°7 : 20 Projets Tourisme et Artisanat devaient bénéficier d'un financement.

Aucun projet dans ce domaine n'a été enregistré durant l'année 2015. Malgré les sensibilisations sur les AGR, les groupements intervenant dans ce secteur n'ont pas déposé des projets.

Résultats N°8 : 20 Projets Services et Petites Transformation devaient être financés en 2015.

Concernant les services et petites transformation 18 projets ont été financés à hauteur de **81 400 000FCFA**. Ces projets ont été favorisés par les difficultés rencontrées par le FNAS pour finaliser techniquement les projets à vocation agricole, artisanale et touristique qui demandent une implication effective des sectoriels concernés par ces domaines. En réalité, il s'est posé un problème de collaboration inter sectorielle.

Par ailleurs, compte tenu des difficultés rencontrées pour l'atteinte des résultats et donc de l'objectif, certaines cibles ont été revues à la baisse. Ainsi pour 2016 on aura :

- 77% de structures ayant bénéficié d'un diagnostic-plan d'appui
- 25% de structures dont les acteurs ont bénéficié d'une action de formation
- 540 partenariats technico-financiers signés par les structures avec des organismes nationaux et internationaux
- 100 Projets Agricultures, Elevage et Pêche
- 20 Projets Tourisme et Artisanat
- 20 Projets Services et Petites Transformation

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 7 : AVOIR REUSSI A ETABLIR L'ACTE DE NAISSANCE DE TOUTES LES PERSONNES QUI EN SONT DEPOURVUES D'ICI A 2020

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : 5 000 enfants enregistrées comme ne détenant pas d'acte de naissance ;
- Résultat annuel N°2 : 60 % Taux d'avancement dans la démarche d'apurement du passif des actes à établir ;
- Résultat annuel N°3 : 10 campagnes de sensibilisation/formation réalisées

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 0 enfants enregistrées comme ne détenant pas d'acte de naissance
- Résultat annuel N°2 : 30 % Taux d'avancement dans la démarche d'apurement du passif des actes à établir ;
- Résultat annuel N°3 : 10 campagnes de sensibilisation/formation réalisées

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la démarche de recensement	%	ND	40 %	60 %	NC	ND	80 %	100 %
Nombre d'enfants enregistrées comme ne détenant pas d'acte de naissance	Nombre	ND	5 000	5 000	NC	ND	10 000	13 000
Taux d'avancement dans la démarche d'apurement du passif des actes à établir	%	ND	ND	60 %	30 %	30 %	80%	100%
Nombre de campagnes de sensibilisation / formation réalisées	Nombre	ND	8	10	10	0	15	20

Source des donnée: Les données sont disponibles dans le rapport d'analyse de situation des personnes sans acte de naissance, le rapport de pré recensement des enfants sans acte de naissance, le manuel de procédure d'enregistrement de naissance au Gabon et les termes de référence sur le recensement des enfants sans acte de naissance.

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat 1 : aucun enfant ne détenant pas d'acte de naissance n'a fait l'objet d'un enregistrement. Le fichier avec 1500 enfants enregistrés date de 2014. Pour 2015, le budget consacré à ce projet n'a pas été utilisé.

Résultat 2 : 30% du taux d'avancement dans la démarche d'apurement du passif des actes à établir ;

En effet, ce taux correspond à la réalisation des actions menées uniquement dans la province de l'estuaire depuis 2014 notamment : **l'équipement du projet, l'élaboration du plan d'apurement du passif et la communication**

L'information des populations sur l'établissement des actes de naissance.

L'absence d'une ligne spécifique pour la réalisation des sensibilisations nous a amené à ponctionner des fonds dans le titre 4 pour sa réalisation. De ce fait, il serait souhaitable qu'un budget soit alloué et inscrit dans la loi de finance de façon pérenne pour la réalisation de cette activité.

Résultat 3 : 10 campagnes de sensibilisation/formation réalisées.

Une action principale a permis d'atteindre le résultat ci-dessus cité. Il s'agit de la **sensibilisation des autorités, des populations et des parents sur l'importance de l'acte de naissance et des procédures de son obtention dans les provinces du Haut Ogooué et de l'Ogooué Lolo.**

OBJECTIF N°8: AVOIR REUSSI A RENFORCER LES CAPACITES OPERATIONNELLES DES STRUCTURES DE PRISE EN CHARGE DES PERSONNES EN SITUATION DE VULNERABILITE ET D'EXCLUSION SOCIALE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- 50% structures de prise en charge aux capacités humaines, matérielles et financières renforcées;
- 8 000 jeunes de 18 à 25 ans vivants seuls ou dans les FEF bénéficiaires d'une aide;
- 55% de structures de prise en charge budgétisées en 2015.
- Nombre d'enfants abandonnés placés en institution;

Résultats annuels effectivement atteints

Résultat annuel N°1 : 25% des structures aux capacités opérationnelles renforcées dont l'ENEDA, les UO services sociaux et les UO centres sociaux ;

Résultat annuel N°2 : 0 jeunes de 18 à 25 ans vivants seuls ou dans les FEF bénéficiaires d'une aide;

Résultat annuel N°3 : 50 % de structures de prise en charge budgétisées (mises en place des UO)

Résultat annuel N°4 : 81 enfants placés au CAPEDS

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
% de structures de prise en charge aux capacités renforcées;	%	0	0	50%	25%	- 25%	75%	100%
pourcentage des personnes prises en charges par les structures	%	NC	NC	55%	0	- 55%	75%	100%
Nombre de jeunes de 18-25 ans vivant seuls ou dans les FEF ayant bénéficié d'une aide par mécanisme d'intervention et par localité;	Nombre	NC	NC	8 000	0	- 800	8 000	8000
% de structures de prise en charge budgétisées	%	67%	67%	67%	50%	- 17%	100%	100%
taux d'avancement de la mise en place d'un SAMU sociale	%	0	0	100%	0%	- 100%	100%	100%

Source des données: Rapports de supervision et de suivi évaluation, des rapports d'enquêtes des coordinateurs provinciaux et des services sociaux de la DGAS

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat 1 : 25% des structures aux capacités opérationnelles renforcées dont l'ENEDA, les UO services sociaux

et les UO centres sociaux

Les structures de base ont reçu des dotations financières pour le fonctionnement, certaines de ces structures n'avaient jamais été budgétisées.

Ces capacités auraient pu être davantage renforcées si les structures du SAMU social avaient été mises en place (résultat 1).

Résultat 2 : 8000 jeunes de 18 à 25 ans vivants seuls ou dans les FEF devaient bénéficier d'une aide. Bien que nous n'ayons aucun retour sur le nombre d'enfants de 18 à 25 ans ayant bénéficiés d'une aide, 700 dossiers de jeunes ont été traités au niveau de la DGAS et transmis à la CNAMGS pour financement.

Résultat 3 : 50 % de structures de prise en charge budgétisées (mises en place des UO) sans tenir compte du montant insuffisant ou non des crédits alloués, plus de 50 % des structures de prise en charge ont été budgétisées.

Résultat 4 : 81 enfants sont placés au CAPEDES

En 2015, 81 enfants ont été placés au CAPEDES d'Angondje. (Résultat 4). Il s'agit des enfants abandonnés dans la rue ou dans les quartiers, recueillis par les services sociaux, et placés provisoirement au centre d'accueil. Ces enfants bénéficient d'un encadrement.

OBJECTIF N°9 : AVOIR DEVELOPPE LES COMPETENCES METIER DES AGENTS DANS LES DOMAINES D'ACTION DU PROGRAMME

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- 100% de réalisation du plan de formation
- 150 agents formés (DGBE & DGAS)
- 5 formations de 5 jour / an
- 3 formations de 15 jours par an

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 15% du taux d'avancement dans l'élaboration du plan de formation
- Résultat annuel N°2 : 0 agents formés (DGBE & DGAS)
- Résultat annuel N°3 : 0 formations de 5 jour / an
- Résultat annuel N°4: 0 formations de 15 jours par an

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans la réalisation du plan de formation	%	NC	NC	100%	0%	- 100%	100%	100%
Nombre d'agents formés	Nombre	NC	NC	150	0	- 150	200	250
Nombre de formation	Nombre	NC	NC	8	0	- 8	10	13

Source des donnée: Les données sont disponibles dans le rapport d'analyse de situation des personnes sans acte de naissance, le rapport de pré recensement des enfants sans acte de naissance, le manuel de procédure d'enregistrement de naissance au Gabon et les termes de référence sur le recensement des enfants sans acte de naissance

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : 15% du taux d'avancement dans l'élaboration du plan de formation. Cette performance correspond à la mise en place de l'équipe projet et le recueil des attentes de formation.

Dans la mise en place de l'équipe projet il s'agissait de : l'identification des acteurs, la Note de service portant désignation des membres de l'équipe projet, l'Information et convocation des membres de l'équipe projet, la Réunion de mise en place et de répartition des tâches entre les membres de l'équipe projet.

Quant au recueil des attentes de formation il s'agissait de : la Rédaction des termes de référence, la Validation des termes de référence, la Création d'une matrice de collecte des données sur le profil des agents et l'identification des besoins exprimés par le programme.

Dans le cadre de cet objectif, seules ces activités ont été menées au niveau du programme.

Résultat annuel N°2, 3 et 4 : le plan de formation n'étant pas élaboré, aucune autre action n'a été entreprise durant l'année.

Par ailleurs, dans un souci de cohérence, le nombre de résultat a été revu à la baisse pour le PAP 2016. Ainsi on aura :

- 100% de réalisation d'un plan de formation des acteurs du programme
- 150 agents formés (DGBE, DGPASASF& DGAS)

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
22.759.1 Soutien en faveur des personnes en situation de vulnérabilité	2 203 771 400	1 767 102 231	- 436 669 169	2 203 771 400	1 767 102 231	-436 669 169
Titre 1. Charges financières de la dette			-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	380 703 000	376 911 000	-3 792 000	380 703 000	376 911 000	- 3 792 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	223 068 400	137 692 815	- 85 375 585	223 068 400	137 692 815	- 85 375 585
Titre 4. Dépenses de transfert	1 600 000 000	631 242 810	- 968 757 190	1 600 000 000	631 242 810	-968 757 190
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	621 255 606	621 255 606	-	621 255 606	621 255 606
Titre 6. Autres dépenses			-	-	-	-
22.759.2 Aide à l'insertion des personnes vivant avec un handicap	1 944 668 000	1 596 068 851	- 348 599 149	1 944 668 000	1 596 068 851	-348 599 149
Titre 1. Charges financières de la dette			-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	89 868 000	90 760 500	892 500	89 868 000	90 760 500	892 500
Titre 3. Dépenses de biens et services	104 800 000	83 108 100	- 21 691 900	104 800 000	83 108 100	- 21 691 900
Titre 4. Dépenses de transfert	1 750 000 000	1 422 200 251	- 327 799 749	1 750 000 000	1 422 200 251	-327 799 749
Titre 5. Dépenses d'investissement			-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses			-	-	-	-
22.759.3 Renforcement de la cohésion sociale	46 065 990	826 354 998	780 289 008	46 065 990	826 354 998	780 289 008
Titre 1. Charges financières de la dette			-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	9 684 000	3 870 000	-5 814 000	9 684 000	3 870 000	- 5 814 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	17 000 000	4 250 000	- 12 750 000	17 000 000	4 250 000	- 12 750 000
Titre 4. Dépenses de transfert	19 381 990	818 234 998	798 853 008	19 381 990	818 234 998	798 853 008
Titre 5. Dépenses d'investissement			-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses			-	-	-	-
22.759.4 Soutien et développement des associations et des réseaux de l'Action Sociale	4 135 208 000	3 029 802 475	- 1 105 405 525	4 135 208 000	3 029 802 475	- 1 105 405 525
Titre 1. Charges financières de la dette			-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	23 208 000	24 524 000	1 316 000	23 208 000	24 524 000	1 316 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	17 000 000	18 400 000	1 400 000	17 000 000	18 400 000	1 400 000
Titre 4. Dépenses de transfert	4 095 000 000	2 986 878 475	- 1 108 121 525	4 095 000 000	2 986 878 475	- 1 108 121 525
Titre 5. Dépenses d'investissement			-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses			-	-	-	-
22.759 Solidarité Sociale	8 329 713 390	7 219 328 555	- 1 110 384 835	8 329 713 390	7 219 328 555	- 1 110 384 835
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	503 463 000	496 065 500	-7 397 500	503 463 000	496 065 500	-7 397 500
Titre 3. Dépenses de biens et services	361 868 400	243 450 915	- 118 417 485	361 868 400	243 450 915	- 118 417 485
Titre 4. Dépenses de transfert	7 464 381 990	5 858 556 534	- 1 605 825 456	7 464 381 990	5 858 556 534	- 1 605 825 456
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	621 255 606	621 255 606	-	621 255 606	621 255 606
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Initialement autorisé à **8 329 713 390 FCFA** en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) dans la Loi de Finances Rectificative 2015, le budget du programme a été exécuté à hauteur de **7 219 328 555 FCFA** (soit **87 %** du montant autorisé).

L'écart entre les crédits exécutés et le niveau autorisé, estimé à **1 110 384 835 FCFA**, peut se justifier par :

- la mise à disposition tardive des crédits (vers la fin du mois de mai) ;
- le niveau de la réserve obligatoire par titre estimée à **764 531 619 FCFA** ;
- l'instabilité de l'application Vectis ;
- les lourdeurs administratives (le dépôt tardif de l'arrêté portant désignation des acteurs de la ligne managériale, le non-respect des délais d'exécution par étape, le paiement tardif des fournisseurs,...).

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Mouvements : débit (b)	Mouvements : crédit (c)	Exécutions 2015 (d)
22.759	Solidarité Nationale	8 329 713 390	- 2 534 101 949	1 423 717 114	7 219 328 555
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	503 463 000	- 9 606 000	2 208 500	496 065 500
	Titre 3. Dépenses de biens et services	361 868 400	- 119 817 485	1 400 000	243 450 915
	Titre 4. Dépenses de transfert	7 464 381 990	- 2 404 678 464	798 853 008	5 858 556 534
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	621 255 606	621 255 606
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-

Tableau récapitulatif des mouvements entre actions et titres

L'ensemble des mouvements en crédit et en débit peut s'expliquer comme suit :

- **Titre 2** : il s'agit des opérations de clôtures du budget.
- Les mouvements observés au **titre 3** en débit et en crédit correspondent à l'application de la fongibilité entre action au sein du programme.
- En ce qui concerne le **titre 4**, sur les mouvements se chiffrant à **2 404 678 464 FCFA** inscrits en débit, environ **2 000 000 000 FCFA** ont été virés du programme vers un programme de la mission santé dans le cadre du financement de la campagne de vaccination contre la poliomyélite et la rougeole.
- Quant au **titre 5**, les crédits d'investissement avaient été inscrits par erreur au sein du programme Protection et Promotion de la Famille dans la loi de finances initiale. A l'exécution, ils ont été virés au compte du programme Solidarité Nationale pour la mise en œuvre du projet «**enfants sans actes de naissance**».

Le différentiel pourrait s'expliquer par les opérations de clôtures au niveau du Ministère du budget.

Annulations

Aucune annulation de crédits n'a été effectuée dans le cadre du programme.

Reports

Le programme n'a eu aucun report durant l'année.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31-déc-13	Effectifs au 31-déc-14	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2015	Mouvements d'effectifs en 2015			Effectifs au 31.12. 2015
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	NC	NC	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	NC	NC	407	14	0	-14	393
Permanents	NC	NC	407	14			393
Non permanents	NC	NC	0				
Agents de catégorie B	NC	NC	1361	8	2	-6	1355
Permanents	NC	NC	1361	8	2		1354
Non permanents	NC	NC					
Agents de catégorie C	NC	NC	114	3	0	-3	111
Permanents	NC	NC	114	3			109
Non permanents	NC	NC					
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)			1882	25	2	-23	1859
Main d'œuvre non permanente			446	5	0	-5	441
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	NC	NC	2328	30	2	-28	2300

Explication des évolutions :

Les effectifs du Programme en date de 31 décembre 2015 s'élèvent **2300** dont **393** en catégorie A, **1 355** en catégorie B, **111** en catégorie C et **441** agents de la main d'œuvre non permanente. Au cours de cette année, **30** agents ont atteint l'âge de la mise en retraite dont **29** à la DGAS et **1** à la DGBE. Deux nouveaux agents de catégorie B ont intégré le programme précisément au sein de la DGBE.

Opérateur :

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2013	Effectifs au 31.12.2014	Effectifs au 31.12.2015	Ecart entre fin 2014 et fin 2015
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	11	10	2	-8
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	21	31	38	+7
Total pour l'opérateur	32	31	40	+1
Total pour le programme	32	31	40	+1

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

Après le lancement des activités de distribution des aides sociales en 2013, le FNAS s'est entouré des agents fonctionnaires du Ministère, en raison de leur expertise dans le domaine. Cet élan s'est stabilisé jusqu'à fin 2014. Mais le changement de la mission du FNAS, axé dès Août 2014 sur le financement des AGR, a entraîné le retour des fonctionnaires de la DGAS vers leur Direction d'origine. Plusieurs d'entre eux ont d'ailleurs été repris par la CNMAGS.

Le FNAS ne compte que 2 fonctionnaires 1 en catégorie A1 et 1 en A2.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration (MONP)	503 463 000	503 463 000	496 065 500	496 065 500	- 7 397 500	- 7 397 500
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2 consommés	503 463 000	503 463 000	496 065 500	496 065 500	- 7 397 500	- 7 397 500

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Les **496 065 500 FCFA** correspondent au paiement des salaires des **441** agents de la main d'œuvre non permanente répartie entre les BOP du programme.

L'opérateur FNAS n'a pas pu renseigner la masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 Soutien à la personne en situation de vulnérabilité	223 068 400	223 068 400	137 692 815	137 692 815	-85 375 585	-85 375 585
Activité 1: identification et centralisation des dossiers jeunes vivant dans FEF (bop déconcentrés)	223 068 400	223 068 400	137 692 815	137 692 815	-85 375 585	-85 375 585
ACTION 2 : Aide A l'insertion des personnes vivant avec un handicap	104 800 000	104 800 000	83 108 100	83 108 100	-21 691 900	-21 691 900
Activités 2. Elaboration du code de l'enfant	10 000 000	10 000 000	6 500 000	6 500 000	-3 500 000	-3 500 000
Activité 3 organisation de la Journée internationale des Personnes handicapées	7 000 000	7 000 000	5 000 000	5 000 000	-2 000 000	-2 000 000
Activité 4: Renforcement des capacités des enseignants ENEDA	20 000 000	20 000 000	11 650 000	11 650 000	-8 350 000	-8 350 000
Activité 5: Partenariat extérieurs (mission ENEDA)	5 000 000	5 000 000	4 500 000	4 500 000	-500 000	-500 000
Activité 5: prise en charge des enfants du CAPDES	55 000 000	55 000 000	49 314 662	49 314 662	-5 685 338	-5 685 338
Identification et centralisation des dossiers des personnes vivant avec un handicap	7 800 000	7 800 000	6 143 438	6 143 438	-1 656 562	-1 656 562
ACTION 3: Renforcement de la cohésion sociale	17 000 000	17 000 000	4 250 000	4 250 000	-12 750 000	-12 750 000
Activité 1: mise en place d'une ligne d'assistance téléphonique aux enfants et aux jeunes	7 000 000	7 000 000	1 450 000	1 450 000	-5 550 000	-5 550 000

Activité 2: Initiation et mise en œuvre des mesures d'amélioration des conditions de vie	10 000 000	10 000 000	2 800 000	2 800 000	-7 200 000	-7 200 000
Action 4: Soutien et le Développement des associations et des réseaux de l'Action Sociale	17 000 000	17 000 000	18 400 000	18 400 000	1 400 000	1 400 000
sensibilisation des associations et des populations sur les AGR	17 000 000	17 000 000	18 400 000	18 400 000	1 400 000	1 400 000
Total des crédits de titre 3 consommés	361 868 400	361 868 400	243 450 915	243 450 915	-118 417 485	-118 417 485

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

- **Action 1 Soutien à la personne en situation de vulnérabilité : identification et centralisation des dossiers jeunes vivant dans FEF.**

A l'action 1, une activité principale a été menée. Elle concerne l'identification et la centralisation des dossiers jeunes vivant dans foyer économiquement faible (FEF). Cette activité menée par les BOP déconcentrés a été financée à hauteur de 137 692 815 FCFA.

- **Action 2 Aide A l'insertion des personnes vivant avec un handicap.**

Différentes activités ont été réalisées à savoir :

- ✓ **Le code de l'enfant.** A ce sujet, nous avons organisé un atelier de validation qui a nécessité de la papeterie (300 000 F), de la prestation d'un service traiteur (1 370 000 F), l'impression de supports (3 000 000 F), la mise en place d'une régie (1 830 000 F) ;
- ✓ **L'Organisation de la Journée internationale des Personnes handicapées** a nécessité une décision au profit de la fédération des personnes vivant avec un handicap (1 571 000 F), de l'alimentation (2 369 000 F), des fournitures informatiques, de la papeterie et des fournitures de bureau diverses (1 060 000 F) ;
- ✓ **Le renforcement des capacités opérationnelles (ENEDA)** a nécessité des travaux de réhabilitation des bâtiments abritant l'ENEDA (11 650 000). Il s'agit des travaux d'entretien et de réparation, climatisation des bureaux et bâtiments administratifs pour 4 350 000 F, et des travaux d'entretien et réparation équipements divers pour 7 300 000 F des activités de perfectionnement des enseignants ;
- ✓ **Partenariat extérieurs (mission ENEDA).** Une mission extérieure a été organisée dans le cadre d'un partenariat entre l'ENEDA et une structure homologue de France. Dans le cadre du budget de l'état, cette mission a été financée à hauteur de 4 500 000 F ;
- ✓ **Prise en charge des enfants du CAPDES**
 - La prise en charge des enfants accueillis au CAPEDS a nécessité une somme de 49 314 662 F. Cette somme a permis au centre de s'approvisionner en fournitures informatiques, fournitures de bureau, fournitures scolaires, produits d'entretien, de procéder à l'entretien et aux réparations des bâtiments qui abritent le centre ;
- ✓ **L'identification et la centralisation des dossiers des personnes vivant avec un handicap** a nécessité au niveau central la somme de **6°143 438**. Cette somme a simplement permis aux services du BOP central de s'approvisionner en fournitures de bureau diverses, en fournitures informatiques et en papeterie. Ces activités préparent à la base le paiement par la CNAMGS de l'aide aux personnes vivant avec un handicap.

- **Action 3 : Renforcement de la cohésion sociale**

Deux activités principalement ont été réalisées dans le cadre du renforcement de la cohésion sociale. Il s'agit de :

- ✓ la mise en place d'une ligne d'assistance téléphonique aux enfants et jeunes. A cet effet, il a été consacré 1 450 000 aux travaux préparatifs de cette activité et à l'élaboration des TDR de l'étude de faisabilité sur la mise en place d'un numéro vert à LBV ;
- ✓ L'initiative et la mise en œuvre des mesures d'amélioration des conditions de vie. Ainsi, en attendant le règlement des transferts, pour la réalisation des missions de sensibilisation dans le Haut - Ogooué et

l'Ogooué Lolo, les **2 800 000** nous ont servi à l'acquisition des fournitures de bureau diverses nécessaires à la préparation non seulement desdites missions, mais aussi, de l'atelier de renforcement des capacités des acteurs de protection de l'enfant en situation d'urgence humanitaire.

• **Action 4 : Soutien et le Développement des associations et des réseaux de l'Action Sociale**

Dans le cadre de cette action, la principale activité menée a porté sur **la sensibilisation des associations et des populations** sur les activités génératrices de revenus. A ce titre, des missions ont été déployées sur l'étendue du territoire excepté la province de l'Ogooué Maritime. A cet effet, certaines dépenses ont été engagées, à savoir :

- ✓ la location des espaces, qui a nécessité des travaux d'installation (électricité, réparation et location de split) pour un montant total de **1 355 000 FCFA** ;
- ✓ l'achat et entretien des équipements informatiques pour un montant de **6 000 000 FCF** ;
- ✓ l'achat des fournitures de bureaux, fournitures informatiques et papeteries : **5 400 000 FCFA** ;
- ✓ le service d'eau, bureaux et bâtiment administratif pour **5 645 000 FCFA**. Cette dépense correspond aux activités permanentes menées au niveau du BOP.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 Soutien à la personne en situation de vulnérabilité	1 600 000 000	1 600 000 000	631 242 810	631 242 810	-968 757 190	-968 757 190
GRACE LAND	19 466 360	19 466 360	7 680 000	7 680 000	-11 786 360	- 11 786 360
DECISION AU PROFIT DU MINISTERE DE LA SANTE	53 228 330	53 228 330	21 000 000	21 000 000	- 32 228 330	- 32 228 330
FILETS SOCIAUX (CNAMGS)	1 527 305 310	1 527 305 310	602 562 810	602 562 810	- 924 742 500	- 924 742 500
ACTION 2 : Aide A l'insertion des personnes vivant avec un handicap	1 750 000 000	1 750 000 000	1 422 200 251	1 422 200 251	-327 799 749	-327 799 749
DECISION AU PROFIT DU MINISTERE DE LA SANTE: campagne sur la polio	1 019 709 925	1 019 709 925	828 703 836	828 703 836	- 191 006 089	- 191 006 089
AIDE ALIMENTAIRE	39 572 300	39 572 300	32 159 850	32 159 850	- 7 412 450	- 7 412 450
FNPH	24 609 755	24 609 755	20 000 000	20 000 000	- 4 609 755	- 4 609 755
FILETS SOCIAUX (CNAMGS)	666 108 020	666 108 020	541 336 565	541 336 565	- 124 771 455	- 124 771 455
ACTION 3: Renforcement de la cohésion sociale	19 381 990	19 381 990	818 234 998	818 234 998	798 853 008	798 853 008
sensibilisation sur l'importance de l'acte de naissance	1 067 480	1 067 480	45 064 998	45 064 998	43 997 518	43 997 518
MISSION	3 671 570	3 671 570	155 000 000	155 000 000	151 328 430	151 328 430
ENFANTS DE RUE	734 790	734 790	31 020 000	31 020 000	30 285 210	30 285 210
FILETS SOCIAUX (CNAMGS)	2 064 371	2 064 371	87 150 000	87 150 000	85 085 629	85 085 629
CROIX ROUGE	11 843 780	11 843 780	500 000 000	500 000 000	488 156 220	488 156 220
Action 4: Soutien et le Développement des associations et des réseaux de l'Action Sociale	4 095 000 000	4 095 000 000	2 986 878 475	2 986 878 475	- 1 108 121 525	-1 108 121 525
FNAS	2 811 020 525	2 811 020 525	2 050 348 400	2 050 348 400	- 760 672 125	-760 672 125
JO TWOO FOOD	126 680 079	126 680 079	92 400 000	92 400 000	- 34 280 079	- 34 280 079
AMISSA	388 406 057	388 406 057	283 302 000	283 302 000	- 105 104 057	- 105 104 057
HORIZON NOUVEAU	768 893 340	768 893 340	560 828 075	560 828 075	- 208 065 265	- 208 065 265
Total des crédits de titre 4 consommés	7 464 381 990	7 464 381 990	5 858 556 534	5 858 556 534	-1 605 825 456	-1 605 825 456

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

ACTION 1 Soutien à la personne en situation de vulnérabilité

- **7 680 000 FCFA** au profit de **grâce land** : la subvention est accordée à cette ONG sert à soutenir la prise en charge des enfants vulnérables par les aides scolaires et alimentaires.
- **602 562 810 FCFA au profit de la CNAMGS** : les transferts ont servi au financement des filets sociaux prévus par la Stratégie d'Investissement Humain du Gabon (SIHG) dans le cadre des aides octroyées aux personnes vivant avec un handicap, l'insertion des jeunes (élèves et étudiants de 18 à 25 ans) vivant dans des foyers économiquement faibles.
- **21 000 000 FCFA** pour la **décision du chef de ministre au profit du ministère de la sante** dans le cadre de la campagne de vaccination contre la poliomyélite. Cette activité a été financée par les actions 1 et 2 du programme. Elle devrait coûter un peu plus cher que les chiffres retracés par les fichiers de l'exécution.

ACTION 2 : Aide A l'insertion des personnes vivant avec un handicap

Les transferts suivants ont été effectués :

- **20 000 000 FCFA au profit de la Fédération Nationale des Personnes Handicapées (FNPH)**. Cette subvention accordée à cette structure sert au règlement des charges liées au loyer de la fédération, les salaires du personnel (opérateur de saisie, techniciens de surface, courtier) et de l'appui au fonctionnement des antennes provinciales et associations affiliées ;
- **828 703 836 FCFA** pour la **décision du chef de ministre au profit du ministère de la sante** dans le cadre de la campagne de vaccination contre la poliomyélite ;
- **32 159 850 FCFA pour l'aide alimentaire** au profit des enfants du CAPEDES alimenté par la société JO TWO FOOD ;
- **541 336 565 FCFA** au compte des **filets sociaux** mises en œuvre par la Caisse Nationale Assurance Maladies et de la Garantie Sociale (CNAMGS)

Action 3 : Renforcement de la cohésion sociale

Les transferts ont été effectués pour la réalisation des actions suivantes :

- **45 064 998 FCFA** ont été utilisés par l'UO apatride pour l'achat des matériaux nécessaires à la réalisation de l'activité sur la sensibilisation des autorités et des populations sur l'importance de l'acte de naissance et les procédures de son obtention dans les provinces du Haut-Ogooué et de l'Ogooué Lolo pendant trente (30) jours ;
- **155 000 000 FCFA** pour la mission de terrain ;
- **87 150 000 FCFA**, sur décision de la hiérarchie ces fonds ont été consacrés à la prise en charge des filets sociaux des foyers économiquement faibles dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement humain;
- **31 020 000 FCFA** dans le cadre de la réalisation des travaux sur les enfants de la rue (étude de faisabilité pour le numéro vert et la rédaction des TDR)
- **500 000 000 FCFA**, transférés au profit de la croix rouge gabonaise.

Action 4 : Soutien et le Développement des associations et des réseaux de l'Action Sociale

Les transferts suivants ont été effectués :

- **2 050 348 400 FCFA** au profit du **Fonds National d'Aides Sociales (FNAS)** pour le financement des AGR et également son fonctionnement propre.

- **FONDATION AMISSA BONGO : 283 302 000 FCFA** de transferts octroyés à cette fondation s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sociale et concourt également au volet 1 de la stratégie d'investissement humain, notamment le segment des enfants vulnérables. Cette action consiste à la prise en charge de ces enfants sur les plans alimentaire, médicale, vestimentaire, préscolaire, scolaire et psychologique dans un régime d'internat.
- **FONDATION HORIZONS NOUVEAUX : 560 828 075 FCFA** de subvention accordée à cette structure s'inscrivent également dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sociale et concourent aussi au volet 1 de la stratégie d'investissement humain, précisément à la prise en charge des segments enfants et adultes handicapés. Les différentes actions de cette structure s'articulent autour de la scolarisation intégrale des enfants et adultes déficients visuels, des autistes, de leur prise en charge psychologique, médicale, et de leur formation professionnelle dans des ateliers protégés. Le fonctionnement de tous ces établissements est à la charge de la Fondation ;
- **92 400 000 FCFA** pour l'aide alimentaire des enfants du CAPEDES au profit de la société JO TWOO FOOD.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LF		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommés	AE	CP
ACTION 1	0	0	621 255 606	621 255 606	-621 255 606	-621 255 606
projet: Apatrides			621 255 606	621 255 606	-621 255 606	-621 255 606
Total des crédits de titre 5 consommés	0	0	621 255 606	621 255 606	-621 255 606	-621 255 606

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

Le projet " Enfant sans acte de naissance au Gabon" est en principe rattaché à l'action 3 "Renforcement de la cohésion sociale" mais a été par erreur inscrit dans l'action 1 : "soutien en faveur de la personne en situation de vulnérabilité".

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR FNAS

Présentation de l'opérateur

Statuts du FNAS:

Etablissement Public à caractère administratif doté de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie de gestion administrative et financière, régi par la loi 11/82 du 24 janvier 1983 portant régime juridique des établissements publics, le décret N°252/PR/MFAS du 19 juin 2012 portant organisation du régime de mise en œuvre de l'aide sociale et de la protection de la famille, le décret N°0705/PR/MFAS du 17 juin 2013 fixant les statuts du Fonds National d'Aide Sociale et le décret N°225/PR/MPSSN du 23 juin 2014 fixant les modalités de financement des activités génératrices de revenus des gabonais économiquement faibles.

Missions du FNAS:

Missions de service public :

Opérateur institutionnel de mise en œuvre du volet 2 de la Stratégie d'Investissement Humain du Gabon (SIHG) relatif à l'autonomisation des gabonais économiquement faibles à travers le développement des activités génératrices de revenus.

Missions de développement :

- Faciliter l'accès des gabonais économiquement faibles au microcrédit et aux services financiers pour leurs besoins en fonds de roulement et en investissement dans le cadre de leurs projets de création, reprise ou développement d'AGR.
- Contribuer au financement du renforcement de leurs capacités et aptitudes à la création, la mise en œuvre et la gestion des projets d'AGR.

Travail avec l'opérateur

Le cap a été élaboré et signé par le RPROG et DG du FNAS mais il est resté en attente de la signature du chef de mission.

Il n'y a pas eu de suivi formel en relation avec l'évaluation à mi-parcours du Cap. Cependant, compte tenu de la bonne collaboration entre le RPROG et l'Opérateur, au cours des réunions de conseils d'administrations ou de la commission d'attributions des financements des AGR, le RPROG a eu l'occasion de discuter et de faire un bilan sur la réalisation des activités inscrites dans le CAP.

Crédits consommés en 2015 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2015		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	600 000 000	604 906 072
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	74 750 000	636 922 000
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
Total de la contribution financière de l'Etat	674 750 000	1 241 828 072

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Le dépassement constaté s'explique par l'importance de fonctionnements incompressibles auxquels le FAS a dû faire face. Outre les salaires directement pris en charge, figure à cet effet les achats de consommables (fournitures de bureaux, eau et électricité, carburants), l'achat des titres de transports pour les missions de terrains, le règlement de tous les services extérieurs (entretien et réparations divers, loyers, assurance, honoraires...). Ces charges ont été financées outre la subvention de l'exercice encaissée très faiblement, grâce aux économies générées durant l'année en 2014.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif 1: Etre parvenu à financer pour un montant de **35 000 000 FCFA**, en collaboration avec la Direction Générale de la Promotion des associations et d'autres partenaires impliqués, le financement de 7 projets regroupant au moins 2 coopératives ou associations intervenant dans le domaine des Activités Génératrices de Revenus.

Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme :

Avoir réussi à structurer et mettre en place un réseau des associations, ONG et fondations.

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur : Nombre de projets réalisés en mode multi-structures	ND	7 projets financés en mode multi-structures	0	7

Objectif 2: Etre parvenu à financer des diagnostic-plans appuis au profit de 33% d'associations et coopératives bénéficiaires du financement des activités génératrices de revenus pour un montant global de **50 000 000 FCFA**.

Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme :

Avoir réussi à renforcer les capacités techniques et financières des associations, ONG et fondations.

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur : Taux de structures ayant bénéficié d'un diagnostic-plan d'appui	ND	33% au moins de structures financées bénéficient d'un diagnostic-plan d'appui	33%	0

Objectif 3: Etre parvenu à financer pour un montant global de **75 000 000 FCFA** la formation des acteurs associatifs et des coopératives dans le domaine des AGR.

Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme :

Avoir réussi à renforcer les capacités techniques et financières des associations, ONG et fondations.

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur : Taux de structures dont les acteurs ont bénéficié d'une action de formation	ND	50% de structures financées ont bénéficié d'une action de formation		

Objectif 4: Avoir signé des conventions avec au moins **1000** associations et coopératives intervenant dans le domaine des AGR.

Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme :

Avoir réussi à renforcer les capacités techniques et financières des associations, ONG et fondations.

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur : Nombre de conventions signées avec les associations et les coopératives intervenant dans le domaine des AGR	ND	1000 conventions au moins sont signées avec les associations et les coopératives intervenant dans le domaine des AGR	10	990

Objectif 5: Etre parvenu à financer des projets et activités des associations et coopératives pour un montant de global de **1 290 000 000 FCFA** dans le domaine de l'agriculture, l'élevage et la pêche, **630 000 000 FCFA** dans le domaine du tourisme et l'artisanat, **1 080 000 000 FCFA** dans le domaine des services et de la petite transformation.

Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme :

Avoir réussi à renforcer les capacités techniques et financières des associations, ONG et fondations.

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : Nombre de projets financés dans le domaine de l'agriculture, l'élevage, et la pêche	ND	600 projets sont financés dans le domaine de l'agriculture, l'élevage, et la pêche.	7	593
Indicateur 2: Nombre de projets financés dans le domaine du tourisme et de l'artisanat	ND	300 projets sont financés dans le domaine du tourisme et de l'artisanat.	0	300
Indicateur 3: Nombre de projets financés dans le domaine de services et de petites transformations	ND	500 projets sont financés dans le domaine de services et de petites transformations.	18	482

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique				
Programme	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés
Soutien et le Développement des associations et des réseaux de l'Action Sociale : financement AGR	1 858 250 000 FCFA	152 415 000 FCFA		
Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique				

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

Objectif 1 : Etre parvenu à financer pour un montant de 35 000 000 FCFA, en collaboration avec la Direction Générale de la Promotion des associations et d'autres partenaires impliqués, le financement de 7 projets regroupant au moins 2 coopératives ou associations intervenant dans le domaine des Activités Génératrices de Revenus.

Pour cet objectif, aucune activité n'a été menée.

Objectif 2 : Etre parvenu à financer des diagnostic-plans appuis au profit de 33% d'associations et coopératives bénéficiaires du financement des activités génératrices de revenus pour un montant global de 50 000 000 FCFA

Les 33% représentent 25 projets présentés par 10 associations ayant été conventionnées ont fait l'objet des diagnostics-plans d'appuis. Cependant au lieu de 50 000 000 FCFA prévus, le budget de ces diagnostics plans-d'appuis est inclus dans le financement de ces projets. Soit 102 900 000 FCFA ont été utilisés pour le financement.

Objectif 3 :

Objectif 4 : Avoir signé des conventions avec au moins 1000 associations et coopératives intervenant dans le domaine des AGR

Sur un objectif de 1000 (surréaliste), 10 associations ou coopératives ont été conventionnées en 2015 pour avoir sollicités et obtenus des financements pour 25 projets.

Objectif 5 : Etre parvenu à financer des projets et activités des associations et coopératives pour un montant de global de 1 290 000 000 FCFA dans le domaine de l'agriculture, l'élevage et la pêche, 630 000 000 FCFA dans le domaine du tourisme et l'artisanat, 1 080 000 000 FCFA dans le domaine des services et de la petite transformation.

L'examen des projets en commission d'attribution des financements a commencé le 17 Novembre 2015 en raison non seulement de la phase d'opérationnalisation et d'adaptation du FNAS aux nouveaux métiers (mise en place de process) ; mais aussi en raison de la recherche des partenaires financiers pour le faire, conformément au décret 225/PR/MPSSN y relatif. Outre ce démarrage tardif, la non atteinte des résultats s'explique aussi par la rareté des ressources programmées à cet effet (soit 964094 381 FCFA sur 3 283 000 000 FCFA). D'où le financement des seuls 25 projets dont 5 en agriculture (maraichage), 2 en pêche artisanal et 18 en petites transformations portés par les 10 associations, pour un montant global de 102 900 000 FCFA En définitive, il apparaît clairement que les objectifs de départ ont été surestimés au regard des moyens réellement mobilisés.

PROGRAMME : PROTECTION SOCIALE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le Programme Protection Sociale a pour objectif de permettre à chaque gabonais, de pouvoir faire face financièrement aux conséquences des différents risques sociaux, économiques et de garantir la couverture sociale pour tous.

Le Programme Protection sociale est chapeauté par Madame **Claire LIBIZANGOMO, Directeur Général de la Protection Sociale**. Cette Direction Générale a pour mission de concevoir, faire appliquer et veiller à la mise en œuvre de toutes les mesures ayant trait à la sécurité sociale, conformément au décret n° 1113/PR/MSSBE du 9 août 1982 fixant les attributions et l'organisation du Ministère de la Sécurité sociale et du Bien-être.

A côté de cette entité centrale, les opérateurs qui sont : la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), créée par la loi n°6/75 du 25 novembre 1975, est chargée de la gestion du régime de sécurité sociale des travailleurs du secteur privé, pour la couverture des risques suivants : la maternité, les charges familiales, les accidents du travail, les maladies professionnelles, l'invalidité, la vieillesse et le décès ; et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) créée par l'ordonnance n°0022/PR/2007 du 21 août 2007, a pour principale mission la prise en charge des frais liés d'une part, aux prestations de santé et de maternité à tous les gabonais et, d'autre part, les prestations familiales des Gabonais Economiquement Faibles (GEF) et des frais liés aux prestations des filets sociaux des populations les plus vulnérables.

Le Ministère de la Prévoyance Sociale et de la Solidarité Nationale, à travers la Direction Générale de la Protection Sociale, a pour mission de concevoir les politiques publiques en matière de protection sociale et de veiller à leur mise en œuvre par les organismes de prévoyance sociale afin d'améliorer la protection sociale et de l'étendre à d'autres couches de la population.

Dans son champ, le Programme Protection Sociale recouvre :

- un cadre institutionnel et juridique révisé et renforcé ;
- l'adoption de la législation CNSS-CNAMGS ;
- une meilleure couverture sociale étendue à l'ensemble de la population ;
- une meilleure prise en charge des Gabonais Economiquement Faibles ;
- les politiques nationales de protection sociale ;
- le développement des compétences spécialisées dans le champ du programme.

Il ne couvre pas :

- la santé dans l'aspect soins, pharmacie qui relève du Ministère de la santé.

En outre, ces entités travaillent en étroite collaboration avec les partenaires internationaux que sont : le BIT, l'UNICEF, l'OMS, le PNUD, l'OIT, la CIPRES, etc.

Toutefois, le champ du Programme doit être en adéquation avec le programme du Ministère de la Santé, en ce qui concerne la restauration des structures sanitaires, l'amélioration de l'accueil des usagers ainsi qu'une meilleure politique du médicament.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : COUVERTURE SOCIALE

Il s'agit notamment :

- de l'extension de la couverture sociale, qui consiste à étendre la couverture sociale à toutes les couches sociales de la population gabonaise ;
- de l'harmonisation et revalorisation des prestations sociales. Dans un souci d'égalité, le Ministère de la Prévoyance Sociale et de la Solidarité Nationale souhaiterait harmoniser et revaloriser les prestations sociales ;
- de la prise en charge des nouveaux risques sociaux

ACTION N° 2 : PROMOTION DES MUTUELLES

Il s'agit :

- de la normalisation/ élaboration du cadre juridique ;

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Depuis l'année 2000, la sécurité sociale a été identifiée par le Fonds Monétaire International comme facteur déterminant de la croissance économique et du développement durable au Gabon.

En matière de sécurité sociale, l'ensemble de la population attend aujourd'hui en priorité d'être protégée contre le risque maladie. Les travailleurs salariés et non-salariés, de façon plus spécifique, attendent en complément une protection contre le risque d'accidents au travail et le risque chômage ainsi qu'une retraite qui leur permette de mener une existence digne à l'issue de leur vie active.

Ces aspirations sont entendues et prises en compte par les autorités politiques qui s'attachent à étendre progressivement le système de sécurité sociale à un nombre croissant de gabonais, y compris les personnes économiquement faibles.

Cependant, l'Etat a aussi le souci de rendre compatible cette stratégie d'extension de la couverture sociale avec la recherche d'une viabilité financière durable des différents régimes, dans un contexte de hausse considérable des dépenses sociales dans le budget de l'Etat, telles que constatées ces dernières années.

L'augmentation soutenue du nombre des assurés sociaux dans la période récente et le niveau d'exigence plus fort de ces derniers font émerger par ailleurs un défi pour les deux organismes de sécurité sociale chargés de la mise en œuvre des politiques publiques en matière de protection sociale : celui de la qualité de service envers des usagers qui attendent désormais d'être bien accueillis, écoutés et qui souhaitent de la part de la CNSS et de la CNAMGS une réponse rapide et pertinente à leurs demandes.

Dans le champ du programme, plusieurs avancées peuvent d'ores et déjà être mises à l'actif des acteurs publics, par exemple :

- l'extension de la protection maladie aux Gabonais Economiquement Faibles et l'amélioration de la protection maladie des agents publics et des étudiants, grâce à la création de la CNAMGS en 2007 ;
- la certification ISO d'un certain nombre d'activités de la CNSS ;
- une qualité de service de la CNSS et de la CNAMGS en amélioration sur certains points (proximité géographique avec les usagers, délais de règlement des prestations).

Néanmoins, des manques et points faibles importants restent à traiter, notamment :

- l'absence de protection sociale pour une partie importante de la population active : les agriculteurs et les indépendants, ainsi que tous les travailleurs du secteur informel ; l'absence également d'une protection contre le risque chômage ;
- le manque de coordination entre les acteurs publics du domaine de la sécurité sociale (administrations, CNSS, CNAMGS).
- la faiblesse de l'appareil statistique et des systèmes d'information dans le champ du programme.

ENJEUX

En réalité, l'enjeu du Programme Protection sociale est de permettre à chaque gabonais de faire face financièrement aux conséquences des risques sociaux et économiques que sont : la maladie, la maternité, les charges de famille, les accidents du travail et les maladies professionnelles, la vieillesse, l'invalidité, le décès et le chômage.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

LISTE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES AVEC LE(S) RÉSULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : AVOIR REUSSI, D'ICI LA FIN 2017, A FORMALISER LES POLITIQUES NATIONALES DANS LE CHAMP DU PROGRAMME ET A ELABORER OU ACTUALISER SUR CETTE BASE LES TEXTES juridiques qui le nécessitent.

OBJECTIF N°2 : D'ICI A FIN 2017, AVOIR REDEFINI LE SYSTEME DE COUVERTURE DES RISQUES SOCIAUX EN INTEGRANT LE RECOURS AUX ASSURANCES COMPLEMENTAIRES.

OBJECTIF N°3: AVOIR REUSSI A AMELIORER D'ICI A FIN 2017, LE TAUX DE COUVERTURE DES POPULATIONS CIBLES AU TITRE DE LA MATERNITE, DES CHARGES FAMILIALES, DE LA MALADIE, DE L'INVALIDITE, DE LA VIEILLESSE, DU DECES

OBJECTIF N°4: ETRE PARVENU A ETENDRE LA PROTECTION SOCIALE AUX TRAVAILLEURS DU SECTEUR INFORMEL

OBJECTIF N°5 : SUR LA PERIODE 2014-2017, AVOIR REUSSI A REALISER QUATRE (04) SEMINAIRES PAR AN SUR LE RESPECT DES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES DES OPERATEURS.

OBJECTIF N°6 : AVOIR REUSSI A ELABORER D'ICI A FIN 2017 UN PROJET DE PRISE EN CHARGE DU RISQUE CHOMAGE.

OBJECTIF N°7 : ETRE PARVENU A REALISER D'ICI A FIN 2017 100% DE LA DEMARCHE DE RESTRUCTURATION DE LA CNSS ET AVOIR APURE DANS CE MEME DELAI L'INTEGRALITE DES DETTES DE L'ETAT VIS-A-VIS DE L'OPERATEUR

OBJECTIF N°8 : ETRE PARVENU A DEFINIR ET A METTRE EN ŒUVRE D'ICI A FIN 2017 UN PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR LES AGENTS DE L'ADMINISTRATION ET DES OPERATEURS SUR LE PROGRAMME

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : AVOIR REUSSI, D'ICI A LA FIN 2017, A FORMALISER LES POLITIQUES NATIONALES DANS LE CHAMP DU PROGRAMME ET A ELABORER OU ACTUALISER SUR CETTE BASE LES TEXTES JURIDIQUES QUI LE NECESSITENT.

Rappel des résultats attendus

- Une (1) politique nationale élaborée
- 100% d'élaboration des textes
- 100% d'actualisation des textes

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : Une (1) politique nationale élaborée
- Résultat annuel N°2 : 90% d'élaboration des textes réalisé
- Résultat annuel N°3 : 90% d'actualisation des textes réalisé

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'élaboration des textes	%	0	50%	100%	90%	- 10%	10%	100%
Taux d'actualisation des textes	%	0	50%	100%	90%	- 10%	10%	100%

Source des données : DGPS

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : 1 politique nationale devait être élaborée en 2015

La PNPS et l'ensemble de projets de textes liés ont été élaborés et validés en commission multisectorielle. Le projet de document de Politique Nationale de Protection Sociale, en abrégé PNPS a accusé du retard dans sa validation finale, en vue de son adoption par le Gouvernement, en raison des changements intervenus à la tête de notre département ministériel d'une part, et de l'enrichissement de la politique sociale d'autre part. En effet, lors de son élaboration en 2012, l'on ne parlait ni du Pacte Social, ni de la Stratégie d'Investissement Humain du Gabon (SIHG), ni des Assises Sociales. Il a donc fallu arrimer ces nouveaux instruments de la politique sociale dans notre pays en vue de les intégrer dans le document de PNPS qui se veut être le cadre légal des interventions du Gouvernement dans le domaine social. A cet effet, la Direction Générale de la Protection Sociale (DGPS) a eu recours aux services d'un expert pour l'accompagner dans ce travail.

Aussi, une mission de terrain de la DGPS a été diligentée à l'intérieur du pays en vue d'obtenir un consensus national à la validation du document. L'objet de la mission était de faire connaître la PNPS auprès des forces vives provinciales, notamment les autorités politico-administratives locales. Enfin, un atelier de validation nationale de la PNPS et des textes liés s'est tenu à Libreville du 08 au 13 décembre 2015.

Par ailleurs la mise en œuvre de la PNPS dépend de l'élaboration et de la validation de la loi d'orientation, du projet de code de protection sociale et de leur adoption par le Gouvernement.

Résultats annuels N°2 et 3 :

Il s'agit ici de:

- l'harmonisation et de la revalorisation des allocations familiales et de rentrée scolaire;

- l'étude sur le chômage et du projet de texte portant prise en charge du risque chômage en république gabonaise;
- l'élaboration du projet de texte sur la mise en place d'un régime de retraite complémentaire en république gabonaise;
- l'élaboration d'un projet de texte portant prise en charge du secteur informel en république gabonaise;
- l'étude sur le domaine de la mutualité.

La démarche a été la même pour tous ces projets de texte. Un consultant a été requis pour chacun de ces textes.

Puis des séances de travail ont été organisées en interne au niveau de la DGPS pour valider le travail du consultant. Enfin, une première validation sectorielle a été faite avant la validation multisectorielle. Précisons qu'un seul atelier a été organisé pour la validation multisectorielle de tous ces travaux, hormis ceux portant sur la mutualité.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : D'ICI A FIN 2017, AVOIR REDEFINI LE SYSTEME DE COUVERTURE DES RISQUES SOCIAUX EN INTEGRANT LE RECOURS AUX ASSURANCES COMPLEMENTAIRES

Rappel des résultats attendus

- 2 textes élaborés et validés dans le cadre du régime complémentaire ;
- 100% de salariés bénéficiant d'un régime complémentaire

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 1 texte élaboré sur la retraite complémentaire
- Résultat annuel N°2 : 0

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de textes élaborés et validés	nombre	ND	ND	2	1	- 1	1	2
Taux de salariés bénéficiant d'un régime complémentaire	%	ND	ND	10%	0%	- 10%	60%	100%

Sources : DGPS

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

En 2015, les résultats attendus pour l'atteinte de l'objectif 2 étaient d'une part le nombre de textes élaborés (2) et d'autre part, le taux de salariés bénéficiant d'un régime de retraite complémentaire.

Résultat 1 : S'agissant de **la retraite complémentaire** le projet de loi a été élaboré et validé mais non adoptés (**cf. résultat 2 et 3 de l'objectif 1**).

Résultat 2 : Quant au **taux de salariés bénéficiant d'une retraite complémentaire**, il ne peut être mesuré car la loi y relative n'a pas encore été adoptée.

Par ailleurs, dans un souci de cohérence avec le contenu de l'objectif, nous avons été amenés à modifier l'intitulé. En effet, le but de l'objectif étant de mettre en place un régime de retraite complémentaire et un code de la mutualité, nous l'avons réécrit ainsi qu'il suit : « **D'ici à fin 2017, avoir réussi à élaborer un régime de retraite complémentaire et un code de la mutualité** ». Le nouvel indicateur étant désormais : deux (2) textes élaborés. La réalisation de l'objectif courant jusqu'à fin 2017, nous pensons qu'il sera atteint au terme de cette échéance.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : AVOIR REUSSI A AMELIORER D'ICI A FIN 2017, LE TAUX DE COUVERTURE DES POPULATIONS CIBLES AU TITRE DE LA MATERNITE, DES CHARGES FAMILIALES, DE LA MALADIE, DE L'INVALIDITE, DE LA VIEILLESSE, DU DECES.

Rappel des résultats attendus

- 50% de couverture de chaque risque
- 723 000 assurés au titre de chaque risque

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 11% de couverture de chaque risque
- Résultat annuel N°2 : 79503 assurés au titre de chaque risque enregistré

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de couverture de chaque risque	%	ND	10%	50%	11%	- 39%	70%	100
Nombre d'assurés au titre de chaque risque	nombre	ND	700000	723000	79503	- 643497	746000	1200000

Sources : DGPS/CNSS/CNAMGS

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : 50% du taux de couverture au titre de chaque risque devait représenter les 723000 personnes assurées au titre de chaque risque. Malheureusement, seules 79503 personnes ont pu être identifiées soit 11% du taux de couverture. En réalité, c'est un résultat qui est suivi en termes de nombre et en termes de taux.

Résultat annuel N°2 : le **Nombre d'assurés au titre de chaque risque** est composé des prestations de la CNSS et de la CNAMGS.

- ✓ Prestations fournies par la CNSS :
 - Allocations familiales 24862
 - Allocations de rentrée scolaire 22826
 - Risques professionnels 1623
 - Pension Vieillesse, Invalidité, Décès 30192
- ✓ Prestations fournies par la CNAMGS : les données n'étant pas disponibles nous n'avons pas pu insérer les éléments de la CNAMGS.

Pour déterminer **le nombre exact d'assurés** au titre de chaque risque, il aurait fallu avoir les prestations servies par les deux caisses, or nous n'avons que celles de la CNSS qui se révèlent être bien en deçà du résultat fixé dans le PAP.

Par ailleurs ne pouvant déterminer d'avance le nombre de prestations qui sera servies au titre de chaque risque, nous avons donc dû modifier l'intitulé de l'objectif pour coller à la réalité. En effet, il s'agit dans cet objectif de :

- relever l'évolution du taux de couverture ;
- d'analyser les écarts constatés ;
- faire des propositions éventuelles en cas de baisse du taux de couverture.

D'où la réécriture de l'objectif **«avoir réussi d'ici à fin 2017 à suivre l'évolution du taux de couverture des populations cibles au titre de la maternité, des charges familiale, de la maladie, de**

L'invalidité, de la vieillesse, et du décès.... et corriger les éventuelles anomalies ».

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 : ETRE PARVENU A ETENDRE LA PROTECTION SOCIALE AUX TRAVAILLEURS DU SECTEUR INFORMEL.

Rappel des résultats attendus

- 100% d'avancement dans l'élaboration des textes
- 10% des travailleurs du secteur informel couverts par au moins deux risques sociaux

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 90% d'avancement dans l'élaboration des textes
- Résultat annuel N°2 : 0% des travailleurs du secteur informel couverts par au moins deux risques sociaux

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans l'élaboration des textes	%	ND	20%	100%	90%	✓ 10%	100%	100%
Taux de travailleurs du secteur informel couverts par au moins deux risques sociaux	%	ND	ND	10%	0%	✓ 10%	20%	50%
Taux d'avancement dans la démarche d'identification des travailleurs	%	ND	ND	ND	ND	ND	30%	90%
Nombre de travailleurs du secteur informel non couvert identifié	NBRE	ND	ND	ND	ND	ND	2000	8000

DGPS

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : 100% du taux d'avancement dans l'élaboration des textes avait été prévu. 90% de ce taux ont été atteint.

Si les travaux sont suffisamment avancés en ce qui concerne **l'élaboration du texte (cf. résultat 2 et 3 de l'objectif 1)**, il n'a pas encore été adopté.

Résultat annuel N°2 : 0 des travailleurs du secteur informel couverts par au moins deux risques sociaux

L'atteinte de ce résultat dépend du résultat 1. En effet, l'on ne peut mesurer le nombre de travailleurs du secteur informel pris en charge tant que la protection sociale de ce secteur n'est pas organisée. Le texte doit d'abord être adopté.

En définitive, l'objectif pluriannuel reste tout de même difficile à atteindre compte tenu du fait que le secteur informel en lui-même n'est pas maîtrisé. D'où la nécessité à modifier le résultat de cet objectif en 2016. Ainsi on aura le seul résultat :

- 2000 travailleurs du secteur informel non couvert identifiés

OBJECTIF STRATEGIQUE N°5 SUR LA PERIODE 2014-2017, AVOIR REUSSE A REALISER DEUX (02) SEMINAIRES PAR AN SUR LE RESPECT DES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES DES OPERATEURS.

Rappel des résultats attendus

- 50% d'anomalies constatées lors des contrôles et corrigées par les opérateurs
- 2 contrôles réalisés sur les opérateurs
- 50% d'immatriculations à la CNSS et à la CNAMGS des entreprises créées

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 0
- Résultat annuel N°2 : 0
- Résultat annuel N°3 : 0

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'anomalies constatées lors des contrôles et corrigées par les opérateurs	%	ND	ND	50%	0	- 50	70%	90%
Nombre de contrôles réalisés sur les opérateurs	NBRE	ND	ND	2	0	- 2	2	2
Taux d'immatriculation à la CNSS et à la CNAMGS des entreprises créées	%	ND	ND	40%	0	- 40%	60%	80%
Taux d'avancement dans l'élaboration du manuel de procédure	%	ND	ND	ND	ND	ND	100%	100%
Taux d'avancement dans l'organisation des Séminaires	%	ND	ND	ND	ND	ND	50%	100%

Source des données : DGPS CNSS CNAMGS

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Les résultats attendus en 2015 sont : 50% d'anomalies constatées lors des contrôles et corrigées par les opérateurs, deux (2) contrôles réalisés sur les opérateurs et 50% d'immatriculations à la CNSS et à la CNAMGS des entreprises créées.

De tous ces résultats attendus en 2015 pour l'objectif stratégique n°5, aucun n'a été atteint. Et aucune action n'a pu être menée pour les raisons suivantes :

- ✓ l'indisponibilité financière
- ✓ inexistence d'un manuel de procédure de contrôle élaboré et validé
- ✓ absence d'un Inspecteur de sécurité sociale ;

Les difficultés ci-dessus énoncées devaient constituer des préalables dans l'atteinte des résultats escomptés en 2015.

En définitive, pour 2016, l'objectif stratégique n°5 et ses indicateurs ont été reformulés ainsi qu'il suit : « **sur la période 2016-2018, avoir réussi à réaliser deux contrôles et deux Séminaires par an sur le respect des obligations réglementaires des opérateurs** ».

INDICATEURS

- Taux d'avancement dans l'élaboration du manuel de procédure
- Taux d'avancement dans l'organisation des séminaires

OBJECTIF STRATEGIQUE N°6: AVOIR REUSSI A ELABORER D'ICI A FIN 2017 UN PROJET DE PRISE EN CHARGE DU RISQUE CHOMAGE.

Rappel des résultats attendus

- 100% d'avancement dans l'élaboration de l'étude globale.
- 2 textes élaborés
- 1723 chômeurs à couvrir au Gabon

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 0
- Résultat annuel N°2 : 1 textes élaborés
- Résultat annuel N°3 : 0

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de chômeurs couverts au Gabon	Nombre	ND	ND	1723	0	- 1723	ND	ND
Nombre de textes élaborés	Nombre	ND	ND	2	1	- 1	ND	ND
Taux d'avancement dans l'élaboration de l'étude globale	%	ND	ND	50%	0	- 50%	100%	100%

Source des données : DGPS

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 100% du taux d'avancement dans l'élaboration de l'étude globale devait être menée. L'étude globale n'a pu être menée au cours de l'année. Les financements étant insuffisant, le programme a dû prioriser d'autres activités.

Résultat annuel N°2

Deux textes devaient être élaborés, au terme de l'année, un seul a pu être effectif. Les avancées constatées du **résultat annuel** ont été facilitées par les séances de travail avec les Consultants, le Directeur Général de l'Office National de l'Emploi ainsi que la mise en place de la Commission pour l'élaboration du Code de Protection Sociale qui a permis, entre autres, d'aborder la thématique de la prise en charge du risque chômage. A cet effet, les projets de loi et de décret sont en cours de finalisation avant de faire l'objet de discussions et de validation en plénière au sein de la Commission.

Résultat annuel N°3 correspondait aux 1723 chômeurs à couvrir. Cependant, les projets de textes de loi n'ayant pas encore été adoptés par le Gouvernement, il n'est pas possible à ce jour d'atteindre ce résultat et donc de renseigner l'indicateur sur le « **nombre de chômeurs couverts** ».

La non - atteinte effective des résultats en 2015 s'explique essentiellement par la mauvaise définition des résultats, aussi par l'absence de financement conséquent. D'où la nécessité de revoir les résultats en 2016. On aura donc :

- Résultat annuel attendu : 100% de l'étude réalisée
- Résultat annuel attendu : Elaboration d'une loi sur le chômage

OBJECTIF STRATEGIQUE N°7: ETRE PARVENU A REALISER D'ICI A FIN 2017 100% DE LA DEMARCHE DE RESTRUCTURATION DE LA CNSS ET AVOIR APURE DANS CE MEME DELAI L'INTEGRALITE DES DETTES DE L'ETAT VIS-A-VIS DE L'OPERATEUR

Rappel des résultats attendus

- 50% d'avancement de la démarche de restructuration de la CNSS
- 30% d'apurement des dettes de l'Etat vis-à-vis de la CNSS
- 100% d'endettement de l'Etat vis-à-vis de la CNSS

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 0
- Résultat annuel N°2 : 0
- Résultat annuel N°3 : 0

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de la démarche de restructuration de la CNSS	%	ND	ND	50%	0	✓ 50%	30%	100%
Taux d'apurement des dettes de l'Etat vis-à-vis de la CNSS	%	ND	ND	30%	0	✓ 30%	20%	50%
Taux d'endettement de l'Etat vis-à-vis de la CNSS	%	ND	ND	100%	0	✓ 100%	100%	100%

Source des données : DGPS CNSS

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

L'atteinte de cet objectif nous paraît irréalisable car dépendant de la seule volonté de l'Etat. N'ayant aucun moyen de le contraindre à respecter ses engagements vis-à-vis de la CNSS, nous avons dû l'abandonner.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°8: ETRE PARVENU A DEFINIR ET A METTRE EN ŒUVRE D'ICI A FIN 2017 UN PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR LES AGENTS DE L'ADMINISTRATION ET DES OPERATEURS SUR LE PROGRAMME

Rappel des résultats attendus

- 50% d'agents spécialisés en sécurité sociale ;

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 0% d'agents spécialisés en sécurité sociale

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'agents spécialisés en sécurité sociale	%	ND	ND	50%	0	- 50%	ND	ND
taux d'avancement des actions à mener	%	ND	ND	ND	45%	ND	65%	100%

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat 1 :

Les résultats attendus en 2015 étaient de 50% d'agents spécialisés en sécurité sociale. Ce résultat n'a pas été atteint. Il fallait des préalables avant de pouvoir former les agents. Toutefois, plusieurs actions ont été menées au sein du programme. Il s'agit de :

- la mise en place d'un groupe projet avec toutes les parties prenantes ;

- faire le point sur les actions de formations déjà mises en œuvre ou en cours ;
- le recensement des demandes de développement des compétences des entités du programme ;
- l'évaluation et la priorisation des besoins de formation des entités du programme sur la base des priorités stratégiques.

La sélection des partenaires potentiels n'a pas pu être réalisée, par manque de financement des missions de prospection à l'étranger.

En effet, sur le plan national il n'existe pas d'établissements de formation dans les métiers de la sécurité sociale. La DGPS devrait entreprendre une mission de prospection auprès du Centre Ivoirien de Formation des Cadres de Sécurité Sociale (Cote d'Ivoire) en vue de nouer une convention de partenariat qui est un préalable pour l'envoi du personnel de la DGPS en formation.

Par ailleurs, pour une meilleure lisibilité, les résultats en 2016 ont été revus. On aura ainsi :

- 1 Plan de formation est élaboré
- 5 agents de la DGPS sont en formation

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
22.766.1	Couverture Sociale	25 722 824 200	288 095 509	- 25 434 728 691	25 722 824 200	288 095 509	- 25 434 728 691
	Titre 1. Charges financières de la dette			-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	25 259 694 000	5 853 000	- 25 253 841 000	25 259 694 000	5 853 000	- 25 253 841 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	85 309 300	199 842 759	114 533 459	85 309 300	199 842 759	114 533 459
	Titre 4. Dépenses de transfert	377 820 900	82 399 750	- 295 421 150	377 820 900	82 399 750	- 295 421 150
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
22.766.2	Promotion des mutuelles	-	-	-	-	-	-
	Titre 1. Charges financières de la dette			-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
	Titre 3. Dépenses de biens et services	-	-	-	-	-	-
	Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
22.766	Protection Sociale	25 722 824 200	288 095 509	- 25 434 728 691	25 722 824 200	288 095 509	- 25 434 728 691
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	25 259 694 000	5 853 000	- 25 253 841 000	25 259 694 000	5 853 000	- 25 253 841 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	85 309 300	199 842 759	114 533 459	85 309 300	199 842 759	114 533 459
	Titre 4. Dépenses de transfert	377 820 900	82 399 750	- 295 421 150	377 820 900	82 399 750	- 295 421 150
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Initialement autorisé à **25 722 824 200 FCFA** en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) dans la Loi de Finances Rectificative 2015, le budget du programme a été exécuté à hauteur de **288 095 509 FCFA** (soit **1 %** du montant autorisé en LFR).

L'écart entre les crédits ouverts et le niveau consommé, évalué à **25 434 728 691 FCFA**, peut se justifier par :

- le niveau de la réserve obligatoire évaluée à **42 047 555 FCFA**
- la présence des crédits de l'opérateur CNAMGS (**25 253 841 000 FCFA**) inscrit à deux reprises dans la mission dans le programme Promotion et Protection de la Famille et dans le programme Protection sociale ;
- la mise à disposition tardive des crédits (vers la fin du mois de mai) ;
- l'instabilité de l'application Vectis ;
- les lourdeurs administratives (le dépôt tardif de l'arrêté portant désignation des acteurs de la ligne managériale, le non-respect des délais d'exécution par étape, le paiement tardif des fournisseurs, ...)

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Mouvements : débit (b)	Mouvements : crédit (c)	Exécutions 2015 (d)
22.766	Protection Sociale	25 722 824 200	- 25 549 262 150	114 533 459	288 095 509
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	25 259 694 000	- 25 253 841 000	-	5 853 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	85 309 300	-	114 533 459	199 842 759
	Titre 4. Dépenses de transfert	377 820 900	- 295 421 150	-	82 399 750
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-

Explication globale de l'utilisation de la fongibilité :

Le mouvement d'un montant de **114 533 459 FCFA** observé en crédit au titre 4 correspond à l'exercice de la fongibilité entre titre et action :

- pour renforcer **le titre 3 de l'action Couverture sociale** afin de mener les activités relatives à la Politique Nationale de Protection Sociale;
- pour budgétiser le **titre 3 de l'action Promotion des mutuelles** qui n'avait pas été prise en compte ni dans la loi de finances initiale afin de couvrir les dépenses relatives à la validation de la Politique Nationale de Protection Sociale;

Les mouvements de crédits observés en débit, correspondent :

- pour ce qui est du **titre, 2** aux crédits de l'opérateur CNAMGS inscrit au sein du programme dans la loi de finances initiale ;
- quant **au titre 4**, aux opérations de clôture de budget effectuées par le ministère du Budget du programme Protection Sociale vers le programme "Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles".

Annulations

Aucune annulation de crédits n'a été effectuée dans le cadre du programme.

Reports

Le programme n'a eu aucun report durant l'année.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2013	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2015	Mouvements d'effectifs en 2015			Effectifs au 31.12. 2015
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie							
Agents de catégorie A	ND	ND	19	1	1	0	19
Permanents	ND	ND	19				19
Non permanents	ND	ND	0				0
Agents de catégorie B	ND	ND	16		1	1	17
Permanents	ND	ND	16				
Non permanents	ND	ND	0				
Agents de catégorie C	ND	ND	1				1
Permanents	ND	ND	1				1
Non permanents	ND	ND	0				
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	ND	ND	36				36
Main d'œuvre non permanente	ND	ND	3	1		1	2
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	ND	ND	39	2	2	2	39

Explication des évolutions :

Au cours de l'année 2015, la Direction Générale de la Protection Sociale a perdu deux agents, de catégorie A et C, deux autres de catégorie A et B ont fait leur entrée durant la même année.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateur :

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2013	Effectifs au 31.12.2014	Effectifs au 31.12.2015	Ecart entre fin 2014 et fin 2015
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)				
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	350			
Total pour l'opérateur	350			
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)				
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	2500			
Total pour l'opérateur	2500			
Total pour le programme	2850			

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	25 259 694 000	25 259 694 000	5 853 000	5 853 000	25 253 841 000	25 253 841 000
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère						
Total des crédits de titre 2 consommés	5 853 000	5 853 000	5 853 000	5 853 000	25 253 841 000	25 253 841 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

La somme de **5 853 000 CFCFA** est destinée au paiement des agents de la main d'œuvre non permanente soit deux techniciennes de surface et un agent administratif. L'écart de **25 253 841 000FCFA** représente la dotation de la CNAMGS.

La masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère est à renseigner par l'opérateur CNAMGS.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION : Couverture Sociale	85 309 300	85 309 300	154 742 759	154 742 759	69 433 459	69 433 459
Activités1 : validation final de la PNPS	25 000 000	25 000 000	70 496 000	70 496 000	45 496 000	45 496 000
activité2: conférence internationale du travail	10 000 000	10 000 000	8 140 000	8 140 000	-1 860 000	-1 860 000
Activité 3: élaboration et actualisation des textes	50 309 300	50 309 300	76 106 759	76 106 759	25 797 459	25 797 459
action2: promotion des mutuelles	0	0	45 100 000	45 100 000	45 100 000	45 100 000
Activités1 : validation final de la PNPS	0	0	19 400 000	19 400 000	19 400 000	19 400 000
Activité 2: étude sur le secteur informel	0	0	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Activité 3: étude sur le domaine de la mutualité	0	0	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Activités 4: Elaboration du texte sur la retraite complémentaire	0	0	5 700 000	5 700 000	5 700 000	5 700 000
Total des crédits de titre 3 consommés	85 309 300	85 309 300	199 842 759	199 842 759	114 533 459	114 533 459

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

- **Activité 1 :** Le détail des dépenses relatives aux **70 496 000 FCFA** de **la validation finale de la Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS)** s'établi comme suit :

- ✓ **Recrutement de consultant:** pour l'arrimage de SIHG, AS, PS, à la PNPS 1 500 000 FCFA
- ✓ **Missions:** deux équipes de la DGPS ont été déployées dans toutes les provinces du pays durant 20 jours consécutifs. Chaque équipe étaient composée de 6 personnes, soient au total 12 auxquelles s'ajoutent deux chauffeurs pour la location de deux véhicules 4x4. Une équipe a choisi de partir avec deux véhicules de location. L'hébergement et la restauration des chauffeurs étaient à sa charge. La seconde équipe a préféré la voie aérienne.
- ✓ **Frais de déplacement** pour 17 450 800 FCFA dont le détail se trouve ci-après :
 - **équipe 1:** location de deux véhicules 250 000FCFA/jr x 20j x 2 soit 8 000 000 FCFA
Carburant entre localités (Libreville-Oyem-Makokou-Mouila-Lambaréné) 2 000 000 FCFA
Carburant à l'intérieur des villes 20 000 x 20 x 2 800 000 FCFA
 - **équipe 2:** achats de billets d'avion A/R LBV-FCV-LBV 259 000 x 6 soit 1 554 000 FCFA
LBV-KLM-LBV 194 800 x 6 soit 1 168 800 FCFA
LBV-POG-LBV 209 000 x 6 soit 1 254 000 FCFA
LBV-TBG-LBV 179 000 x 6 soit 1 074 000 FCFA
Location de 2 taxis pour accompagner les équipes sur le terrain 40 000 x 20 x 2 1 600 000 FCFA
- ✓ **- Frais de mission** comprenant l'hébergement et la restauration pour 20 400 000 FCFA décliné tel qu'il suit :
 - 2 directeurs 120 000 x 20 x 2 soit 4 800 000 FCFA
 - 3 chefs de service 100 000 x 20 x 2 soit 6 000 000 FCFA
 - 6 agents 80 000 x 20 x 6 soit 9 600 000 FCFA
- ✓ **Hébergement et restauration** de 2 chauffeurs à hauteur de 1 600 000 FCFA détaillé ci-après :
 - Hébergement 20 000 x 20 x 2 soit 800 000 FCFA
 - Restauration 20 000 x 20 x 2 soit 800 000 FCFA
- ✓ **Appui logistique** à l'organisation des séances de travail (2 séances de travail: Gouvernorat et mairie) pour 13 549 200 FCFA dépensé ainsi :
 - Location de salle et sono 300 000 x 2 x 8 4 800 000 FCFA
 - Collation 300 000 x 2 x 8 4 800 000 FCFA
 - Papeterie 100 000 x 2 x 8 1 600 000 FCFA
 - Transport des participants 100 000 x 2 x 8 1 600 000 FCFA
 - Imprévus 749 200 FCFA
- ✓ **Atelier de validation pour 16 846 000 FCFA** les natures de dépenses sont les suivantes :
 - Papeterie 1 000 000 FCFA
 - Fournitures de bureaux diverses 500 000 FCFA
 - Fournitures informatiques 1 000 000 FCFA
 - Imprimés spéciaux 1 000 000 FCFA
 - Restauration 2 846 000 FCFA
 - Location salle/sonorisation 2 500 000 FCFA
 - Honoraires des participants 8 000 000 FCFA

- **Activité 2: Conférence Internationale du Travail**

La Conférence Internationale du Travail, en abrégé CIT, est une activité régaliennne de la DGPS qui se tient une fois par an à Genève en Suisse au siège du Bureau International du Travail (BIT). Au cours de cette conférence se déclinent les évolutions récentes en matière de protection sociale, de travail et d'emploi dans le monde. En

la marge de cette conférence se tient le Conseil des ministres extraordinaire de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale, en abrégé CIPRES.

Les dépenses relatives à cette activité se déclinent comme suit:

- Frais de déplacement	2 700 000 FCFA
- Frais de mission	5 440 000 FCFA
Soit total CIT	<u>8 140 000 FCFA</u>

• **Activité 3: Elaboration des textes pour un budget global de 76 106759 FCFA**

Il s'agit ici de:

- l'harmonisation et de la revalorisation des allocations familiales et de rentrée scolaire;
- l'étude sur le chômage et du projet de texte portant prise en charge du risque chômage en république gabonaise;
- l'élaboration du projet de texte sur la mise en place d'un régime de retraite complémentaire en république gabonaise
- l'élaboration d'un projet de texte portant prise en charge du secteur informel en république gabonaise;
- l'étude sur le domaine de la mutualité.

Ainsi, pour chaque projet de texte, la déclinaison des dépenses est ainsi faite:

• Consultant par texte	750 000 FCFA
Soit au total 5 consultants	<u>3 750 000 FCFA</u>
• Etude sur le risque chômage	<u>10 000 000 FCFA</u>

Séances de travail DGPS pour tous les textes

• papeterie	1 000 000 FCFA
• fournitures de bureaux diverses	1 000 000 FCFA
• fournitures informatiques	1 000 000 FCFA
• pause-café	1 000 000 FCFA

Au cours des séances à la DGPS, la reprographie est assurée par le consultant.

Soit total DGPS **4 000 000 FCFA**

Séances de travail au niveau du Secrétariat Général et les autres administrations pour élaborer 5 textes à cet effet, les dépenses suivantes ont été réalisées :

• papeterie	1 000 000 FCFA
• fournitures de bureaux diverses	1 000 000 FCFA
• fournitures informatiques	1 000 000 FCFA
• reprographie	1 000 000 FCFA
• pause-café	1 000 000 FCFA
• restauration	2 500 000 FCFA
• transport des participants	1 000 000 FCFA
Soit total par texte élaboré	8 500 000 FCFA
Soit total pour tous les textes(5)	<u>42 500 000 FCFA</u>

- Séances de travail avec le comité de prévoyance sociale pour tous les textes

• reprographie	2 000 000 FCFA
• papeterie	1 500 000 FCFA
• fournitures de bureaux diverses	1 500 000 FCFA
• fournitures informatiques	2 106759 FCFA
• pause-café	1 500 000 FCFA
• restauration	3 250 000 FCFA
• transport des participants	4 000 000 FCFA
Soit total	<u>15 856759FCFA</u>

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION : Couverture Sociale	377 820 900	377 820 900	43 290 560	43 290 560	334 530 340	334 530 340
Révision du code de sécurité social	377 820 900	377 820 900	43 290 560	43 290 560	334 530 340	334 530 340
action2: promotion des mutuelles	-	-	39 109 190	39 109 190	-39 109 190	-39 109 190
Révision du code de sécurité social	-	-	39 109 190	39 109 190	-39 109 190	-39 109 190
Total des crédits de titre 4 consommés	377 820 900	377 820 900	82 399 750	82 399 750	295 421 150	295 421 150

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Les crédits consommés ordonnancés et visés mais non payés à ce jour s'élèvent à **82 399 750 FCFA**. Ces crédits initialement prévus pour les travaux sur la révision du Code de Sécurité Sociale ont été affectés à l'amélioration du cadre de travail. Cette opération a été exécutée au titre de la fongibilité.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Pas de crédits au titre des investissements en 2015 pour le programme.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR CNAMGS

Présentation de l'opérateur

Travail avec l'opérateur

Crédits consommés en 2015 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2015		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur		
Contribution au fonctionnement de l'opérateur		
Contribution aux investissements propres de l'opérateur		
Total de la contribution financière de l'Etat		

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1.1 : Etre parvenu à mettre en place l'Assurance complémentaire de santé
 Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : nombre de salariés du secteur privé bénéficiant d'un régime complémentaire de santé		10%		
Indicateur 2 nombre de salariés du secteur public bénéficiant d'un régime complémentaire de santé		30%		

Objectif O/P1.1 : Etre parvenu à prendre un consultant pour la réalisation d'une étude actuarielle prospective au titre de la réforme de la qualité des soins de santé et de l'amélioration des charges familiales

Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : taux d'assurés qui ont accès à des soins de santé de qualité		50%		
Indicateur n : 2 taux d'assurés qui ont accès à des charges familiales améliorées		50%		

Objectif O/P1.1 : Etre parvenu au recensement des populations non couvertes du secteur informel et des professions libérales

Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : nombre de salariés du secteur privé bénéficiant d'un régime complémentaire de santé		10%		
Indicateur 2 nombre de salariés du secteur public bénéficiant d'un régime complémentaire de santé		30%		

Objectif O/P1.1 : Etre parvenu à mettre en place l'Assurance complémentaire de santé
 Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : nombre de salariés du secteur privé bénéficiant d'un régime complémentaire de santé		10%		
Indicateur 2 nombre de salariés du secteur public bénéficiant d'un régime complémentaire de santé		30%		

AU TITRE DESAUTRES PROGRAMMES : P2 : Protection et Promotion de la Famille

Objectif O/P2.1 : Etre parvenu à prendre en charge le Famille Economiquement Faibles (FEF)				
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : 3				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : nombre d'enfants ayant bénéficié de l'allocation familiale	-	7000		

Objectif O/P2.1 : Avoir réussi la prise en charge des conjoints survivants				
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : 4				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : nombre de conjoints ayant bénéficié de filets sociaux	-	1000		

Objectif O/P2.1 : Accompagner et soutenir les orphelins				
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : 5				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : nombre d'orphelins pris en charge	-	300		
Indicateur 2 : nombre d'orphelins ayant bénéficié d'un appui scolaire	-	400		

Objectif O/P2.1 : Soutenir les enfants de Famille Economiquement Faible (FEF), allocation Familiale, allocation de rentrée scolaire				
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : 6				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : nombre d'enfants pris en charge	-	5000		

Objectif O/P2.1 : Avoir développé l'autonomie socio-économique des femmes mères célibataires				
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : 9				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : nombre de mères célibataires ayant accédé à une formation professionnelle	-	500		
Indicateur 2 : nombre de mères célibataires ayant accédé aux filets sociaux	-	500		

Objectif O/P2.1 : Avoir réussi à prendre en charge les personnes âgées				
Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : 10				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : nombre de personnes âgées ayant bénéficié des aides alimentaires	-	2 000		
Indicateur 2 : nombre de personnes âgées ayant bénéficié des aides sanitaires	-	2 000		

AU TITRE DESAUTRES PROGRAMMES : P3 Solidarité Nationale

Objectif O/P2.1 : Objectif de rattachement dans le PAP 2015 du Programme ou mission permanente de l'opérateur : 5				
Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2014	Cible 2015	Résultat 2015	Ecart
Indicateur 1 : nombre d'orphelins pris en charge	-	300		
Indicateur 2 : nombre d'orphelins ayant bénéficié d'un appui scolaire	-	400		